PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

2018-2020

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Votre gouvernement

Québec

Coordination
Secteur de l'analyse stratégique et de la solidarité sociale
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent document peut être consulté sous la rubrique Publications
du site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :
www.mtess.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN : 978-2-550-81815-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE 3

INTRODUCTION 5

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 7

LES GRANDES ACTIONS DU MINISTÈRE
EN CE QUI CONCERNE L'OCCUPATION
ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 9

LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES 13

BAS-SAINT-LAURENT 14

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN 19

CAPITALE-NATIONALE 24

MAURICIE 27

ESTRIE 35

MONTRÉAL 48

OUTAOUAIS 55

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 61

CÔTE-NORD 66

NORD-DU-QUÉBEC 72

GASPÉSIE 76

ÎLES-DE-LA-MADELEINE 82

CHAUDIÈRE-APPALACHES 86

LAVAL 98

LANAUDIÈRE 100

LAURENTIDES 103

MONTÉRÉGIE 106

CENTRE-DU-QUÉBEC 109

CONCLUSION 112

MOT DU MINISTRE

C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action ministériel 2018-2020 pour l'occupation et la vitalité des territoires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Basé sur la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, dont la mise en œuvre est coordonnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Plan détaille les actions prévues par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour répondre aux priorités régionales déterminées en matière de travail, d'emploi et de solidarité sociale. Ces priorités ont été définies à la suite d'une grande consultation des élus municipaux et régionaux des 17 régions administratives du Québec. Le Plan témoigne de l'engagement du Ministère à cet égard.

Reconnu comme la référence en matière de développement de la main-d'œuvre, d'atteinte de conditions de travail équitables, d'offre de services de solidarité sociale et de prestation de services novatrice et adaptée, le Ministère se trouve directement touché par le sujet de l'occupation et de la vitalité des territoires et il se montre actif dans ce domaine. Qu'il s'agisse de favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, d'offrir aux travailleurs et aux acteurs du monde du travail des services de qualité ou encore de maintenir un bon climat social, ses activités ont une influence directe sur l'ensemble des régions du territoire québécois.

Avec la mise en œuvre du Plan, le Ministère concrétise non seulement sa mission, mais renforce son rôle au regard de l'occupation et de la vitalité des territoires, car il répond aux priorités des régions par des interventions adaptées à leurs besoins et à leur réalité. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 permet au Ministère de contribuer à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie,

Jean Boulet

INTRODUCTION

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3) prévoit que chaque ministère et organisme (M/O) assujetti doit, dans une planification pluriannuelle, présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en tenant compte de ses principes (article 9).

À cet égard, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) est invité, dans le contexte de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) 2018-2022, à produire sa propre planification liée à ces questions pour cette période.

En conformité avec cette stratégie, le présent document vise à :

- présenter le MTESS et sa contribution, par sa mission, à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- préciser des actions du MTESS, incluant les gestes de décentralisation, de délégation et de régionalisation;
- apporter des réponses aux priorités régionales que les régions ont déterminées et qui interpellent le MTESS.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations de travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises un guichet multiservice sur tout le territoire du Québec afin de simplifier leur accès aux services publics.

Le Ministère est reconnu comme la référence en matière de développement de la main-d'œuvre, de conditions de travail, de solidarité sociale et de prestation de services novatrice et adaptée, et ce, grâce à l'engagement de son personnel et au soutien de ses partenaires.

Compte tenu de l'ensemble de ses activités, le Ministère sert une clientèle variée qui comprend des personnes, des familles et des entreprises, mais aussi des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que des organismes communautaires.

Pour réaliser sa mission à l'égard de l'emploi et de la solidarité sociale, le Ministère compte sur l'action de ses secteurs, qui proposent les orientations ministérielles et accordent leur soutien aux unités opérationnelles. Il s'appuie sur un réseau de 17 directions régionales et de 167 bureaux et points de services répartis sur tout le territoire québécois. En plus de son personnel en poste, le Ministère a recours à une série d'organismes spécialisés en employabilité ainsi que de consultantes et de consultants (notamment en matière de gestion des ressources humaines) afin de compléter son offre de service. De plus, il coordonne l'action gouvernementale en matière d'action communautaire et d'action bénévole par l'intermédiaire de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire. Il est responsable de la campagne d'Entraide pour les secteurs public et parapublic, confiée au Secrétariat Entraide.

Par l'intermédiaire du Secrétariat du travail, le Ministère offre des services dans le domaine des relations de travail, notamment en ce qui concerne la négociation de conventions collectives, la médiation visant l'amélioration des relations de travail, ainsi que la nomination d'arbitres pour le règlement de griefs et de différends de même que les enquêtes en vertu des articles 109.1 et suivants du Code du travail. Il offre aussi des services en ce qui concerne la conception de politiques, la recherche, la production et la diffusion de l'Information sur le travail et délivre des permis de service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Par ailleurs, le Secrétariat offre une expertise médicale, par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation médicale, en formulant des avis médicaux, comme le prévoit la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le Centre de recouvrement est chargé de protéger et de recouvrer les sommes dues au Ministère dans le contexte de l'application de ses programmes.

Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail ainsi que plusieurs organismes communautaires, notamment en matière d'emploi, de lutte contre la pauvreté et de défense collective des droits. Il s'associe également à plusieurs ministères et organismes, dont la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère de la Justice du Québec, le Centre de services partagés du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, Revenu Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux, afin de simplifier l'accès aux services gouvernementaux destinés aux individus et aux entreprises.

LES GRANDES ACTIONS DU MINISTÈRE EN CE QUI CONCERNE L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Comme la dernière section l'a démontré, le MTESS est directement interpellé et actif en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Ses activités ont une influence directe sur les régions, à l'échelle du territoire québécois.

À cet égard, dans l'esprit de la Stratégie OVT 2018-2022, le Ministère a déterminé des actions pour renforcer ce positionnement et, par conséquent, agir à titre de première réponse aux priorités régionales indiquées dans la stratégie.

Des services aux citoyens et d'appui au marché du travail au cœur des régions

Services Québec, la porte d'entrée aux services gouvernementaux, partout au Québec

En février 2017, le gouvernement du Québec a adopté le Plan d'affaires 2016-2019 de Services Québec, officialisant ainsi la mission et la vision de Services Québec. Ainsi, Services Québec devient, pour les citoyens et les entreprises, la porte d'entrée des services gouvernementaux sur tout le territoire québécois, leur assurant un accès simplifié grâce à son guichet multiservice.

Une présence multimode

L'engagement d'accessibilité des services gouvernementaux offerts par Services Québec se décline notamment :

- sur le Web, avec un seul site qui constitue un carrefour privilégié où trouver toute l'information gouvernementale;
- au téléphone, par la diffusion d'un numéro pour la population et d'un autre pour les entreprises, donnant accès à des préposées et préposés capables de guider les utilisatrices et utilisateurs vers le service gouvernemental approprié;
- sur le territoire, Services Québec intègre le réseau complet des centres locaux d'emploi (CLE) d'Emploi Québec de manière à former le plus grand réseau de bureaux gouvernementaux québécois. L'objectif est de servir 90 % des individus et des entreprises dans un rayon de moins de 50 kilomètres du lieu de leur résidence ou de leur établissement.

  Les bureaux de Services Québec offrent les services d'emploi et de solidarité sociale ainsi que toute l'information gouvernementale sur l'ensemble des services et programmes destinés aux individus et aux entreprises. En plus d'offrir les services aux comptoirs de ministères et d'organismes gouvernementaux de plus en plus nombreux, ils offrent également l'accès et l'accompagnement à plusieurs prestations électroniques de services gouvernementaux destinés à la population et aux entreprises.

Un déploiement territorial à l'écoute des besoins

Le plan de déploiement de Services Québec s'appuie notamment sur les pôles définis par les planifications territoriales des villes ou des MRC de manière à assurer une présence sur tout le territoire.

La distribution des bureaux de Services Québec est aussi basée sur les critères suivants :

- le bassin et la densité de la population;
- les habitudes de déplacement ou de consommation des utilisatrices et des utilisateurs;
- l'indice de défavorisation matérielle et sociale (Pampalon-Raymond);
- la concentration de la population de 65 ans ou plus;
- l'accessibilité des bureaux;
- le transport en commun et le stationnement.

D'autres critères sont également appliqués dans les grands centres urbains de manière à assurer une accessibilité réelle.

L'achalandage est aussi un critère considéré, tout en s'assurant que les services soient offerts sur tout le territoire.

Des partenariats visant le regroupement des services et le maintien d'emplois en région

Le concept même de Services Québec repose sur la mise en commun des services des ministères et organismes gouvernementaux. La recherche et la conclusion de partenariats permettent de regrouper sous sa bannière plusieurs services gouvernementaux offerts dans une même ville ou MRC. Les individus et les entreprises d'un territoire ont ainsi accès, à un seul endroit, à une offre bonifiée regroupant un ensemble de services gouvernementaux.

À cet égard, le Plan d'affaires 2016-2019 de Services Québec prévoit la mise en place de mesures visant à contribuer au maintien, voire à l'augmentation d'emplois de qualité dans toutes les régions. Le contexte du regroupement des prestations de services et de migration des clientèles offre la possibilité de développer des pôles d'effectifs régionaux dédiés, par exemple, au traitement des dossiers et au soutien téléphonique, tâches pour lesquelles la proximité physique avec la clientèle n'est pas requise.

Le projet de déploiement de Services Québec s'inscrit ainsi à la fois dans les engagements gouvernementaux visant le maintien des services de proximité et dans ses efforts pour conserver des effectifs en région afin d'assurer l'occupation et la vitalité du territoire. Le MTESS visera donc à poursuivre le déploiement de Services Québec.

Les services en matière d'emploi et de main-d'œuvre

Le MTESS est appelé à exercer un rôle de levier du développement socioéconomique pouvant conduire à l'établissement de partenariats agissant dans l'offre d'activités et de services de proximité.

À partir d'une lecture minutieuse des enjeux régionaux du marché du travail, les directions régionales de Services Québec, de concert avec les conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT), déterminent les stratégies à mettre en place pour contribuer à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Un conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) est institué dans chacune des régions administratives du Québec. Les fonctions de ces conseils comprennent notamment la définition des problématiques du marché du travail dans chaque région, la préparation d'un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi ainsi que l'adaptation des programmes aux réalités de la région dans la mesure où les conditions de leur mise en œuvre le permettent. Les CRPMT peuvent également déterminer des stratégies et des objectifs régionaux en matière de développement de la main-d'œuvre.

Regroupant les principaux représentants des acteurs en matière d'emploi et de main-d'œuvre, les CRPMT sont des forums incontournables où se déroulent des échanges sur les besoins qui se manifestent dans leur région respective. Ils sont à même de reconnaître les déséquilibres dans des secteurs économiques pouvant compromettre le développement d'une ou de plusieurs régions.

Une partie importante du budget annuel du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) est répartie entre les directions régionales de Services Québec, lesquelles assurent ensuite la répartition de la portion régionale entre les centres locaux d'emploi ou les bureaux de Services Québec de leur territoire. Le FDMT assure ainsi la mise en œuvre des mesures et services d'emploi prévus aux plans d'action régionaux.

Considérant l'importance des mesures actives déployées en région, le MTESS utilisera le FDMT pour financer les services publics d'emploi dans les 17 régions administratives du Québec en s'arrimant aux priorités régionales.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) prévoit un fonds offrant également la possibilité de financer des programmes et des projets en vue de favoriser l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre. Elle institue aussi les comités sectoriels de main-d'œuvre qui ont pour mandat de spécifier les besoins en développement de la main-d'œuvre d'un secteur d'activité économique

et de soutenir l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre dans ce secteur. Le MTESS voudra ainsi promouvoir et faire connaître les objectifs de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, notamment en matière d'adéquation entre la formation et l'emploi, par le recours à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et à son réseau de partenaires.

Une approche qui met les régions à l'avant-plan en matière de solidarité sociale

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué à la suite de l'adoption, en décembre 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'application de la Loi, est chargé de l'administration de ce fonds destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans plusieurs volets : local, régional, national et autochtone.

Les mesures d'intervention territoriale mises en œuvre en vertu des deux premiers plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont les Alliances pour la solidarité, ont permis de susciter une dynamique de concertation locale et régionale élargie, axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale sur l'ensemble du territoire québécois.

Les questions de lutte contre la pauvreté et de développement social sont au cœur des préoccupations régionales. En effet, plusieurs régions les estiment prioritaires.

Le gouvernement reconnaît la capacité des acteurs locaux et régionaux à déterminer les besoins de leur milieu et à trouver les solutions pour y répondre. La participation active des partenaires est également centrale pour le déploiement des actions découlant des priorités établies par les milieux.

Le gouvernement souhaite construire sur cette mobilisation. C'est pourquoi il poursuit, dans le contexte du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), dévoilé le 10 décembre 2017, une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux, incluant les nations autochtones. Ainsi, au moyen d'ententes, la gestion du FQIS sera confiée régionalement, et ce, partout au Québec. Le gouvernement conclura des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent mettre à profit les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leur milieu.

Le gouvernement invite les partenaires concernés à prévoir des mécanismes entraînant un engagement direct des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Ville de Montréal

Le gouvernement reconnaît l'expertise en matière de détermination d'enjeux prioritaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale que la Ville de Montréal a acquise depuis 2003.

Dans le dernier plan d'action, de nombreux projets ont été institués dans la métropole, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. De plus, la Ville de Montréal a lancé, en juin 2017, sa politique de développement social, Montréal de tous les possibles!, laquelle accorde une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique et culturelle. Le gouvernement souhaite maintenir sa collaboration avec la Ville de Montréal dans la foulée de la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

L'action communautaire et bénévole

La politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (Politique) a été adoptée en 2001. Elle vise à reconnaître le rôle et la spécificité des organismes communautaires et à harmoniser les pratiques gouvernementales en action communautaire.

Le MTESS coordonne la mise en œuvre de la Politique, qui engage 24 ministères et organismes gouvernementaux, chargés de 68 programmes ou mesures spécifiques.

Les organismes communautaires comptent plus de 200 000 bénévoles et de 40 000 employées et employés, tous statuts d'emploi confondus. Dans certaines régions, le milieu communautaire est un secteur d'emploi majeur et, dans l'ensemble du Québec, 53 % des salariées et salariés de ces organismes sont des personnes qui étaient auparavant éloignées du marché du travail.

Les corporations de développement communautaire sont des regroupements qui visent à assurer la participation active du mouvement communautaire autonome à la croissance socioéconomique de leur collectivité. Elles travaillent en partenariat avec les acteurs de leur milieu, qu'il s'agisse de municipalités, d'organismes ou de citoyennes et citoyens, pour réaliser des projets collectifs.

En 2013, les Québécoises et Québécois ont effectué plus de 267,6 millions d'heures de bénévolat dans divers organismes. La Stratégie gouvernementale en action bénévole 2016-2022, L'action bénévole : un geste libre et engagé, vise notamment à reconnaître et à promouvoir l'apport de l'action bénévole au développement d'une société solidaire et inclusive.

Le PAGIEPS prévoit, dans le cadre de ses mesures, améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Ainsi, le MTESS renforcera la capacité d'agir des corporations de développement communautaire en bonifiant leur budget. Il soutiendra également les organismes qui combattent les problèmes sociaux, en offrant un financement additionnel aux organismes soutenus par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Ce soutien s'inscrira dans la perspective d'un prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

Tableau des actions du MTESS envers l'occupation et la vitalité des territoires

- Poursuivre le déploiement de Services Québec.
- Assurer le financement des services publics d'emploi dans les 17 régions administratives du Québec au moyen du Fonds de développement du marché du travail (FDMT).
- Promouvoir et faire connaître les objectifs de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, notamment en matière d'adéquation entre la formation et l'emploi.
- Conclure des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones.
- Offrir un financement additionnel aux organismes que soutient le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.
- Bonifier le budget du Programme de soutien financier des corporations de développement communautaires.

LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES

Le MTESS est invité, dans le contexte de la Stratégie gouvernementale OVT 2018-2022, à apporter les réponses aux priorités régionales qui l'interpellent.

En vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et sur la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) (article 38, alinéa 2), chaque CRPMT doit soumettre annuellement un plan d'action régional à la CPMT pour examen, en vue d'en recommander l'adoption au ministre. C'est dans le cours de cet exercice de planification annuel des directions régionales que l'analyse des priorités de chacune des régions a été effectuée, ainsi que la cueillette des enjeux et des réponses, en ce qui concerne les actions du MTESS exposées dans la dernière section.

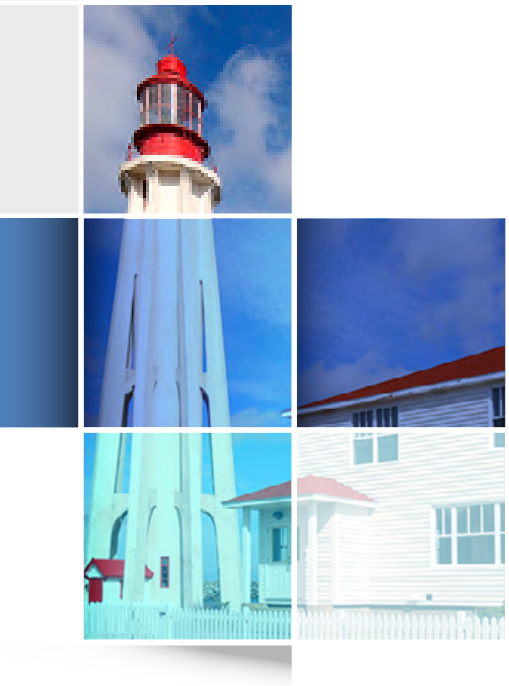

BAS-SAINT-LAURENT

L'ensemble des actions qui se trouvent dans ce plan fera partie du Plan d'action régional de Services Québec Bas-Saint-Laurent 2018-2019.

PRIORITÉ 1

Agir pour l'attractivité de la région

Consciente des enjeux démographiques qui se profilent devant elle, notamment en ce qui a trait à la rareté de main-d'œuvre, la région du Bas-Saint-Laurent doit s'investir pour accroître l'intérêt de la population et des entreprises à y rester, à y revenir ou à venir s'y établir. Elle doit aussi miser sur le sentiment d'appartenance et d'identité bas-laurentiennes ainsi que sur la valorisation des attraits et des particularités régionaux. Afin de concrétiser cette priorité, les acteurs du milieu bas-laurentien souhaitent, dans un premier temps, assurer le développement et le maintien d'une offre de service diversifiée et de qualité. L'accent sera notamment mis sur l'accessibilité et la qualité des services de santé de même que sur l'investissement dans des infrastructures et la diversification de services en culture, en sports et en loisirs. La région souhaite également poursuivre les efforts visant à mieux la faire connaître en élaborant de nouvelles stratégies propres à valoriser ses particularités, en désignant des ambassadrices et ambassadeurs et en diffusant les réussites et les occasions liées aux créneaux d'excellence et aux entreprises. Elle entend finalement renforcer et exprimer son sentiment d'appartenance et sa fierté d'être bas-laurentienne, en plus de soutenir, de développer et de renforcer des réseaux d'accueil.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec du Bas-Saint-Laurent participe à la Table régionale sur l'attractivité dont l'objectif est la concertation entre les différents intervenants du milieu pour déterminer les actions concrètes favorisant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. Un sommet sur l'attractivité est en élaboration et devrait avoir lieu au cours de l'année 2018-2019. La Direction régionale de Services Québec entend soutenir cette démarche en fournissant une information actualisée sur les besoins réels des entreprises de la région et en accompagnant, par le biais de ses programmes et mesures, tout nouvel arrivant susceptible de faire partie de sa clientèle.

En outre, le personnel des Services aux entreprises accentuera les interventions visant à sensibiliser les employeurs à l'embauche d'une main-d'œuvre diversifiée.

La contribution de Services Québec sera établie en fonction des actions mises en œuvre cette année.

Partenaires impliqués :

Le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent

Une personne représentant chacune des MRC de la région

Une personne représentant divers ministères et organismes concernés

PRIORITÉ 2

Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région souhaite un soutien gouvernemental pour poursuivre ses efforts visant la cohésion et la complémentarité régionale, la solidarité et la justice sociale ainsi que pour valoriser et favoriser la mobilisation des personnes et des collectivités. Les intervenants comptent miser sur la capacité régionale à générer une mobilisation forte et porteuse de changement pour faciliter la concertation et assurer un réseautage intersectoriel permettant d'intervenir en complémentarité.

Les intervenants de la région entendent donc poser des actions assurant le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité. Ils veulent également donner l'assurance aux habitants qu'ils pourront vieillir actifs et en santé dans leur communauté. La mise en œuvre des pratiques permettant l'inclusion et le développement social est aussi privilégiée. Finalement, la région souhaite faire de sa diversité sociale et territoriale un atout pour son développement. Parmi les pistes d'action envisagées, notons le soutien à la réussite éducative, l'amélioration de l'avenir des personnes fragilisées, la mise en valeur des richesses et de la diversité de même que l'accès équitable aux services sur tout le territoire.

Réponse

Le Ministère prévoit signer avec les intervenants du Bas-Saint-Laurent une entente de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette entente visera à soutenir des initiatives locales et régionales qui seront précisées ultérieurement.

La Direction régionale de Services Québec favorisera des interventions visant à soutenir l'intégration et le maintien en emploi des clientèles éloignées ou sous-représentées sur le marché du travail, particulièrement les jeunes. Pour ce faire, elle poursuivra sa participation régionale et locale à la démarche Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé (COSMOSS), dont un des objectifs vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les modalités de mise en œuvre de cette participation seront déterminées au cours de l'année.

Partenaires impliqués :

Une personne représentant le milieu de l'éducation

Une personne représentant le milieu de la santé

Les organismes d'employabilité

Une personne représentant les services de garde

L'autonomie financière et l'inclusion sociale du plus grand nombre de personnes est un enjeu important du plan stratégique du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La Direction régionale collaborera avec les intervenants du milieu à la mise en œuvre des engagements ministériels pris dans la cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

La Direction régionale poursuivra aussi ses interventions visant à favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes démunies. À cet effet, les centres locaux d'emploi et les bureaux de Services Québec de tout le territoire contribueront activement à la mise en œuvre du Programme objectif emploi et poursuivront les activités relatives aux stratégies sur l'intervention renforcée ainsi que sur l'accueil personnalisé et l'accompagnement soutenu en vue d'agir rapidement auprès de la clientèle de l'assistance sociale et de favoriser une mise en mouvement réussie.

Il est important de préciser que le Plan d'action régional 2018-2019 de Services Québec Bas-Saint-Laurent prévoit la réalisation de plusieurs interventions visant l'autonomie financière et l'inclusion sociale du plus grand nombre possible de personnes, lesquelles contribueront également à répondre à cette priorité.

Les modalités de mise en œuvre seront déterminées au cours de l'année.

PRIORITÉ 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Reconnue comme milieu de vie privilégié par ses citoyennes et citoyens, la région désire s'impliquer dans la préservation de l'environnement, le droit de naître, de vivre et de vieillir en santé, l'épanouissement des individus et des collectivités, de même que dans l'accessibilité aux loisirs et à la culture. Ainsi, au cours des prochaines années, elle s'efforcera de créer un environnement propice à l'épanouissement de toutes les personnes qui vivent dans la région, créer une société durable en protégeant et en valorisant la biodiversité ainsi que de connaître, protéger et valoriser la richesse patrimoniale. De plus, les acteurs comptent participer activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs conséquences.

La région s'attend, entre autres, plus particulièrement à maintenir et à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, à stimuler et à soutenir la vitalité culturelle, à favoriser l'interconnaissance des jeunes générations et des personnes aînées de même qu'à être proactive collectivement dans la création et la mise en valeur des aires protégées. La région souhaite aussi se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur de ses paysages urbains et ruraux et favoriser l'utilisation des énergies vertes dans tous les secteurs. Le soutien à l'industrie touristique à longueur d'année figure également dans les actions à mettre en œuvre.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec poursuivra son offre de formations de courte durée aux entreprises du secteur touristique et du secteur culturel de la région du Bas-Saint-Laurent.

Par le biais de ses programmes et mesures, Services Québec soutient l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent et Culture Bas-Saint-Laurent afin d'assurer une plus grande compétitivité des entreprises de ces secteurs et le développement des compétences de leurs travailleuses et travailleurs.

La contribution financière sera déterminée en cours d'année.

PRIORITÉ 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Riche de la variété de son tissu économique et devant les défis que posent les besoins en matière de relève, la région envisage de se distinguer par l'innovation, la diversification, la création de richesse, la consommation et la production locale, dans le respect de l'environnement, apportant ainsi une réponse aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Le Bas-Saint-Laurent entend notamment accroître les retombées économiques locales liées aux richesses naturelles, intellectuelles et culturelles ainsi qu'améliorer la mise en marché des produits et services de la région. Il souhaite également accroître la compétitivité et la responsabilité environnementale et sociale en privilégiant le recours à l'offre de service de ses nombreux centres d'expertise.

Afin d'atteindre ses objectifs, la région envisage la mise en place de différentes actions liées à cette priorité. Elle prévoit, entre autres, stimuler la transformation locale de ses ressources et la production à valeur ajoutée, multiplier les possibilités d'achat des produits et services régionaux de même que créer une image de marque bas-laurentienne (appellation Bas-Saint-Laurent). Elle investira aussi dans la poursuite de la diversification de l'économie régionale, notamment en soutenant les initiatives d'économie sociale et en faisant connaître ce secteur d'activité. Elle offrira également une formation adaptée, tant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, permettant de répondre aux besoins de compétences des entreprises et organisations. Elle prévoit finalement favoriser la relève entrepreneuriale dans les organisations par des mesures d'accompagnement adéquates.

Réponse

Dans le but de favoriser une meilleure adéquation de la formation et des compétences, la Direction régionale de Services Québec poursuivra, par l'intermédiaire du Comité régional adéquation-formation-compétences-emploi, la tenue de rencontres

pour susciter la concertation entre les ordres avec les partenaires du milieu de l'éducation (commissions scolaires, cégeps et université) et la mise en place de projets de formation régionaux afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et de développer les compétences des travailleuses et travailleurs ainsi que des chercheuses et chercheurs d'emploi bas-laurentiens.

De plus, conformément aux responsabilités accrues de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en matière d'adéquation formation-compétences-emploi, le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) joue également un rôle stratégique important dans la mobilisation des acteurs régionaux pour établir les priorités et actions à poser afin d'atténuer les déséquilibres du marché du travail au Bas-Saint-Laurent.

La poursuite des interventions facilitant le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi (PRIIME) ainsi que l'accès à des formations à temps partiel permettront à la Direction régionale de répondre aux engagements ministériels pris lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre.

Plusieurs interventions inscrites dans le Plan d'action régional 2018-2019 de Services Québec Bas-Saint-Laurent visant une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre, dans un contexte où la rareté de personnel et le chômage coexistent, contribueront également à répondre à cette priorité.

La contribution financière et les modalités de mise en œuvre seront précisées en cours d'année.

PRIORITÉ

5 Agir pour la vitalité des communautés rurales

Engagée dans le développement des territoires ruraux, la région veut miser sur l'accès aux services de proximité, le dynamisme de l'économie rurale, le dynamisme social ainsi que le sentiment d'appartenance au milieu rural.

Les partenaires veulent assurer que tous les citoyens et citoyennes de la région bénéficient d'une mobilité durable. En ce sens, ils comptent favoriser le développement des transports actifs et collectifs et faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité. La consolidation des services de télécommunication sur tout le territoire bas-laurentien compte également parmi les actions à déployer dans les prochaines années.

Le Bas-Saint-Laurent compte en outre miser sur les bénéfices qu'apporte la synergie entre les milieux ruraux et urbains pour favoriser la collaboration intermunicipale et maximiser l'efficience des efforts humains et financiers des communautés rurales. Les Bas-Laurentiens entendent finalement offrir et maintenir des services de proximité qui répondront aux besoins des citoyennes et citoyens des communautés rurales. Il veut également se mobiliser pour stimuler le dynamisme de ces communautés, tant du point de vue économique que social et culturel.

Réponse

Par son réseau de centres locaux d'emploi et de bureaux de Services Québec, la Direction régionale de Services Québec du Bas-Saint-Laurent est présente dans chacune des MRC de la région, offrant ainsi un service de proximité à toute sa clientèle (individus et entreprises). Dans l'optique de permettre une meilleure accessibilité aux services gouvernementaux, la Direction régionale souhaite mettre en place des activités permettant de rapprocher les services des citoyennes et citoyens.

En cours d'année, une réflexion s'amorcera avec les partenaires du milieu pour la conception des interventions possibles.

PRIORITÉ 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, la foresterie, le secteur maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Les MRC exercent un leadership dans des domaines identitaires de la région. Il existe des enjeux liés à ces différents secteurs d'activité sur lesquels une grande partie de l'économie régionale repose. Dans une volonté d'occupation et de vitalité du territoire, il est donc nécessaire d'appuyer la mise en valeur de ces ressources naturelles afin de favoriser la production de richesse. Dans un tel contexte, il est aussi impératif de les rendre accessibles en les valorisant au bénéfice des collectivités.

Les intervenants régionaux souhaitent faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant en agriculture, en agroalimentaire, en agrotourisme, en agroforesterie et en acériculture. Plus concrètement, les pistes d'action envisagées sont d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire, de privilégier l'autonomie alimentaire, d'augmenter le nombre d'organismes porteurs du développement de filières et de les soutenir, d'appuyer la relève agricole et de soutenir le développement de la filière acéricole.

Un autre objectif est d'assurer la croissance des secteurs signatures du territoire, tels que l'agriculture, la foresterie, l'activité maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables, par des filières porteuses. Parmi les actions à déployer, on compte valoriser la relève agricole et forestière, consolider et développer les secteurs d'activité liés à l'occupation et à la vitalité du territoire par l'approche filière, établir des réseaux de collaboration ouverts, développer les filières liées aux énergies vertes et renouvelables de même que valoriser la filière des produits forestiers non ligneux.

Enfin, la région souhaite tirer profit de sa position géographique aux abords du Saint-Laurent pour devenir une référence dans le domaine de l'eau. En ce sens, elle compte établir des concertations régionales dans le secteur maritime, construire un modèle de développement et d'innovation régionale et, finalement, mettre les infrastructures portuaires à niveau et les maintenir.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec prévoit intervenir de façon proactive dans les secteurs en émergence, les projets créateurs d'emplois et les entreprises innovantes, notamment celles des créneaux d'excellence, en particulier les entreprises de la fabrication métallique industrielle, et les entreprises maritimes et forestières. En plus de soutenir ces secteurs par le biais des programmes et mesures de Services Québec, la Direction régionale participe aux travaux des différentes tables sectorielles de concertation pour l'emploi. Cette année, Services Québec et ses partenaires travailleront ensemble à l'élaboration et la réalisation du Plan d'action en aménagement forestier découlant du Sommet sur l'emploi forestier, tenu le 30 novembre 2017.

Une planification des activités sera établie en cours d'année.

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Les onze priorités identifiées par la région découlent pour l'essentiel du Sommet économique régional de juin 2015. À la suite de cette rencontre, 11 groupes de travail composés de représentants du milieu ont présenté un total de 142 recommandations plus spécifiques.

C'est pourquoi les réponses de la Direction régionale de Services Québec du Saguenay–Lac-Saint-Jean visent principalement quelques-unes des recommandations issues des groupes de travail du Sommet économique de 2015 plutôt que le libellé des priorités en tant que tel.

PRIORITÉ 1

Agriculture et agroalimentaire

Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement, et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.

Dans son rapport, le groupe de travail Agriculture et agroalimentaire aborde la situation de la main-d'œuvre de son secteur. Il y mentionne que le développement des compétences de la main-d'œuvre et des entreprises ainsi que l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée favoriseront l'innovation et la compétence des organisations.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de Saguenay-Lac-St-Jean est surtout interpellée par deux des douze recommandations du Groupe de travail sur l'agriculture et l'agroalimentaire. L'une d'elles se lit comme suit : *Instituer une entente sectorielle afin d'assurer le maintien d'initiatives de soutien à l'industrie agroalimentaire.*

Ce projet d'entente est en discussion depuis quelques mois avec la Table agroalimentaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et les MRC de la région. Des discussions sur les sources de financement possibles sont toujours en cours. Services Québec soutient financièrement la Table agroalimentaire et pourrait être un éventuel partenaire de l'entente par le biais de ses programmes et mesures.

L'autre recommandation qui concerne le Ministère est la suivante : *Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre et une adéquation entre la formation et les compétences au sein des entreprises*.

Le créneau d'excellence AgroBoréal a mis sur pied un comité de travail en lien avec le projet Agro-Compétence. Ce comité, auquel la Direction régionale de Services Québec participe, vise à analyser les besoins de développement des compétences dans les entreprises agroalimentaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Agro-Compétence comprend la cartographie de l'offre de formation actuelle, l'analyse des besoins, une stratégie de valorisation de l'offre de développement des compétences ainsi qu'une stratégie d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre. Mentionnons que le créneau d'excellence AgroBoréal a reçu une aide de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour réaliser ce projet grâce à la mesure Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi.

PRIORITÉ 2

Premières Nations

S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.

Réponse

En juin 2017, le Ministère a dévoilé la Stratégie d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits. En lien avec cette stratégie ministérielle, Services Québec entend renforcer son partenariat avec les Premières Nations au Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours des prochains mois. En effet, d'ici la fin 2018, la Direction régionale créera un comité de travail mixte avec des représentants régionaux des Premières Nations. Ce comité aura notamment comme mandat d'analyser le portrait général de la situation sur le marché du travail des membres des Premières Nations afin de proposer des actions pour l'améliorer. Il visera également à déterminer la complémentarité des services offerts en matière d'emploi et de développement de l'employabilité par la communauté de Mashteuiatsh et par Services Québec.

PRIORITÉ 3

Aluminium

Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformations de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.

Réponse

Dans le contexte où l'adéquation compétence-formation-emploi est une priorité du Ministère, la Direction régionale de Services Québec s'assurera que les services aux entreprises et aux individus permettront d'agir sur l'offre et la demande de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité économique, considéré comme prioritaire pour Services Québec. La disponibilité d'une main-d'œuvre compétente est l'une des conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformations de l'aluminium. Une table nationale complète actuellement un diagnostic en matière d'adéquation compétence-formation-emploi pour ce secteur. Ce diagnostic propose diverses actions en vue d'agir sur la disponibilité et les compétences de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins des entreprises. La Direction régionale participe activement aux travaux de cette table.

PRIORITÉ 4

Mines et métaux

Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.

Le groupe de travail Mines et métaux interpelle le Ministère dans l'une de ses dix-huit recommandations : *Que les partenaires du réseau d'enseignement et Emploi-Québec s'assurent d'une adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre actuels et projetés pour le développement minier du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que pour le Plan Nord.*

Réponse

La Direction régionale de Services Québec exerce une veille continue, en collaboration avec la Société du Plan Nord, des investissements sur le territoire concerné. Ainsi, si des investissements se concrétisent,

Services Québec pourra alors soutenir le développement des projets par le biais de ses mesures et services, notamment pour le développement des compétences.

Par ailleurs, les comités sectoriels de main-d'œuvre, partenaires de Services Québec, ont notamment les mandats de développer la formation continue et d'identifier les besoins spécifiques concernant la main-d'œuvre des différents secteurs d'activité. En ce qui concerne le secteur mines et métaux, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) offre diverses formations spécialisées et identifie en continu les besoins de formation. Dans ce contexte, le rôle des intervenants régionaux du milieu et de la Direction régionale est de s'assurer que les besoins spécifiques à la région cheminent adéquatement jusqu'au CSMO Mines. Le Ministère entend suivre de près les actions visant l'adéquation formation-compétence-emploi dans ce secteur puisqu'il s'agit d'une priorité organisationnelle.

PRIORITÉ 5

Relancer l'industrie de la fourrure nordique

Le groupe de travail sur la fourrure nordique interpelle le Ministère principalement dans l'une de ses quatorze recommandations : *Mettre en place le programme de formation (AEC) développé par le Cégep de Saint-Félicien pour soutenir le développement de nouvelles technologies d'apprêtage et la caractérisation de l'ensemble des animaux récoltés*.

Réponse

Dans le contexte où l'adéquation compétence-formation-emploi est une priorité du Ministère, la Direction régionale de Services Québec s'assurera que les services aux entreprises et aux individus soutiennent les projets de ce secteur d'activité économique.

Selon les possibilités qu'offrent ses programmes et mesures, elle entend collaborer avec le MEES à la réalisation de la recommandation ci-dessus.

PRIORITÉ 6

Entrepreneuriat

Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.

Réponse

La mission du Ministère n'est pas directement interpellée par cette priorité régionale.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 8

Forêt

Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformations; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.

Réponse

Dans le contexte où l'adéquation compétence-formation-emploi est une priorité du Ministère, la Direction régionale de Services Québec s'assurera que les services aux entreprises et aux individus soutiennent les projets de ce secteur d'activité économique priorisé. La disponibilité d'une main-d'œuvre compétente est l'une des conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformations du secteur forestier.

Les mesures et programmes seront ainsi mis à contribution afin de répondre aux besoins des entreprises et du personnel de ce secteur prioritaire pour notre région.

PRIORITÉ 9

Tourisme

Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

Réponse

Le groupe de travail Tourisme interpelle principalement le Ministère dans l'une des treize recommandations : *Investir collectivement et en continu dans le développement de la main-d'œuvre touristique.*

Avec cette recommandation, le groupe de travail appuie les demandes formulées par l'ensemble de l'industrie touristique québécoise lors du Rendez-vous national de la main-d'œuvre de février 2017. Ces propositions concernent notamment les enjeux suivants : la fidélisation de la main-d'œuvre, la forte saisonnalité et l'apport des travailleuses et travailleurs retraités comme bassin de main-d'œuvre additionnel.

La Stratégie nationale sur la main-d'œuvre qui sera déposée sous peu pourra éventuellement fournir des éléments de réponse à ces demandes, presque identiques dans toutes les régions du Québec.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Saguenay–Lac-Saint-Jean, mentionnons que le tourisme d'aventure et l'écotourisme sont un créneau ACCORD. Ce créneau d'excellence est donc priorisé dans les services aux entreprises de Services Québec. Ainsi, Services Québec participera, par ses programmes et mesures, à des projets qui répondent à cette recommandation.

PRIORITÉ 10

Numérique

Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique.

Réponse

Le Ministère est surtout interpellé par deux des dix-huit recommandations du Groupe de travail sur le numérique. Une de celles-ci se lit comme suit : *Offrir de l'accompagnement professionnel pour les entreprises afin de réaliser un diagnostic ou un audit numérique et de mettre en place un plan d'action visant leur transformation numérique.*

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a créé un outil ayant comme objectif l'évaluation de la maturité numérique des entreprises et la réalisation d'un plan numérique. À la suite de ce plan, Services Québec pourra appuyer les entreprises dans le développement des compétences liées au numérique.

Au cours des prochains mois, Services Québec diffusera à ses conseillères et conseillers aux entreprises les principaux constats du rapport du Groupe de travail sur le numérique. L'objectif est d'améliorer leur compréhension des enjeux liés au développement de la main-d'œuvre de ce secteur.

L'autre recommandation qui concerne le Ministère est la suivante : *Promouvoir les métiers du numérique, notamment chez les jeunes filles*. Le MTESS, en collaboration avec le MESI et la CPMT, travaille actuellement à l'élaboration et la diffusion d'une stratégie de promotion et de valorisation des métiers et professions en demande. Dans le contexte où l'adéquation compétence-formation-emploi est une priorité, il importe de faire connaître les carrières d'avenir, notamment aux jeunes Québécoises. Les métiers liés au secteur numérique pourront figurer dans cette stratégie.

Par ailleurs, le Conseil régional des partenaires du marché du travail du Saguenay–Lac-Saint-Jean a soutenu financièrement, dans le cadre des Projets stratégiques en adéquation formation-compétences-emploi, un projet sur l'adéquation entre les compétences demandées dans le numérique et l'offre de formation régionale, proposé par l'Université du Québec à Chicoutimi et d'autres partenaires de l'éducation et des entreprises. Le projet est démarré et devrait être terminé d'ici au 31 mars 2019.

PRIORITÉ 11

Développement des communautés

Soutenir la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyennes et citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.

Cette priorité est une « priorité parapluie » pour tout ce qui touche au développement social des collectivités. En l'ajoutant, les acteurs régionaux ont souhaité s'assurer que les enjeux à caractère social seraient intégrés aux stratégies concernant l'occupation et la vitalité des territoires.

Réponse

Chacun des bureaux de Services Québec participe activement à différentes initiatives de concertation sur leur territoire. Ainsi, Services Québec est présent auprès des organismes communautaires aux tables de lutte contre la pauvreté, aux tables sur la sécurité alimentaire et à d'autres instances semblables. La participation à ces lieux de concertation permet d'appuyer différentes actions touchant l'inclusion et le développement social.

De plus, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, annoncé en décembre 2017, contribuera à répondre à certains volets de cette priorité. Les Alliances pour la solidarité permettront de soutenir des initiatives locales et régionales en matière d'inclusion sociale.

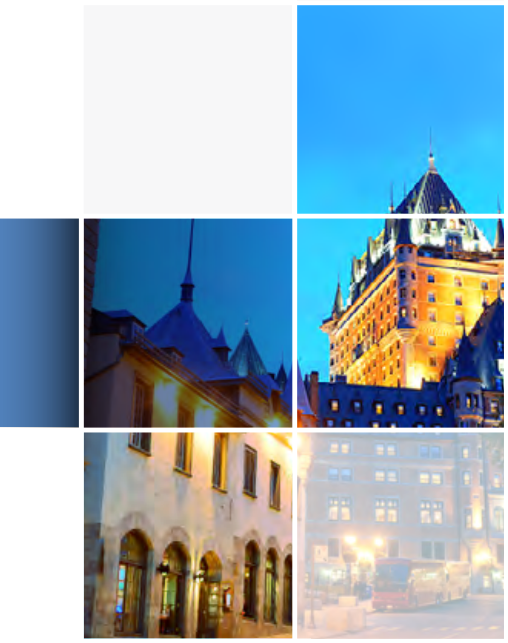

CAPITALE-NATIONALE

PRIORITÉ 1

Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Les intervenants locaux et régionaux ont déjà établi l'agroalimentaire dans leurs priorités puisque les territoires possèdent leur propre planification en ce sens, que l'on pense aux plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans les six MRC ou à la vision du développement agricole et agroalimentaire pour l'agglomération de Québec.

Une stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires est également mise en œuvre par les intervenants régionaux. Les actions structurantes qui s'y trouvent sont appuyées par une entente sectorielle. Ainsi, au cours des prochaines années, la région entend amorcer des chantiers sur la remise en production des terres agricoles inexploitées, sur le développement des marchés ainsi que sur la relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre. La région table également sur l'instauration du marché public de Québec pour mettre en valeur les produits régionaux.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale poursuivra ses activités de concertation avec les partenaires du milieu, principalement sous l'angle des besoins touchant le développement des compétences de la main-d'œuvre ainsi que ceux que les entreprises ont exprimés en ce qui concerne la gestion des ressources humaines (ex. : recrutement et rétention de personnel, gestion d'une main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle, développement des compétences des personnes en emploi ou de la nouvelle main-d'œuvre, etc.).

À ce titre, la Direction régionale collabore déjà avec différents acteurs régionaux et procède à une révision annuelle des besoins avec leur apport :

- Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale-Côte-Nord :
  - Soutien aux services offerts par le Centre d'emploi agricole (activités de placement de la main-d'œuvre, promotion des services et identification des besoins et des problématiques de la main-d'œuvre, développement de partenariats avec différents organismes, CSMO AgriCarrières, etc.).
  - Soutien à l'organisation d'activités de formation offertes aux agriculteurs de la région de la Capitale-Nationale dans la lignée du Cadre de gestion pour la formation professionnelle de courte durée en agriculture.
- Créneau Accord Aliments santé (Industries clés Alimentation et nutrition) :
  - Intervenir selon les besoins que le Consortium des aliments santé et les entreprises de ce secteur d'activité ont exprimés, dans le respect des mesures et services ainsi que des priorités d'interventions retenues à l'axe touchant la main-d'œuvre (ex. : développement des compétences, recrutement, etc.).

PRIORITÉ 2

Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière

La région de la Capitale-Nationale a accès à une importante biomasse forestière résiduelle. De ce fait, les élus de la région entendent faire de la Capitale-Nationale un véritable leader de la récolte et de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle au Québec. Les retombées économiques seraient substantielles; l'utilisation de moins de 4 % de cette biomasse forestière disponible sur le territoire insufflerait un nouvel élan au secteur forestier.

Le projet souhaité viserait la récolte et l'utilisation de la biomasse forestière régionale à des fins de remplacement d'énergies fossiles pour le chauffage, ce qui contribuerait à la réduction des gaz à effet de serre de même qu'à la création et au maintien d'emplois forestiers et manufacturiers dans la région. Un projet pilote doit être défini en collaboration avec les différents partenaires. L'exportation de la biomasse transformée (billette, plaquette ou granule), au Québec ou vers l'étranger, de même qu'une éventuelle collaboration avec la recherche scientifique dans ce domaine seront également examinées.

Réponse

La priorité mentionne le développement à venir d'un projet pilote régional touchant la récolte et l'utilisation de la biomasse forestière à des fins de remplacement d'énergies fossiles pour le chauffage, avec comme objectif le maintien et la création d'emplois forestiers et manufacturiers dans la région.

À cet effet, et dans le respect de sa mission, de ses mesures et services ainsi que de l'analyse des besoins, la Direction régionale analysera les besoins que les partenaires (ex. : Créneau Accord Matériaux à valeur ajoutée et matériel de transport, comités sectoriels de main-d'œuvre, etc.) et les entreprises impliquées ont exprimés en ce qui a trait au développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelle ou future) ou des interventions en matière de gestion de ressources humaines (ex. : recrutement et maintien en emploi, gestion de la main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle, etc.).

PRIORITÉ 3

Développer les infrastructures touristiques

La région de la Capitale-Nationale demeure un des lieux phares du tourisme au Québec. Plusieurs attractions, que ce soit dans la ville de Québec ou dans les territoires des MRC environnantes, font sa renommée et attirent annuellement des milliers de visiteuses et visiteurs venant des quatre coins du monde. Cependant, la concurrence est internationale et l'offre doit sans cesse se renouveler pour demeurer distinctive.

Les intervenants de la région souhaitent donc appuyer les promoteurs dans la création de produits qui miseront sur les particularités régionales et l'innovation. En ce sens, la région souhaite que le projet du Club Med au Massif de Charlevoix se concrétise.

Réponse

Dans le respect de sa mission, de ses mesures et services la Direction régionale de Services Québec répondra aux besoins exprimés par les partenaires et les entreprises qui participent au développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelle ou future) ou interviennent en matière de gestion de ressources humaines (ex. : recrutement et maintien en emploi, gestion de la main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle, etc.), dont les besoins inhérents à la réalisation du projet de Club Med au Massif de Charlevoix.

PRIORITÉ 4

Assurer le déploiement du numérique

L'accès à Internet et au réseau de téléphonie cellulaire est à géométrie variable sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale. Alors que la ville de Québec et sa périphérie, de même que les municipalités les plus populeuses de la région, sont bien desservies, les services offerts dans les milieux ruraux ne répondent pas aux attentes. Il est donc nécessaire qu'ils soient améliorés au bénéfice de la population, des entreprises et des gens de passage.

Les intervenants s'attendent à recevoir les appuis nécessaires de la part des instances gouvernementales concernées pour que les services soient efficients dans l'ensemble des secteurs. Une vision nationale du déploiement du numérique devra être élaborée. De plus, les programmes d'infrastructure devront inclure l'accès à Internet à haut débit et la téléphonie cellulaire.

Réponse

Cette priorité implique principalement des investissements dans des infrastructures visant à bonifier l'accès à Internet et la couverture du réseau de téléphonie cellulaire dans les municipalités moins bien desservies actuellement et ne vise pas de façon spécifique la Direction régionale de Services Québec.

Les bureaux de Services Québec de la région disposent d'un accès à Internet à haut débit et d'une salle informatique en libre-service, ce qui permet aux individus et aux personnes représentant des entreprises d'avoir accès à toute l'information gouvernementale et d'interagir efficacement avec l'État.

S'il y a lieu, la Direction régionale répondra aux besoins que les partenaires et les entreprises impliqués ont exprimés en ce qui a trait au développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelle ou future) ou des interventions en matière de gestion de ressources humaines (ex. : recrutement et maintien en emploi, gestion de la main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle, etc.) afin d'assurer la réalisation du déploiement du numérique sur l'ensemble des territoires visés.

PRIORITÉ 5

Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale

Québec possède le statut de capitale nationale, ce qui lui confère un caractère particulier. Afin de reconnaître ce caractère, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec ratifiaient en juin 2016 l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale. Établie dans la foulée des travaux visant à accroître l'autonomie des municipalités, cette entente permet entre autres de définir les responsabilités uniques qu'assume la Ville de Québec.

Ces responsabilités touchent notamment les domaines de l'aménagement, du logement social, de l'itinérance, de l'intégration des personnes immigrantes ainsi que de la culture et du patrimoine. Un fonds destiné aux projets de la capitale nationale et de sa région sera également constitué. La mise en œuvre de cette entente constitue une priorité régionale.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec travaille déjà en étroite collaboration avec certains partenaires régionaux, ministériels et internationaux afin de favoriser les activités de recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ainsi qu'à ceux des personnes immigrantes déjà présentes sur le territoire, en vue de faciliter leur intégration au marché du travail (ex. : activités de francisation en entreprise, aide à la recherche d'emploi, etc.) :

- Projet pilote Québec-France pour l'emploi, avec la collaboration du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, de Québec International, de la Ville de Québec, des MRC de Portneuf et de Charlevoix ainsi que des services publics d'emploi français (Pôle Emploi).

MAURICIE

PRIORITÉ 1

Accroître la population de la Mauricie

Le taux de croissance de la population de la Mauricie est inférieur au pourcentage moyen observé pour le Québec et l'accroissement naturel y est négatif. De plus, la population de la région est nettement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec.

En ce sens, la Mauricie entend notamment encourager la rétention des Mauriciennes et Mauriciens, favoriser l'attraction de nouveaux citoyens et citoyennes ainsi que soutenir leur accueil et leur établissement durable dans la région.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Mauricie et le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) collaboreront avec la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en vue d'accompagner et d'agir en complémentarité avec la Table des préfets des Villes et MRC dans le but de soutenir d'éventuelles actions susceptibles d'accroître la population régionale. Pour ce faire, la Direction régionale poursuivra ses interventions afin de présenter aux gouvernants locaux, aux intervenants socioéconomiques et aux dirigeants d'entreprise une information sur le marché du travail qui reflète la situation et les enjeux de ce marché, notamment en matière de main-d'œuvre et d'emploi.

En plus de formuler des avis sur la dimension main-d'œuvre et emplois des projets présentés au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), elle pourra contribuer en complémentarité au soutien financier de ceux qui sont susceptibles d'attirer une nouvelle main-d'œuvre en Mauricie.

La Direction régionale et le CRPMT, en collaboration avec les établissements d'enseignement, s'impliqueront dans la valorisation des métiers et professions qui présentent de bonnes perspectives d'emploi ou sont jugés en déséquilibre, mais pour lesquels les programmes de formation enregistrent des déficits d'inscriptions. Les résultats de son nouvel exercice de détermination des perspectives professionnelles régionales sur l'horizon 2017-2021 seront également diffusés.

La Direction régionale poursuivra l'implication de ses bureaux locaux pour soutenir le recrutement et l'attraction de la main-d'œuvre en collaborant à l'organisation de salons de l'emploi de manière à mieux répondre aux besoins de personnel des employeurs de la région. Elle pourra notamment promouvoir et favoriser le recours aux services Placement en ligne et Information sur le marché du travail (IMT) en ligne.

En matière d'intégration en emploi des nouveaux arrivants, la Direction régionale, par l'intermédiaire de ses bureaux locaux, favorisera l'utilisation du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) pour permettre à ces personnes d'obtenir une première expérience de travail dans leur métier ou leur profession.

Les unités locales de la Direction régionale poursuivront leur collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi pour la réalisation de séjours exploratoires dans le cadre de l'initiative Place aux jeunes, qui favorise la migration, l'établissement et le maintien en région des individus diplômés et futurs diplômés de 18 à 35 ans.

PRIORITÉ 2

Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes aînées et les milieux éloignés ou dévitalisés

La desserte Internet et l'accès à la téléphonie cellulaire sont de qualité inégale ou déficiente dans plusieurs portions du territoire. On remarque également que le vieillissement de la population entraîne des problèmes de mobilité et d'accès aux services de proximité dans les petites collectivités. Ces facteurs rendent difficile l'attraction de nouveaux résidents et résidentes. Des initiatives pour limiter l'exode devront être proposées.

Pour ce faire, la région favorisera la participation citoyenne et la prise en charge du milieu par le milieu. Elle souhaite également faciliter l'accès à des services de proximité diversifiés et durables, maintenir et améliorer les services de transport actif, collectif et alternatif, de même que favoriser l'accès à des services de télécommunication efficients sur l'ensemble du territoire.

Réponse

Dans la perspective d'assurer le maintien et l'accès aux services de proximité dans les territoires locaux, la Direction régionale de Services Québec poursuivra le déploiement de Services Québec visant la simplification et le regroupement des services gouvernementaux par l'intermédiaire de partenariats avec différents ministères et organismes publics.

Les bureaux de Services Québec de la région disposent d'un accès à Internet à haut débit et d'une salle informatique en libre-service ce qui permet aux individus et aux personnes représentant des entreprises d'accéder à toute l'information gouvernementale et d'interagir efficacement avec l'État.

Afin de favoriser la mobilité des travailleuses et travailleurs en milieux ruraux, la Direction régionale pourrait soutenir des initiatives d'élargissement de projets de services de transport collectif ou alternatif offerts aux citoyennes et citoyens de certains territoires qui ne sont pas desservis par un tel système.

En ce qui concerne la santé de la population de la région, la Direction régionale continuera de participer aux travaux du regroupement d'organismes qui préconisent les saines habitudes de vie, de la Table régionale de santé mentale, de la Table régionale en itinérance et de la Table régionale en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.

PRIORITÉ 3

Réduire les inégalités sociales

Des six territoires constituant la Mauricie (MRC, ville-MRC, agglomération), trois affichent des proportions de population défavorisée beaucoup plus élevées que la moyenne provinciale.

Afin de réduire ces inégalités, les intervenants régionaux souhaitent assurer un accès équitable aux services répondant aux besoins de base. Des appuis sont également nécessaires pour favoriser l'intégration sociale ou professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion et pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec s'engage à intervenir de façon proactive auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours, et ce, dès le dépôt de leur demande afin de les aider à se mettre en mouvement et à cheminer vers l'emploi, particulièrement dans le cas de celles qui ont des caractéristiques favorables à l'emploi. Dans cette perspective, elle déploiera le Programme objectif emploi, qui s'adresse spécifiquement aux premiers demandeurs d'aide sociale.

Elle entend également intervenir de façon proactive auprès des personnes déjà prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des caractéristiques favorables à l'insertion en emploi et favoriser l'intégration en emploi des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

La Direction régionale collaborera à la mise en œuvre des engagements que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pris dans le Plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

Des ententes de délégation seront signées entre le gouvernement et ses partenaires locaux et régionaux à l'égard du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Les modalités de mise en œuvre et les montants rattachés aux modalités de financement seront dévoilés au cours de l'année 2018. La Direction régionale pourrait appuyer des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui découleraient de cette entente.

Par l'intermédiaire du soutien à la coordination du Consortium en développement social de la Mauricie, la Direction régionale soutient des initiatives locales et régionales, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'habitation, de transport collectif et d'action citoyenne, par une participation aux tables de développement social locales.

PRIORITÉ 4

Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie

De plus en plus d'études prouvent qu'un sentiment d'appartenance fort à une communauté ainsi que des liens de proximité satisfaisants ont une réelle influence sur la santé de la population. Le dynamisme ainsi que l'attrait des arts et de la culture contribuent à donner une image positive à une région et changent l'identité régionale.

Au cours des prochaines années, les acteurs régionaux devront se concerter pour définir et valoriser l'identité culturelle mauricienne, accroître la cohésion et la solidarité sociale, et promouvoir les forces de la région de même que ses attraits et ses richesses.

Réponse

Dans le cadre de sa mission et des mandats qui lui sont dévolus en matière de main-d'œuvre et d'emploi, d'aide financière de dernier recours et d'offre des services de renseignement gouvernementaux, la Direction régionale de Services Québec pourrait contribuer à soutenir des projets locaux ou territoriaux susceptibles de développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie, et ce, par le recours à ses mesures ou services aux individus et aux entreprises, ou au moyen d'ententes de développement sectorielles.

PRIORITÉ 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie

Les changements climatiques ont des conséquences économiques et environnementales sur l'agriculture, la foresterie et les événements météorologiques extrêmes ainsi que sur la biodiversité du territoire.

Les intervenants de la Mauricie souhaitent s'outiller pour protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels de la région. Ils veulent en outre maintenir et améliorer la qualité de l'eau, des sols et de l'air par le soutien et la promotion d'initiatives et de pratiques responsables visant l'amélioration de la qualité de l'environnement des milieux de vie.

Réponse

Dans le cadre de sa mission et des mandats qui lui sont dévolus en matière de main-d'œuvre et d'emploi, d'aide financière de dernier recours et d'offre des services de renseignement gouvernementaux, la Direction régionale de Services Québec pourrait contribuer à soutenir des projets locaux ou territoriaux susceptibles de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie, et ce, par le recours à ses mesures ou services aux individus et aux entreprises, ou au moyen d'ententes de développement sectorielles.

PRIORITÉ 6

Intensifier la diversification de l'économie, notamment dans les secteurs porteurs et d'avenir

La Mauricie présente un indice de développement économique inférieur à celui des autres régions manufacturières du Québec. Son secteur manufacturier lié aux ressources a été particulièrement ébranlé par la conjoncture économique nationale et internationale, ce qui a entraîné la fermeture de grandes entreprises et la perte de plusieurs emplois.

Afin de renverser cette tendance, des actions devront être engagées pour stimuler et soutenir la création d'entreprises, pour favoriser l'implantation de filières qui procureront des avantages distinctifs à la région et pour encourager et stimuler les maillages innovants. Le développement de l'économie sociale de même que des secteurs touristique et culturel devra être valorisé et soutenu.

Réponse

Grâce à ses mesures et services aux entreprises, la Direction régionale de Services Québec pourrait soutenir les organisations nouvellement créées, celles qui sont en développement, qui diversifient leurs activités, ainsi que les regroupements d'entreprises. Son offre de service révisée auprès des entreprises met de l'avant des interventions axées sur la gestion de la diversité de la main-d'œuvre et des ressources humaines, sur la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre et sur l'aide au recrutement.

La Direction régionale poursuivra son implication en vertu de l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie et soutiendra les initiatives susceptibles de favoriser l'essor et le développement d'entreprises issues de l'économie sociale par un appel de projets innovants, ainsi que par le développement des compétences de la main-d'œuvre de ce secteur d'activité.

Afin de favoriser le dynamisme et l'essor des organismes et des petites et moyennes entreprises de la Mauricie, la Direction régionale poursuivra son implication, conformément aux ententes de subvention, pour la formation continue favorisant le développement des compétences de la main-d'œuvre en emploi dans une approche sectorielle, par exemple en agriculture, en automobile, en culture, dans le milieu communautaire, en tourisme et dans les technologies de l'information.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 7

Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

Le nombre d'entreprises du secteur manufacturier mauricien est en baisse depuis 2006. C'est principalement le cas de petites entreprises de moins de 50 employées et employés, ce qui a occasionné la perte de nombreux emplois.

Les intervenants de la Mauricie souhaitent disposer d'outils pour soutenir et développer la capacité d'innovation des entreprises et pour favoriser l'ouverture de nouveaux marchés. La participation des instances gouvernementales concernées sera requise pour susciter les maillages entre les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les entreprises. Des actions devront aussi être mises en place pour stimuler la consommation de produits et services locaux et régionaux.

Réponse

Grâce à ses mesures et services aux entreprises, la Direction régionale de Services Québec pourra soutenir les entreprises existantes qui diversifient leurs activités ou qui développent de nouveaux marchés, et ce, en matière de gestion de la diversité de la main-d'œuvre et des ressources humaines, de formation et de développement des compétences de la main-d'œuvre ainsi que d'aide au recrutement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 8

Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements

En 2014, l'investissement privé non résidentiel a diminué de façon importante en Mauricie, tout comme dans le reste du Québec. Le taux de croissance annuel moyen des investissements de la région est par ailleurs inférieur à celui de la province.

Afin de créer des conditions favorables à de nouveaux investissements, la région devra optimiser l'organisation des services et des infrastructures en plus d'encourager la complémentarité et la mise en commun des expertises. Des activités concertées de prospection devront être réalisées afin de répondre à cette priorité.

Réponse

Dans le cadre de sa mission et des mandats qui lui sont dévolus en matière de main-d'œuvre et d'emploi, d'aide financière de dernier recours et d'offre des services de renseignement gouvernementaux, la Direction régionale de Services Québec de la Mauricie pourrait contribuer à soutenir des projets locaux ou territoriaux susceptibles de créer des conditions favorables à de nouveaux investissements, et ce, par le recours à ses mesures ou services aux individus et aux entreprises, ou au moyen d'ententes de développement sectorielles.

PRIORITÉ 9

Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable

Les terres du domaine de l'État constituent un patrimoine important, un milieu naturel exceptionnel et un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socioéconomique.

L'accroissement des retombées de la production et de la transformation des ressources est souhaité en Mauricie. On devra faciliter l'accès aux ressources et au territoire tout en favorisant la cohabitation des différents utilisateurs. Un soutien gouvernemental en vue de stimuler les deuxième et troisième transformations des ressources est également à privilégier.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec poursuivra son implication en regard de l'Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie et soutiendra les initiatives susceptibles de favoriser l'essor et le développement d'entreprises issues de ces secteurs d'activité et le développement des compétences de la main-d'œuvre.

La Direction régionale soutiendra le placement en emploi des personnes intéressées à travailler dans ces secteurs en soutenant financièrement le Centre d'emploi agricole de la Mauricie pour ainsi contribuer à répondre aux besoins de main-d'œuvre des producteurs de la région.

PRIORITÉ 10

Assurer la relève et le transfert d'entreprise

Assurer la relève et le transfert d'entreprise représente un enjeu important en région et un défi pour les entrepreneurs. Par exemple, on estime que seulement le quart des chefs d'entreprise du secteur agricole en Mauricie ont prévu leur relève.

La région devra améliorer les démarches d'accompagnement existantes et les faire connaître de sorte que les entrepreneurs puissent y avoir recours pour planifier le transfert de leur entreprise.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec pourra soutenir la relève et le transfert d'entreprise, notamment de coopératives, par le biais de ses bureaux locaux qui poursuivront leurs interventions en proposant la mesure Soutien au travail autonome aux clientèles admissibles. Ce soutien se concrétisera par la collaboration entre le bureau local et un organisme coordonnateur dans chacun des six territoires de la Mauricie.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 11

Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée constitue une contrainte importante pour le développement des entreprises.

La mobilisation des principaux acteurs concernés est nécessaire pour instaurer une culture de formation continue et pour assurer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail mauricien.

Réponse

Dans le but d'améliorer la qualification et le développement des compétences de la main-d'œuvre, la Direction régionale de Services Québec entend utiliser les fonds régionaux qui sont mis à sa disposition pour favoriser le retour aux études de personnes éloignées du marché du travail grâce à des programmes de formation qui mènent à des occupations en demande en Mauricie.

Dans une perspective de formation continue, la Direction régionale entend utiliser les fonds mis à sa disposition pour former les travailleuses et travailleurs sous-qualifiés et pour les aider à conserver leur emploi dans les entreprises qui se distinguent par leur dynamisme.

Aussi, dans le but de développer les compétences de travailleuses et travailleurs en emploi, la Direction régionale entend continuer de financer l'offre d'activités de formation de courte durée des établissements d'enseignement de la région.

La Direction régionale, en collaboration avec les organismes reconnus comme ressources externes en développement de l'employabilité de la main-d'œuvre, entend favoriser le développement et la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs sans emploi en offrant des services qui soutiennent la mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles pour qui le manque de qualification représente un obstacle à l'intégration et au maintien sur le marché du travail.

En matière d'adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi, la Direction régionale et le CRPMT joueront un rôle actif dans l'appui à des projets de formation de courte durée privilégiant les stages présentés au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO), et ce, pour les occupations en déséquilibre sur le marché du travail régional.

La Direction régionale entend poursuivre les travaux du comité de travail de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) en matière d'adéquation formation et emploi (CAFE) afin de partager la connaissance des besoins du marché du travail et de mettre de l'avant des projets novateurs pour favoriser cette adéquation.

PRIORITÉ 12

Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études

Le taux de décrochage scolaire demeure plus élevé en Mauricie que dans l'ensemble du Québec. Des interventions à cet égard devront être faites.

Au cours des prochaines années, les intervenants de la région souhaitent donc valoriser la formation et l'acquisition de connaissances. Des actions visant à renforcer les stages et les formules d'apprentissage en milieu de travail ainsi qu'à encourager et à promouvoir les méthodes d'enseignement innovantes seront privilégiées.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec participe activement aux divers comités de la Table régionale en éducation de la Mauricie (TREM), notamment en soutenant financièrement le Rendez-vous des professions et de la formation.

Afin de soutenir la formation continue en entreprise, la Direction régionale contribuera à identifier et à intervenir auprès des entreprises qui pourraient utiliser le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

Pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Direction régionale soutient l'embauche de conseillères et conseillers à la réussite scolaire dans les commissions scolaires au moyen des ententes de formation générale financées par les services publics d'emploi.

PRIORITÉ 13

Développer la culture entrepreneuriale

Le fait de miser sur l'engagement actif des élèves dans des situations tirées du monde réel peut avoir un effet bénéfique sur l'acquisition de leurs compétences en entrepreneuriat et sur certaines dimensions de leur orientation professionnelle.

La région souhaite soutenir l'entrepreneuriat éducatif, favoriser l'éclosion du goût d'entreprendre chez les individus de tous les âges et promouvoir les valeurs de l'esprit d'entreprise sous toutes ses formes.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec pourra contribuer à soutenir le développement de la culture entrepreneuriale par le biais de ses bureaux locaux, qui poursuivront leurs interventions en proposant la mesure Soutien au travail autonome aux clientèles admissibles. Cette mesure se concrétisera dans la collaboration entre le bureau local et un organisme coordonnateur dans les six territoires de la Mauricie.

Afin de favoriser le développement de la culture entrepreneuriale, la Direction régionale soutient financièrement les promoteurs de projets dans le cadre de la mesure Jeunes Volontaires, laquelle permet aux jeunes de 16 à 29 ans de développer leurs compétences entrepreneuriales, ainsi que la coordination régionale de ces projets.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 14

Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines

Le développement des ressources humaines tout comme l'adéquation entre la formation du personnel et les besoins des entreprises représentent des enjeux importants en Mauricie.

Le défi des prochaines décennies consistera sans doute à favoriser cette conciliation pour l'ensemble du personnel de tous les secteurs de l'activité économique. Par conséquent, des initiatives devront être déployées pour faciliter le recrutement, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec, dans la mise en œuvre de son offre de service révisée auprès des entreprises, interviendra tout particulièrement du côté des petites et moyennes entreprises afin de les accompagner dans l'établissement d'un diagnostic de la gestion de leurs ressources humaines, de les soutenir dans leurs pratiques de recrutement, d'intégration et de rétention de leur personnel, de favoriser la gestion d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée, en plus de poursuivre ses interventions en faveur de la formation et du développement des compétences de leurs travailleuses et travailleurs.

ESTRIE

PRIORITÉ 1

Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre qualifiée des entreprises

L'Estrie fait face à un manque criant sur le plan de la main-d'œuvre spécialisée et des métiers. On y observe des difficultés de recrutement et de rétention dans des emplois non qualifiés, notamment de manutention. Afin de relever ces défis, la région souhaite, entre autres, offrir un accompagnement aux entreprises pour réduire leur vulnérabilité à la pénurie de main-d'œuvre. Elle entend également réaliser des actions de recrutement proactives afin de répondre aux besoins.

Réponse

Le dynamisme du marché du travail a pour effet d'accroître la rareté de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs et plusieurs territoires. Il est primordial pour la Direction régionale de Services Québec Estrie de favoriser l'adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi, tout en intervenant auprès des entreprises pour les aider à s'adapter à la rareté de personnel, à améliorer leurs processus de recrutement, à faire preuve d'ouverture pour favoriser l'insertion en emploi et la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée. Ainsi, le Plan d'action régional de Services Québec Estrie désigne divers axes et stratégies d'intervention en ce sens. Les principales stratégies liées à cette priorité sont les suivantes :

- Poursuivre la recherche de solutions aux déséquilibres de la main-d'œuvre, en partenariat étroit avec la Table estrienne de concertation formation emploi (TECFE);
- Accentuer la qualification de la main-d'œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises qui connaissent des difficultés en lien avec les transitions du marché du travail;
- Soutenir les PME dans leurs pratiques de gestion des ressources humaines, dont la gestion de la diversité;
- Accompagner et aider les PME de certains secteurs en difficulté sur le plan du recrutement;
- Former les travailleuses et travailleurs en emploi (formation de base, formation qualifiante et Programme d'apprentissage en milieu de travail [PAMT] notamment).

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 1 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts humains, coprésidé par la Direction régionale et les directions générales des MRC de l'Estrie. De plus, bon nombre d'initiatives sont mises en place en lien avec cette priorité, dont les suivantes :

- Soutenir le démarrage de formations pour les professions identifiées en déséquilibre par le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT);
- Accompagner et accentuer le rôle-conseil de la Direction régionale auprès du milieu des affaires par la mise en place d'une approche d'intervention renouvelée des services aux entreprises;

- Travailler en partenariat avec différents acteurs du milieu afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises;
- Favoriser l'approche sectorielle, en partenariat avec les comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO), afin d'accompagner les entreprises et démarrer des formations adaptées aux besoins (bois, TIC, tourisme, etc.);
- Développer l'employabilité des clientèles provenant des bassins de Services Québec, en collaboration avec les partenaires en développement de l'employabilité de l'Estrie;
- Favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes en rehaussant le recours au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) visant à soutenir les entreprises et les participants à cet égard;
- Promouvoir Entreprises Québec.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 2 — Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité

La région de l'Estrie mise sur cinq créneaux d'excellence : les bio-industries environnementales, l'industrie des systèmes électroniques, l'innovation en sciences de la vie, la transformation du bois d'apparence et de composites ainsi que les élastomères. Le tissu économique de la région se distingue par son nombre important d'entreprises de transformation et du secteur tertiaire moteur. La mise en place de services aux entreprises innovantes est à privilégier. L'Estrie souhaite aussi accentuer la culture d'entrepreneuriat et son soutien. Finalement, la synergie entre les entreprises elles-mêmes et entre les institutions d'enseignement devra aussi être privilégiée.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec Estrie indique divers axes et stratégies d'intervention. Les principales stratégies liées à cette priorité sont les suivantes :

- Former les travailleuses et travailleurs en emploi (formation de base, formation qualifiante et Programme d'apprentissage en milieu de travail [PAMT] notamment);
- Accompagner et aider les PME de certains secteurs en difficulté sur le plan du recrutement.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir

un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 2 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts économiques et l'innovation auquel Services Québec collabore.

L'amélioration de la valeur ajoutée et la prospérité des entreprises passent nécessairement par le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre et par l'adoption de saines pratiques de gestion des ressources humaines. La Direction régionale de Services Québec collabore à différentes initiatives mises en place afin de soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité, dont les suivantes :

- Participer à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie 2018-2021 afin de combler les besoins et de répondre aux diverses problématiques entourant la formation agricole;
- Collaborer aux travaux des créneaux d'excellence Transformation du bois d'apparence et composites et Vallée des élastomères;
- Intervenir sur les plans de l'emploi et la formation dans les secteurs qui manifestent des déficits de main-d'œuvre;
- Collaborer à la réalisation du Plan d'action 2017-2020 de la Table estrienne de concertation formation emploi (TECFE);
- Favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes en rehaussant le recours au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) visant à soutenir les entreprises et les participants à cet égard.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 3

Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises

Pour accroître son développement, le territoire estrien peut s'appuyer sur des établissements d'enseignement de haut niveau, des créneaux d'excellence particuliers de même que sur des infrastructures et des services d'importance. La qualité et la complémentarité des services de développement économique local et régional avec les institutions du savoir sont des clés de la croissance et du positionnement avantageux des régions. L'entrepreneuriat est aussi une voie importante sur laquelle les intervenants veulent miser pour assurer la vitalité et la prospérité des milieux de vie estriens. La région s'assurera par ailleurs de rendre disponibles les outils favorisant l'amélioration du transport terrestre et aérien ainsi que des infrastructures numériques et cellulaires.

Réponse

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constitue un enjeu crucial pour l'attraction d'entreprises en région. De plus, l'Information sur le marché du travail (IMT) est au cœur des décisions des entreprises et Services Québec en est le producteur et diffuseur. Il s'agit de toute information qui renseigne notamment sur les emplois disponibles, les compétences recherchées, les conditions de travail, les salaires, les formations offertes et exigées, les caractéristiques des professions, les tendances du marché du travail, la conjoncture économique, les entreprises qui embauchent et sur tout autre aspect permettant de comprendre la dynamique du marché du travail. Les principaux canaux de diffusion de cette information sont IMT en ligne et Placement en ligne.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 3 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts économiques et l'innovation auquel Services Québec collabore.

La Direction régionale de Services Québec collabore également à différentes initiatives visant à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises, dont les suivantes :

- Travailler conjointement avec les MRC afin de rendre les milieux attrayants;
- S'adjoindre, par son offre de service, aux initiatives des MRC visant à favoriser l'essor économique de la région pour assurer la vitalité et la prospérité du marché du travail régional, un milieu propice à l'attraction d'entreprises.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 4

Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources avec les forces endogènes propres à l'Estrie

La région compte près de 4 300 entreprises actives dans la filière agroalimentaire (production, transformation, commerce, restauration). De plus, les six MRC et la Ville de Sherbrooke sont engagées dans la réalisation de leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA). De son côté, le couvert forestier, en très grande majorité en tenures privées, représente environ 75 % du territoire de l'Estrie. La forêt privée estrienne atteint présentement près de 50 % de la possibilité forestière. Compte tenu de ces caractéristiques, la région entend entre autres favoriser le développement bioalimentaire, notamment par la promotion de l'achat local et le développement de produits distinctifs. Elle veut aussi mettre en valeur l'ensemble des ressources de la forêt privée et soutenir le développement et la diversification des produits issus de la forêt.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec Estrie collabore à diverses initiatives visant à soutenir les entreprises actives dans la mise en valeur et la transformation des ressources, dont les suivantes :

- Participer, conjointement avec le Collectif de formation agricole (CFA), à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie 2018-2021 afin de combler les besoins et de répondre aux diverses problématiques entourant la formation agricole;
- Œuvrer au rehaussement des compétences des travailleuses et travailleurs afin d'accroître la productivité et le développement des entreprises.

PRIORITÉ 5

Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités

La région possède des attraits récréotouristiques majeurs, tels que les parcs du mont Orford, du mont Mégantic, de Frontenac et de la gorge de Coaticook. On y trouve aussi la première réserve internationale de ciel étoilé. L'expérience gourmande est également de plus en plus prisée.

Le développement et la structuration des actifs et des infrastructures touristiques reconnues seront privilégiés en Estrie. On souhaite miser sur la particularité identitaire régionale, dont le patrimoine paysager, le patrimoine bâti et l'histoire. Compte tenu des difficultés d'accès à la culture, on veut soutenir le développement de la chaîne de création de valeurs par l'aide aux artistes et aux organismes, l'adoption de politiques culturelles, l'accessibilité aux activités et l'accroissement des publics. On entend finalement s'assurer de l'accessibilité aux activités par le transport collectif ainsi que par les infrastructures numériques et cellulaires.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec Estrie collabore au maintien et au développement des initiatives régionales et concertées par le biais d'actions visant l'emploi, la main-d'œuvre et le soutien aux entreprises, dont les suivantes :

- Poursuivre les actions visant à soutenir le Conseil de la culture de l'Estrie dans l'aide aux artistes et aux organisations pour le développement de leurs compétences;
- Soutenir le Collectif de formation agricole (CFA) dans l'offre de formation et le développement de compétences dans le secteur agricole;
- Participer à la Journée de la main-d'œuvre pour l'industrie touristique des Cantons-de-l'Est sur les difficultés de recrutement de ce secteur, qui a eu lieu au printemps 2018.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 5 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale collabore.

PRIORITÉ 6

Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie

Au cours des dix prochaines années, la population de l'Estrie devrait poursuivre sur sa lancée et enregistrer une hausse marquée, mais accentuée par le vieillissement. Les milieux ruraux sont quant à eux plus à risque de vivre une faible croissance démographique et un vieillissement accéléré. Par ailleurs, les personnes immigrées établies en Estrie représentaient près de 5 % de la population en 2011. Pour faire face au défi démographique, la région entend collaborer à une démarche d'attractivité territoriale, une approche alliant tourisme et attraction de citoyennes et citoyens. Par ailleurs, l'Estrie accueille plusieurs étudiantes et étudiants étrangers, mais peine à les retenir. Il y aura alors lieu de déployer ou de participer à des stratégies régionales de positionnement, de promotion et de recrutement adaptées aux diverses clientèles cibles.

Réponse

L'Information sur le marché du travail (IMT) constitue un outil privilégié pour les régions qui souhaitent accueillir et retenir des citoyennes et citoyens. Il présente l'ensemble des informations utiles pour intégrer et progresser sur le marché du travail régional. Services Québec est le producteur et diffuseur de cette information, qui peut être consultée sur IMT en ligne et sur Placement en ligne. De plus, la Direction régionale de Services Québec Estrie collabore à des initiatives visant à attirer et intégrer de nouveaux citoyens et citoyennes dans la région, notamment en :

- collaborant à des projets de recrutement interrégionaux, nationaux et internationaux;
- mettant en œuvre des projets de francisation en entreprise;
- participant, avec les partenaires, aux réflexions et travaux visant la rétention des étudiantes et étudiants étrangers;
- accentuant l'accompagnement des entreprises pour favoriser et faciliter la gestion de la diversité en emploi;
- favorisant l'intégration en emploi des personnes immigrantes en rehaussant le recours au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) visant à soutenir les entreprises et les participantes et participants à cet égard.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 6 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale collabore.

PRIORITÉ 7

Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyennes et citoyens ainsi que par les touristes

Les activités récréatives en milieu naturel, comme le vélo et la courte randonnée, représentent une composante importante de la qualité de vie de la région. Les intervenants du milieu souhaitent donc un appui des instances gouvernementales pour le développement et la pérennisation des sentiers pédestres, des pistes cyclables et du corridor bleu dans des territoires structurés et identifiés comme étant des zones à fort potentiel de croissance. On entend aussi mettre en place des projets pour accroître l'accessibilité aux milieux naturels et aux activités de plein air ainsi que mettre l'accent sur la complémentarité des différentes offres.

Réponse

Le mandat et la mission de Services Québec ne coïncident pas avec cette priorité, mais la Direction régionale de Services Québec souhaite examiner la question avec des représentants de la Table des MRC de la région pour déterminer quel point précis devrait faire l'objet d'une intervention relative à l'emploi et la main-d'œuvre.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 7 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale collabore.

PRIORITÉ 8 Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriennes et Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

La région souhaite poursuivre ses efforts de lutte contre le décrochage et favoriser la réussite scolaire. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés. Les bassins de personnel étant restreints, un accent particulier devra être mis sur l'attrait et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée venant d'autres pays. Le développement de l'employabilité contribuera à augmenter la disponibilité de ce personnel.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec Estrie indique divers axes et stratégies d'intervention. Les principales stratégies liées à cette priorité sont les suivantes :

- Poursuivre la recherche de solutions aux déséquilibres de main-d'œuvre, en partenariat avec la Table estrienne de concertation formation emploi (TECFE);
- Accentuer la qualification de la main-d'œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises en difficulté en lien avec les transitions du marché du travail;
- Former les travailleuses et travailleurs en emploi (formation de base, formation qualifiante et Programme d'apprentissage en milieu de travail [PAMT] notamment).

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 8 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts humains, coprésidé par la Direction régionale de Services Québec et les directions générales des MRC de l'Estrie. De plus, diverses initiatives et actions mises en place régionalement, et auxquelles Services Québec Estrie participe, contribuent à augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriennes et Estriens à et lutter contre le décrochage scolaire, dont les suivantes :

- Rehausser l'accompagnement des jeunes par l'intermédiaire du Programme objectif emploi;
- Développer l'employabilité en procédant à des achats de formations afin de favoriser le développement des compétences de la clientèle de Services Québec;
- Offrir un accompagnement soutenu des clientèles afin d'assurer la persévérance aux mesures actives d'emploi, notamment la mesure de formation;
- Accroître le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et soutenir la reconnaissance des compétences en entreprise.

PRIORITÉ 9

Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations qui contribuent au développement de l'Estrie

La prospérité des entreprises estriennes doit passer par leur niveau de savoir. Le maillage avec les institutions d'enseignement permet, par exemple, de faciliter l'accès à l'information. Les entreprises peuvent ainsi, notamment, accueillir des stagiaires apportant de nouvelles connaissances, réaliser des projets de recherche et de développement, et faire de la veille. Les organisations qui s'occupent du développement de l'Estrie doivent également avoir un meilleur accès à l'information afin d'améliorer l'efficacité de leurs décisions et leurs interventions.

Réponse

L'Information sur le marché du travail (IMT) constitue la principale source en cette matière. Elle s'avère essentielle pour s'informer des tendances, enjeux et priorités du marché du travail, connaître les caractéristiques de la population active, mieux connaître les métiers et professions ainsi que les secteurs d'activité économique, prendre connaissance des analyses de la conjoncture économique et du marché de l'emploi ainsi que pour consulter les profils socioéconomiques et caractéristiques des entreprises. La Direction régionale de Services Québec est producteur et diffuseur de cette information.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 9 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts économiques et l'innovation auquel la Direction régionale collabore.

De plus, diverses initiatives et actions mises en place régionalement, auxquelles participe la Direction régionale, contribuent à augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations qui contribuent au développement de la région, notamment les suivantes :

- Améliorer les connaissances des dirigeants de PME et des acteurs économiques sur les réalités du marché du travail, ainsi que sur les ressources disponibles pour prévenir ou réduire les périodes de transition par le biais de la Stratégie régionale de diffusion de l'information sur le marché du travail (IMT) de l'Estrie;
- Publier, en partenariat avec la Table estrienne de concertation formation emploi (TECFE), différents articles sur la réalité du marché du travail régional et ses enjeux dans le quotidien La Tribune.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 10

Développer une culture d'information des citoyennes et citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication

Miser sur le savoir et le savoir-faire pour développer la qualité de vie en Estrie nécessite d'augmenter les connaissances et le regard critique des citoyennes et citoyens sur les sujets qui les touchent et sur lesquels ils peuvent avoir une influence. Des personnes mieux informées ont davantage de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer leur qualité de vie. Cela s'inscrit dans deux des seize principes du développement durable, soit ceux de « la participation et l'engagement » et de « l'accès au savoir ».

Réponse

L'Information sur le marché du travail (IMT) constitue une source d'information incontournable pour les citoyennes et citoyens désireux de s'informer sur le marché de l'emploi régional. Elle fait référence à toute information qui renseigne notamment sur les emplois disponibles, les compétences recherchées, les conditions de travail, les salaires, les formations offertes et exigées, les caractéristiques des professions, les tendances du marché du travail, la conjoncture économique, les entreprises qui embauchent et sur tout autre aspect permettant de comprendre la dynamique du marché du travail. Les principaux canaux de diffusion de cette information sont IMT en ligne et Placement en ligne.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 10 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale de Services Québec collabore.

De plus, diverses initiatives et actions mises en place régionalement et auxquelles participe Services Québec Estrie contribuent à développer une culture d'information des citoyennes et citoyens sur des sujets d'intérêt, dont les suivantes :

- Publier, en partenariat avec la Table estrienne de concertation formation emploi (TECFE), différents articles sur la réalité du marché du travail régional et ses enjeux dans le quotidien La Tribune;
- Faire connaître l'offre de service par le déploiement de Services Québec sur l'ensemble du territoire et accroître l'information fournie à la population; utiliser les occasions qui se présentent pour diffuser l'Information sur le marché du travail (IMT).

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 11

Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte

Miser sur les entreprises dans un contexte de rareté de main-d'œuvre nécessite également de travailler sur le développement du goût d'entreprendre. Les entrepreneurs doivent pouvoir compter sur une relève lorsqu'ils se retireront. Il faut également que de nouveaux entrepreneurs émergent et créent des entreprises prospères qui viendront remplacer celles à haute intensité de main-d'œuvre, mais à faible valeur ajoutée. La forme des nouvelles entreprises pourrait aussi être différente de celles qui existent, considérant les valeurs importantes de qualité de vie qui animent les générations montantes. Toutes les formes d'entrepreneuriat doivent donc être valorisées, qu'elles soient privées, publiques ou collectives. Le maintien de la propriété régionale des entreprises est également à considérer.

Réponse

Le mandat et la mission de Services Québec ne coïncident pas avec cette priorité, mais la Direction régionale de Services Québec souhaite examiner la question avec des représentants de la Table des MRC et d'autres acteurs économiques de la région pour déterminer quel point précis devrait faire l'objet d'une intervention relative à l'emploi et la main-d'œuvre.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 11 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts économiques et l'innovation auquel la Direction régionale collabore.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 12

Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Les entreprises estriennes doivent aussi miser sur une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre pour s'assurer de disposer de personnel en nombre suffisant et possédant les qualifications nécessaires. La disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée contribue à leur prospérité. Il importe donc de mettre en place des initiatives en ce sens.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec Estrie indique divers axes et stratégies d'intervention. Les principales stratégies liées à cette priorité sont les suivantes :

- Soutenir les PME dans leurs pratiques de gestion des ressources humaines, dont la gestion de la diversité;
- Augmenter la connaissance qu'ont les personnes, les dirigeants de PME et les intervenants économiques des réalités du marché du travail actuel et futur ainsi que des ressources disponibles pour prévenir ou réduire les périodes de transition;
- Accompagner et aider les PME de certains secteurs en difficulté sur le plan du recrutement.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 12 fait partie du groupe de réflexion sur les atouts économiques et l'innovation auquel la Direction régionale de Services Québec collabore.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 13 Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Depuis plusieurs années, les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyennes er citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont généralement une espérance de vie réduite et vivent en moins bonne santé, il importe de poursuivre le travail en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être vue de façon plus globale, puisque la création de richesse, comme le développement du savoir et du savoir-faire, y contribuera.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec Estrie indique divers axes et stratégies d'intervention. Les principales stratégies liées à cette priorité sont les suivantes :

- Accompagner et aider les personnes à intégrer un emploi;
- Identifier et favoriser des partenariats avec les organismes d'aide à la personne et ceux du réseau de la santé et des services sociaux de manière à assurer le développement des habiletés sociales et la préemployabilité des personnes plus éloignées du marché du travail, notamment celles que vise le Programme objectif emploi;

- Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes démunies;
- Soutenir les initiatives favorisant la solidarité.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 13 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale de Services Québec collabore.

De plus, diverses initiatives et actions mises en place régionalement, auxquelles participe la Direction régionale, contribuent à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, dont la mise en œuvre du Plan d'action gouvernement pour l'inclusion économique et la participation sociale, notamment le Programme objectif emploi.

PRIORITÉ 14 Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyennes et citoyens

Bien que la qualité de vie en Estrie soit déjà fort appréciable, des efforts de maintien et d'amélioration doivent tout de même être déployés. L'accès à Internet à haut débit et à la téléphonie cellulaire pose problème, étant déficient dans plusieurs municipalités. Un appui à l'implantation de meilleurs services de télécommunication sur l'ensemble du territoire est à privilégier.

Réponse

Le mandat et la mission de Services Québec ne coïncident pas avec cette priorité, mais la Direction régionale de Services Québec souhaite examiner la question avec des représentants de la Table des MRC de la région pour déterminer quel point précis devrait faire l'objet d'une intervention relative à l'emploi et la main-d'œuvre.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 14 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale collabore.

Les bureaux de Services Québec de la région disposent d'un accès à Internet à haut débit et d'une salle informatique en libre-service, ce qui permet aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux personnes représentant des entreprises d'avoir accès à toute l'information gouvernementale et d'interagir efficacement avec l'État.

PRIORITÉ 15 Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé

Les prévisions démographiques indiquent que les milieux ruraux pourraient connaître une faible croissance de leur population, en plus de son vieillissement plus accentué. Ce phénomène pourrait également mettre une pression supplémentaire sur les services à la famille. La qualité de vie en milieu rural se manifeste dans une multitude de domaines, dont l'accès à des commerces de proximité (ex. : dépanneur, station-service). Les intervenants du milieu insistent pour favoriser le maintien et le développement de tels commerces.

Réponse

Le mandat et la mission de Services Québec ne coïncident pas avec cette priorité, mais la Direction régionale de Services Québec souhaite examiner la question avec des représentants de la Table des MRC de la région pour déterminer quel point précis devrait faire l'objet d'une intervention relative à l'emploi et la main-d'œuvre.

Le projet de déploiement de Services Québec s'inscrit dans les engagements gouvernementaux visant le maintien des services de proximité et des effectifs en région afin d'assurer l'occupation et la vitalité du territoire.

Afin d'établir le dialogue avec le milieu, la Conférence administrative régionale (CAR) mettra en place des groupes de réflexion et d'action sur les priorités régionales. Ils auront entre autres mandats de définir un plan de travail annuel, de documenter les problématiques rencontrées et de rendre compte annuellement d'un bilan de leurs travaux. La priorité 15 fait partie du groupe de réflexion sur la qualité du milieu de vie auquel la Direction régionale collabore.

PRIORITÉ

16 Conserver et protéger les milieux naturels

L'Estrie est une région particulièrement prisée pour ses milieux naturels qui offrent un environnement magnifique, en plus de représenter un potentiel économique important sur les plans forestiers, énergétique et touristique. Il est donc incontournable de protéger ces milieux de façon durable, que ce soit les cours d'eau, les forêts ou les paysages, et de les rendre plus accessibles. La région est cependant composée majoritairement de terres privées, ce qui comporte un lot important de contraintes et limite les possibilités de développement.

Réponse

Le mandat et la mission de Services Québec ne coïncident pas avec cette priorité, mais la Direction régionale de Services Québec souhaite examiner la question avec des représentants de la Table des MRC de la région pour déterminer comment la Direction régionale pourrait intervenir.

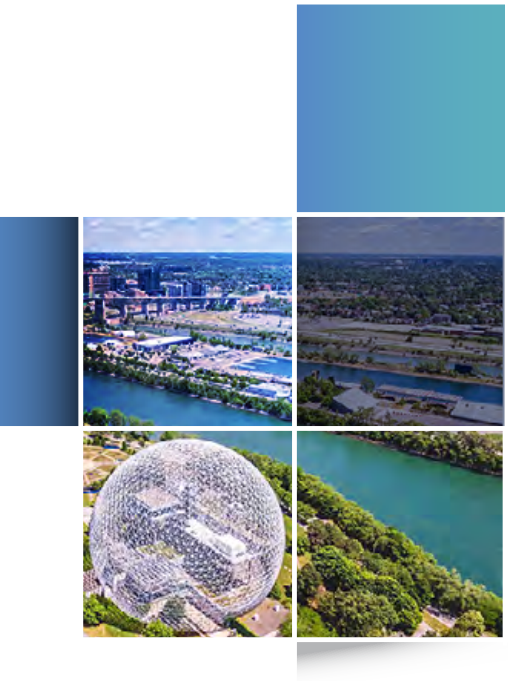

MONTRÉAL

PRIORITÉ 1

Instituer le « Réflexe Montréal »

En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » dans l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s'attend ainsi à ce que le gouvernement prévoit l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes ses politiques économiques et sociales et à ce qu'il la consulte en temps utile sur les lois, règlements, programmes, politiques ou directives qui la concernent ou la touchent directement.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de l'île-de-Montréal est membre d'un comité de travail où siègent la Ville et des représentants gouvernementaux (MIDI, MTESS). Ce comité établit un diagnostic sur l'accueil, l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants. Des collaborations de travail concrètes y sont convenues entre la Ville et la Direction régionale, en vue de répondre conjointement aux problématiques soulevées. Ces collaborations entre le MIDI, le MTESS, la Direction régionale et la Ville devraient ultimement être convenues dans une entente-cadre « Réflexe-Montréal ».

La Direction régionale et la Ville entendent poursuivre leur coopération actuelle, qui se concrétise par deux projets particuliers : Le Programme d'intégration travail formation pour l'intégration des personnes immigrantes dans la grande entreprise montréalaise et le Programme Parrainage professionnel de la Ville de Montréal, qui permet à des stagiaires issus de groupes cibles (minorités visibles, personnes immigrées, personnes handicapées, autochtones, etc.) d'intégrer le marché de l'emploi dans le cadre d'un stage rémunéré à la Ville de Montréal, par l'entremise de la mesure Subvention salariale.

Le Bureau des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) est l'instance municipale que la Ville a désignée pour travailler avec la Direction régionale à la réalisation de ces projets. De nouvelles initiatives, issues de la collaboration DRSQÎM-BINAM, pourraient donner lieu à d'autres projets dans un avenir rapproché.

La Direction régionale participe au plan économique conjoint convenu entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires (MAMOT). Ce plan précise que la Ville de Montréal s'assurera de développer des programmes en complémentarité avec ceux du MTESS et d'autres ministères. La Direction régionale compte d'ailleurs intensifier sa collaboration avec la Ville en faveur de certains secteurs économiques précis, dont le numérique et l'aérospatiale, ainsi que les actions pour attirer et retenir les « savoirs et talents ». Ces secteurs seront d'ailleurs priorisés dans le Plan d'action régional 2018-2019 de la Direction régionale.

PRIORITÉ 3

Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

L'économie montréalaise est reconnue pour sa diversité. Bien que fortement tournée vers les services, Montréal se trouve au deuxième rang des régions du Québec pour le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication. Le produit intérieur brut montréalais et la productivité demeurent inférieurs à ceux des métropoles nord-américaines similaires, malgré la présence d'emplois de grande qualité dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Une majorité d'entreprises de petite taille composent toujours le tissu économique montréalais, et celles-ci gagneraient à innover davantage et à se tourner vers l'international.

Il importe ainsi que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur. La région compte agir à l'égard de plusieurs segments porteurs de l'économie régionale. La croissance de l'écosystème des entreprises en démarrage (start-ups), des entreprises d'économie sociale et des secteurs des grappes industrielles métropolitaines doit être encouragée, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les appels d'offres des villes et des gouvernements supérieurs devraient être utilisés pour stimuler l'économie locale et la commercialisation de solutions innovantes. Montréal souhaite également que le gouvernement soutienne les efforts de vente en ligne des détaillants et qu'un pôle de commerce en ligne soit créé. Elle compte aussi appuyer l'entrepreneuriat féminin et immigrant, avec la collaboration du gouvernement. Montréal souhaite enfin appuyer les commerçants, qui sont importants pour l'économie montréalaise et qui contribuent à la vitalité des quartiers.

La région s'attend par ailleurs à ce que le gouvernement et ses institutions favorisent la croissance d'une main-d'œuvre de haut calibre en encourageant l'augmentation du taux de diplomation, la rétention d'étudiantes et d'étudiants de même que la mobilité de professionnelles et professionnels internationaux, notamment des chercheuses et chercheurs et des talents de renommée mondiale dans des industries en émergence.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec poursuivra la mise en œuvre d'activités conjointes avec des partenaires régionaux en développement économique qui porteront sur les enjeux d'Industrie 4.0, de la numérisation et de l'intelligence artificielle en vue d'améliorer la productivité et la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment en matière de compétences de l'avenir et de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines. Partenaires : Ville de Montréal, MESI, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), Développement économique du Canada (DEC), Programme d'aide à la recherche industrielle-CNRC (CNRC-PARI), Transtech, etc.

Elle participe activement aux travaux des chantiers main-d'œuvre liés aux grappes industrielles de la région de Montréal dont il est question dans ces enjeux (CargoM-logistique et transport, MMode, AéroMontréal, In Vivo, Techno Montréal), de même qu'aux tables de collaboration de PME Montréal.

Elle collaborera avec le Conseil emploi métropole (CEM) sur les mécanismes de suivi des projets en lien avec les compétences de l'avenir.

Entreprises Québec améliorera les services offerts aux entreprises et diminuera le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec.Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 4

Améliorer l'intégration des nouvelles populations

Plus du tiers des citoyennes et citoyens de Montréal sont des personnes immigrantes et la région accueille près de 60 % des nouveaux arrivants au Québec. Cette diversité est célébrée et constitue un atout pour la société montréalaise, qui veut être inclusive. Cela dit, les difficultés d'intégration persistent, notamment chez les personnes immigrantes pour qui l'accès à l'emploi constitue un véritable défi. Aussi, les efforts d'intégration doivent être décuplés afin que ces nouvelles populations participent pleinement à la vie collective.

La région s'attend à ce que des actions de sensibilisation soient déployées afin de favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants à la société montréalaise. Les intervenants souhaitent un meilleur accès à l'information et aux services en vue de faciliter l'intégration des nouveaux citoyens et citoyennes. Un dispositif d'accueil basé sur leur profil professionnel devrait en outre être créé.

De plus, Montréal souhaite que la sélection des nouveaux arrivants soit cohérente avec les besoins du marché du travail et que la reconnaissance de diplômes étrangers soit favorisée. La région réclame également l'élargissement de l'accès aux programmes gouvernementaux d'obtention de la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs temporaires ainsi que pour les étudiantes et étudiants internationaux afin de faciliter leur rétention. Elle souhaite aussi que les entreprises soient soutenues pour mieux tirer profit des ressources humaines d'origine immigrante.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec inscrira un axe d'intervention spécifique aux personnes immigrantes et à celles issues des minorités visibles dans son Plan d'action régional 2018-2019. Des indicateurs de résultats ciblés seront établis pour cette clientèle.

Elle poursuivra les engagements pris lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, soit :

- accompagner les entreprises dans la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée aux besoins multiples;
- accroître la francisation en milieu de travail;
- bonifier le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).

Elle poursuivra l'élaboration d'ententes de services dédiés aux nouveaux arrivants avec 27 organismes de la région :

- 26 ententes SAE – Services spécialisés;
- 3 ententes SAE – Passerelle pour l'emploi en région;
- 2 ententes SAE – Projets pilotes;
- 6 ententes PPE – Volet général;
- 1 MFOR – Type coordination;
- 9 MFOR – Volet individus (achats de formations) – 135 places.

Elle poursuivra le financement du projet pilote Un emploi en sol québécois, administré par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), qui réalise dans cinq régions du Québec une série d'activités visant à :

- sensibiliser les employeurs à l'embauche de personnes immigrantes;
- informer les employeurs des principaux programmes gouvernementaux favorisant l'intégration de personnes immigrantes au marché du travail, dont le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME);
- apparier des candidates et candidats potentiels issus de l'immigration et des entreprises, en collaboration avec le MTESS;
- contribuer à l'embauche d'un minimum de 100 personnes immigrantes à un premier emploi. Partenaires : MTESS, MIDI, FCCQ.

La Direction régionale collaborera avec la grappe MMode et l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve aux travaux sur les obstacles à l'embauche de personnes immigrantes et sur les meilleures pratiques de gestion des ressources humaines favorisant l'inclusion d'une clientèle diversifiée.

La Direction régionale déploiera une nouvelle stratégie en 2018-2019 afin de favoriser l'intégration en emploi des demandeurs d'asile admis à l'aide financière de dernier recours. Elle gère le Centre spécialisé des demandeurs d'asile, des garants défaillants et des services aux parrainés. Ses équipes traitent les nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours des demandeurs d'asile. Le nombre de ces derniers qui traversent les frontières des États-Unis a considérablement augmenté au cours des derniers mois à la suite des restrictions que l'administration américaine a annoncées à l'égard des demandeurs d'asile et des sans-papiers.

PRIORITÉ 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

La région de Montréal se caractérise par une grande diversité sociale, ce qui fait sa force et sa richesse. Elle fait néanmoins face à des défis majeurs, avec un nombre important de personnes vulnérables et un taux de familles à faible revenu qui demeure parmi les plus élevés au Québec. Plus de 400 000 de ses résidentes et résidents ont un faible revenu, soit près de 20 % de la population de la région.

Montréal compte ainsi encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables, qu'il s'agisse d'aînés, de personnes en situation d'itinérance ou de familles monoparentales. Elle s'attend à ce que la disponibilité et le maintien en bon état de logements sociaux abordables soient garantis. Les initiatives en habitation et logement social favorisent le maintien des familles à Montréal en améliorant l'offre aux citoyennes et citoyens. La Ville s'attend à ce que le gouvernement du Québec soit son partenaire dans tous ses efforts visant à améliorer la condition des familles en matière d'habitation. Les efforts de la métropole au chapitre de la mobilité visent aussi à assurer une meilleure qualité de vie aux familles montréalaises, notamment en permettant l'accès aux ressources urbaines et aux pôles d'emplois.

Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes ou des aînés. Elle souhaite en outre protéger les personnes sans statut légal. La métropole compte aussi entreprendre des initiatives favorisant la sécurité alimentaire.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec assurera la gestion des services d'emploi et de solidarité sociale offerts aux individus et aux entreprises sur tout le territoire de l'île de Montréal. Les services offerts sont appelés à jouer un rôle significatif en vue d'aider à mobiliser la clientèle des programmes d'assistance sociale dans sa démarche vers l'emploi, notamment en mettant en place des approches proactives en faveur des personnes qui ont besoin d'aide pour intégrer le marché du travail et en facilitant leur accès aux services d'emploi.

La Direction régionale implante le Programme objectif emploi qui vise les nouveaux demandeurs d'aide financière de dernier recours en collaboration avec les partenaires du milieu :

- Les actions de la Direction régionale en matière d'accompagnement de cette clientèle visent aussi à briser le cycle de la pauvreté, souvent intergénérationnel, dont encore trop de personnes sont victimes. C'est en ciblant les groupes sous-représentés sur le marché du travail que les intervenantes et intervenants des centres locaux d'emploi accompagnent les prestataires.

La Direction régionale s'est dotée de stratégies clientèles dans son plan d'action régional afin de contrer toute forme de discrimination à l'égard des femmes, des personnes handicapées, des personnes issues des Premières Nations et des Inuits.

Elle implantera les actions prévues au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, dont la poursuite de l'Alliance pour la solidarité, au bénéfice de la population montréalaise.

Elle collaborera à la réalisation des actions prévues dans le plan d'action interministériel relatif à la Politique nationale de lutte à l'itinérance 2015-2020.

PRIORITÉ 6

Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant aux membres des peuples autochtones

La population autochtone s'est accrue de manière significative dans la région de Montréal. Celle-ci recense maintenant près de 40 % des Autochtones du Québec qui vivent hors réserve, soit plus de 34 500 personnes. La Ville s'est engagée dans une stratégie de la réconciliation qui valorise la présence autochtone passée, présente et future à Montréal et offre aux membres des différents peuples autochtones présents sur son territoire un cadre de vie sécuritaire et épanouissant, que ce soit en soutenant les artistes autochtones de la métropole ou les femmes et les jeunes dans l'établissement de l'entrepreneuriat autochtone, ou des programmes de lutte contre l'itinérance et la toxicomanie culturellement adaptés. Ainsi, dans l'esprit de la réconciliation avec les peuples autochtones, la région souhaite promouvoir la présence autochtone et favoriser les relations harmonieuses sur son territoire.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec collaborera à la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits en :

- créant un comité régional mixte, composé de membres de la DRSQÎM et de représentants d'organisations autochtones;
- mettant en place des actions spécifiques à l'intention de cette clientèle.

Elle poursuivra le financement de trois ententes avec les ressources externes qui offrent des services d'emploi à la clientèle autochtone :

- Le Centre Ivirtivik;
- La Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ);
- Montréal Autochtone.

PRIORITÉ 7

Assurer la croissance durable et sobre en carbone

Dans le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs conséquences, Montréal est soucieuse de bâtir une société durable, sobre en carbone, équitable et exemplaire pour les générations actuelles et futures.

En plus de ses efforts en faveur du transport collectif et actif, Montréal compte miser sur les technologies propres et sur l'application des principes de l'économie circulaire. Elle entend aussi favoriser l'intégration de technologies performantes en matière d'efficacité énergétique afin de bâtir et de rénover les bâtiments de façon durable. Les intervenants de la région s'attendent en outre à ce que les sommes allouées à Montréal pour la réhabilitation de terrains contaminés soient bonifiées de façon à faciliter et à propulser à nouveau le développement. De façon générale, Montréal veut verdir son environnement, augmenter sa biodiversité et assurer la pérennité de ses ressources.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec renouvellera son parc automobile avec des véhicules électriques à compter de l'année 2020-2021.

PRIORITÉ 8

Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructure performant

L'infrastructure qui sous-tend le développement social et économique de Montréal demande à être entretenue et améliorée à de multiples égards, qu'il s'agisse de transport, de communication, d'eau, d'éducation ou de loisirs. De plus, sa pérennité doit être assurée.

À cet effet, Montréal priorise notamment la desserte des zones d'emploi par le transport en commun, la réduction de la congestion routière ainsi que la mise aux normes et la modernisation des équipements collectifs, tels que les écoles, les arénas et les bibliothèques. Elle s'attend aussi à ce que les ressources nécessaires à la réduction des nuisances soient prévues aux abords des infrastructures en milieu urbain. La région est en outre soucieuse du maintien de son parc de logements locatifs, qui fait face à de nouvelles réalités, dont la location touristique.

Montréal vise par ailleurs à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Elle souligne l'importance de développer l'infrastructure numérique pour permettre l'émergence d'industries de pointe. Elle souhaite ainsi accélérer la numérisation des services aux citoyennes et citoyens et l'ouverture des données. De même, elle s'attend à ce que la numérisation et la robotisation du secteur industriel soient soutenues, tout comme la recherche et sa commercialisation, afin de positionner Montréal comme pôle d'excellence dans le domaine. La région souhaite également qu'une formation scolaire en numérique soit mise sur pied et que le codage et toute initiative favorisant la littératie numérique soient encouragés dès le primaire.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec poursuivra la modernisation et l'optimisation de la prestation de services de Services Québec aux citoyennes et citoyens de l'île de Montréal ainsi que des services facilement accessibles et simplifiés (Web, téléphone, comptoir) aux entreprises pour qu'elles puissent interagir avec l'État. C'est particulièrement dans cette perspective que la Direction régionale a développé une offre de service téléphonique qui permet d'éviter à la clientèle de se déplacer pour avoir accès à l'information demandée.

La Direction régionale s'assurera que tous les centres locaux d'emploi de la région soient situés à proximité du transport en commun (métro, autobus) afin de faciliter l'accessibilité de la clientèle.

Elle soutiendra les entreprises dans les changements en matière de gestion des ressources humaines et de gestion des compétences par des interventions de son Centre des services aux entreprises.

La Direction régionale continuera à sensibiliser et à informer les petites et moyennes entreprises du soutien que les partenaires gouvernementaux sont en mesure de leur offrir.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 9

Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle

La région de l'Île-de-Montréal compte une forte proportion des professions culturelles de tout le territoire québécois puisque 43 % des emplois du secteur de la culture s'y trouvent. De plus, 6 % des personnes en emploi dans la région travaillent dans une profession culturelle, comparativement à 3 % pour l'ensemble du Québec. Ainsi, les professions culturelles comptent une proportion de travailleuses et travailleurs autonomes plus importante (30 %) que les autres professions (10 %).

Réponse

Afin de répondre à cette priorité, la Direction régionale de Services Québec entend :

- faciliter l'accès à la formation continue aux travailleuses et travailleurs autonomes ainsi qu'aux employées et employés d'entreprises (salariées et salariés) du secteur culturel non assujetties à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
- contribuer au développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur culturel en finançant la formation continue en arts et culture des travailleuses et travailleurs de la région, selon le Modèle de coordination de la formation continue en arts et culture mis en place à la suite d'un engagement tripartite entre Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
- consolider en 2018-2019 l'enveloppe budgétaire dédiée à la formation continue en culture et assurer la gestion du volet multirégional offert aux participantes et participants en provenance de plusieurs régions :
  - Le volet régional financé par la DRSQÎM permet la réalisation annuelle d'environ 500 activités de formation continue en culture, alors que le volet multirégional en permet environ 175.
- poursuivre un partenariat avec le Conseil de la formation continue (CFC) en arts et culture de Montréal, qui regroupe les associations de douze secteurs culturels, la CPMT, le MCC et le Comité sectoriel de main-d'œuvre Compétence culture.
- contribuer activement au développement des arts numériques, entre autres en finançant la formation continue des travailleuses et travailleurs des secteurs des technologies de l'information et des communications, des effets visuels et des jeux vidéo.
- poursuivre le financement d'ententes avec des organismes en employabilité afin d'offrir un service de transition de carrières aux artistes et aux travailleuses et travailleurs culturels de la région de Montréal :
  - 2 ententes signées dans le cadre de la mesure Service d'aide à l'emploi permettant la participation de 177 personnes.

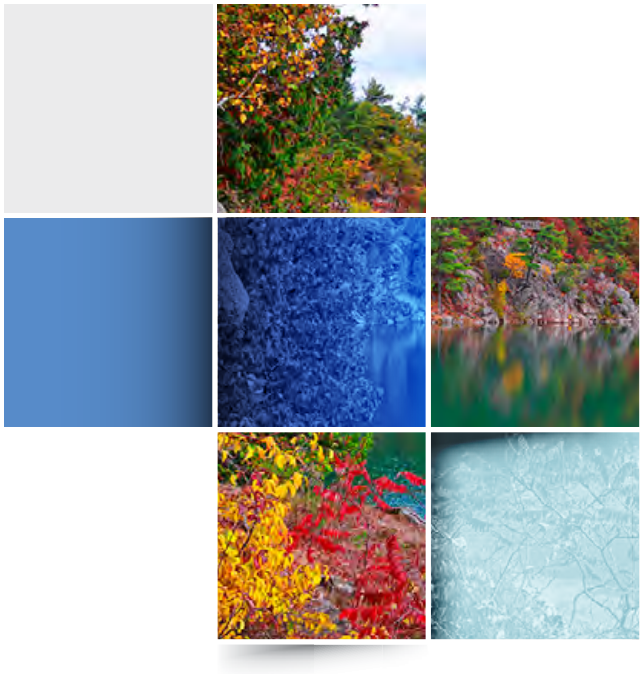

OUTAOUAIS

PRIORITÉ 1 Favoriser le développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale

L'Outaouais est une région de contrastes : alors que les MRC rurales font face au vieillissement de leur population et à l'exode des jeunes, les MRC urbaines et périurbaines connaissent une croissance importante et constante du nombre de leurs résidentes et résidents. Pour l'ensemble de la région, ces situations soulèvent un enjeu d'accès à des services et des infrastructures de proximité, et soulignent l'importance d'assurer le développement rural en complémentarité avec celui de la zone urbaine de l'Outaouais.

Étant l'une des régions du Québec qui comptent les plus fortes proportions de personnes immigrantes, l'Outaouais est aussi caractérisé par une grande diversité culturelle, qui inclut la présence autochtone. Dans ce contexte, l'émergence d'une identité régionale forte et le renforcement du sentiment d'appartenance à la région représentent un défi qu'il convient de surmonter afin d'assurer la pérennité et la vitalité des milieux.

Les intervenants régionaux entendent donc appuyer la revitalisation des centres villageois et favoriser le maintien des services de proximité. Des actions visant à soutenir les initiatives d'attraction et de rétention de population seront aussi menées.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec en Outaouais participera et contribuera financièrement aux activités d'attraction et de rétention des jeunes dans les entreprises de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, afin de contrer l'exode des jeunes.

Afin de favoriser la régionalisation de l'immigration en Outaouais, la Direction régionale participera aux salons de l'emploi qui se tiennent à Montréal pour promouvoir les avantages et les besoins de main-d'œuvre en Outaouais auprès des personnes immigrantes. Elle offrira un service d'accompagnement et d'intégration dans le but d'aider les personnes immigrantes à s'installer et à travailler en Outaouais.

Pour établir un rapprochement avec la communauté autochtone de la région, la Direction régionale élaborera un portrait quantitatif et qualitatif de la clientèle autochtone en Outaouais dans le but d'adapter ou de développer des interventions liées à leurs besoins et aux réalités qui leur sont propres.

PRIORITÉ 5

Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité

La culture est l'un des vecteurs de l'identité et de l'appartenance au territoire, en plus de contribuer à la création d'emplois et à la diversification économique. Il importe donc de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel de la région, marqué par la présence des Premières Nations et de différentes communautés culturelles, mais aussi d'encourager la création artistique et sa diffusion, particulièrement auprès de la population locale. Le soutien à la création artistique et à sa diffusion feront aussi en sorte d'attirer et de retenir des artistes, assurant ainsi la présence d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

Réponse

En collaboration avec le Conseil régional de la culture en Outaouais, la Direction régionale de Services Québec participera au financement de diverses formations permettant le développement de compétences de la communauté artistique de l'Outaouais. Elle soutiendra des initiatives artistiques chez les jeunes par l'intermédiaire du programme Jeunes volontaires.

PRIORITÉ 6

Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain

La région de l'Outaouais, en raison de sa proximité avec la capitale canadienne, est caractérisée par une certaine dépendance économique envers l'administration publique. La proportion de personnes qui travaillent dans les services publics est effectivement l'une des plus importantes au Québec, ce qui contribue au fait que la culture entrepreneuriale y est relativement moins développée. L'entrepreneuriat collectif fait cependant exception, l'Outaouais présentant un taux d'entreprises d'économie sociale par habitant supérieur à la moyenne provinciale.

Afin d'assurer la vitalité économique de la région, il importe de soutenir et d'encourager les entreprises qui y sont déjà présentes, ainsi que celles qui sont en émergence, tout en poursuivant les efforts de promotion de l'entrepreneuriat auprès de la population.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec participera à une table de concertation permettant de déceler des projets prometteurs. Elle soutiendra financièrement les nouveaux entrepreneurs pendant la phase de développement de leur entreprise et offrira de l'aide au développement de compétences et de l'accompagnement aux petites et moyennes entreprises en phase de démarrage et de consolidation.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 7

Soutenir la diversification économique et l'innovation

Alors que la portion plus urbaine de l'Outaouais dépend fortement du secteur des services pour ses emplois, les territoires ruraux ont longtemps misé sur un nombre limité de secteurs d'activité. Les industries du bois et de l'agriculture ont pendant longtemps constitué la base de l'économie rurale. Certains événements récents, comme la crise forestière, ont mis en exergue l'importance de diversifier l'économie de la région en instaurant des conditions encourageant l'innovation ainsi qu'en s'appuyant sur des secteurs d'activité prometteurs. Ainsi, la région entend implanter de nouveaux créneaux économiques de même qu'encourager la recherche et le développement en partenariat avec le milieu institutionnel et les centres de recherche. L'établissement des conditions propices au virage numérique et au déploiement de la fibre optique dans les territoires est aussi privilégié, ainsi que la prise en compte des occasions avantageuses découlant de la proximité de l'Outaouais avec l'Ontario et la capitale canadienne.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec participera et contribuera financièrement à diverses tables de concertation, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et du tourisme, dans le but de favoriser la diversification économique.

Elle participera à une table de concertation des partenaires locaux de la MRC de Pontiac, dont le but est d'attirer la venue de nouvelles entreprises et des investissements sur le territoire. Elle facilitera les démarches des entrepreneurs pour la mise en œuvre de leurs projets et ciblera les besoins en main-d'œuvre et, s'il y a lieu, soutiendra le développement des compétences des futurs travailleurs et travailleuses.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 8

Favoriser le développement touristique de la région

La proximité de l'Outaouais avec la capitale du pays, qui attire autour de huit millions de touristes annuellement, permet à la région de bénéficier d'un fort potentiel de développement touristique, un créneau porteur pour la diversification économique de son territoire.

L'Outaouais est d'ailleurs considérée comme une « porte d'entrée » du Québec. Il importe ainsi de mettre en place des mesures permettant de tirer pleinement profit de ce potentiel et de mettre en valeur les nombreux attraits culturels, historiques et naturels de la région. Bref, le renforcement du positionnement et de la notoriété de l'Outaouais est stratégique.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend participer et contribuer financièrement à des projets visant le développement des compétences des travailleuses et travailleurs de l'industrie touristique, notamment en matière de services à la clientèle.

PRIORITÉ 9

Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire

Sur le plan de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la région de l'Outaouais possède des avantages distinctifs, incluant la présence de terres de qualité et abordables, un climat intéressant et varié ainsi que la proximité de marchés importants. Elle compte plus de 900 entreprises agricoles et plus de 17 000 emplois sont directement associés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Bien que ce secteur soit depuis longtemps ancré dans la région, des efforts sont encore nécessaires pour le diversifier et le développer pleinement. Une attention particulière devra être accordée à la réglementation qui régit la circulation des productions agroalimentaires de part et d'autre de la frontière du Québec et de l'Ontario. Plusieurs MRC ayant adopté un plan de développement de la zone agricole (PDZA), un soutien est notamment nécessaire pour leur mise en œuvre. Des actions concrètes sont également prévues pour encourager le démarrage et la relève des entreprises agricoles.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec souhaite contribuer financièrement au Centre de recherche et de développement technologique en agriculture de l'Outaouais, dont le but est le démarrage d'entreprises agricoles (formation, développement de plan d'affaires, etc.)

Elle contribuera financièrement à la Plate-forme agricole de l'Ange-Gardien, qui permet à de nouveaux entrepreneurs d'expérimenter un projet en lien avec l'agriculture biologique.

Elle offre diverses formations continues répondant aux besoins des agricultrices et agriculteurs de la région.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des

préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 10

Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière

L'histoire de l'Outaouais est étroitement liée au développement de l'industrie forestière, la forêt occupant plus de 80 % du territoire. Ce secteur demeure aujourd'hui un moteur économique pour plusieurs communautés rurales de la région, malgré la crise qui l'a secoué dans les années 2000. Toutefois, afin d'accroître la résilience et la viabilité de cette industrie et d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont extraites, il importe d'encourager la création de nouvelles activités connexes. Dans la foulée, les intervenants de l'Outaouais favoriseront aussi la création et le développement d'entreprises forestières et de produits innovants du secteur forestier.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec continuera à soutenir le développement des compétences des travailleuses et travailleurs de l'industrie forestière au moyen du programme Mesure de formation (MFOR entreprise).

Elle participera à une table de concertation visant la diversification de l'industrie vers les deuxième et troisième transformations du bois et l'exportation des produits.

Elle prendra part, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à une table visant la promotion des bonnes pratiques en matière de reboisement.

PRIORITÉ 11

Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

L'Outaouais compte l'un des taux de décrochage les plus élevés du Québec. Or, l'éducation est un élément de base pour assurer la formation et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. De plus, la région connaît une problématique d'exode des jeunes, qui quittent la région pour poursuivre des études supérieures, principalement en Ontario et ailleurs au Québec.

Il importe donc de mettre en place des conditions favorisant la persévérance et la réussite scolaire de même que la rétention en Outaouais des jeunes de niveau postsecondaire. Afin d'encourager la vitalité économique de la région, l'offre de formation doit aussi tenir compte des besoins des entreprises présentes dans les différentes parties du territoire.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend adapter l'offre de formation sur mesure (attestation d'études professionnelles [AEP] ou attestation d'études collégiales [AEC]) pour répondre aux besoins des entreprises de la région. Pour ce faire, elle compte :

- faire des achats de formations régionalisées, en collaboration avec le Service régional de formation professionnelle de l'Outaouais, les commissions scolaires et les cégeps;
- faire des achats locaux de formations sur mesure sur les territoires des centres locaux d'emploi (CLE) et des bureaux de Services Québec, en collaboration avec les institutions scolaires ou les partenaires du milieu;
- travailler de concert avec les établissements d'enseignement pour offrir de nouveaux programmes de formation qui répondent aux besoins du marché du travail.

La Direction régionale accompagnera les travailleuses et travailleurs et les entreprises dans le développement et l'actualisation de leurs compétences en finançant le développement de formations sur mesure pour les employeurs ayant des besoins spécifiques et spécialisés de main-d'œuvre plus qualifiée.

Elle poursuivra ses efforts dans le dossier de la persévérance dans le but de réduire l'abandon des mesures actives d'emploi. Elle privilégiera la conclusion d'ententes de services (techniciennes et techniciens en travail social) avec les établissements scolaires, et ce, afin de bien encadrer les élèves que Services Québec y dirige dans le but d'aider à réduire les taux d'abandon et de favoriser la persévérance scolaire. L'amélioration des communications et au continuum de services entre les organismes et Services Québec fera partie des priorités de la Direction régionale.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PRIORITÉ 1

Favoriser et soutenir la desserte d'Internet à haut débit et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région

Des consultations récentes ont démontré que les services d'accès à Internet à haut débit et de téléphonie cellulaire sont essentiels à l'attractivité régionale et à la vitalité des milieux.

Pour plusieurs municipalités de moins de 1 000 habitants n'ayant pas de commerce de détail ou de service de proximité, l'achat en ligne et l'accès par Internet aux services bancaires et gouvernementaux deviennent donc une nécessité.

Par ailleurs, considérant l'étendue du territoire, les infrastructures de télécommunication jouent un rôle stratégique dans la gestion efficiente des modes de transport, tant des personnes que des marchandises. Les entreprises régionales doivent compter sur l'accès aux réseaux de télécommunication pour ouvrir de nouveaux marchés et maintenir leurs avantages sur les marchés locaux. La disponibilité de la téléphonie cellulaire ajoute également à la sécurité de la population.

Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue entendent donc favoriser un accès performant et abordable aux services d'Internet à haut débit et aux réseaux de téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire tout en soutenant le développement des usages des technologies de l'information et des communications par la population et les entreprises. Le soutien du gouvernement est indissociable de la mise en œuvre de cette priorité.

Réponse

La 4e révolution industrielle est à nos portes. Elle provoquera une profonde transformation des compétences requises pour l'exercice d'une profession. Des professions existantes seront modifiées, d'autres disparaîtront, alors que de nouvelles seront créées. Dans ce contexte, cette priorité s'inscrit dans la capacité de la région à s'adapter aux changements technologiques du 4.0, et ce, en s'appuyant sur des services Internet et de téléphonie accessibles, performants et abordables.

La Direction régionale de Services Québec entend soutenir le développement des compétences technologiques et numériques, particulièrement de la main-d'œuvre en emploi, pour maintenir et accroître la compétitivité des entreprises de la région et ainsi maintenir sa vitalité. Elle sensibilisera et informera les entreprises, au moyen d'une Information sur le marché de travail structurante, sur les enjeux et les occasions que présente la 4e révolution industrielle.

Les bureaux de Services Québec de la région disposent d'une connexion à Internet à haut débit et d'une salle informatique en libre-service, ce qui permet aux individus et aux personnes représentant des entreprises d'avoir accès à toute l'information gouvernementale et d'interagir efficacement avec l'État.

PRIORITÉ 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Bien que le taux de diplomation soit plus élevé chez les Témiscabitibiennes que chez les Témiscabitibiens, il demeure nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec. Les études supérieures attirent toujours moins de jeunes de la région : le taux de passage du secondaire au collégial est nettement inférieur à la moyenne québécoise et la poursuite d'études universitaires n'est pas encore ancrée dans la tradition régionale. Les entreprises et organismes de la région manifestent pourtant des besoins criants de personnel spécialisé.

En outre, la scolarisation demeure un véhicule essentiel à l'accès à l'égalité entre les sexes. Finalement, une meilleure scolarité outille les citoyennes et citoyens pour devenir des acteurs de changement et participer au développement durable.

La région s'attend à un appui du gouvernement dans la mise en œuvre de mesures concrètes. On insistera pour mettre en œuvre des projets visant notamment à offrir, sur l'ensemble du territoire, l'accès à une formation diversifiée dans laquelle figureront par ailleurs des éléments propices à l'identité régionale. On souhaite également maintenir une capacité de formation, de recherche et d'innovation de calibre international et ainsi assurer le partage et le transfert des savoirs issus de la recherche et de l'innovation. L'offre de formation régionale devra être connue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend raffiner, au cours de l'année 2018, la lecture des besoins de formations des entreprises, et ce, sous l'égide du Conseil régional des partenaires du marché de travail (CRPMT).

Au cours de la prochaine année, elle réunira les partenaires concernés par la formation continue en entreprise (MESI, établissements de formation, acteurs de développement économique) afin de partager une lecture commune des besoins et d'assurer la mise en œuvre de réponses adaptées et variées (stages en entreprises, accessibilité des formations sur tout le territoire, reconnaissance des acquis et des compétences, adaptation des modes de formation).

Elle encouragera et appuiera la mise en place de projets qui favoriseront l'arrimage entre le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future, le développement de l'emploi et la croissance économique. Spécifiquement, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, cela signifie de favoriser, au cours des prochaines années, le rehaussement de la qualification d'une main-d'œuvre possédant des compétences de niveau intermédiaire vers le niveau technique.

PRIORITÉ 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

L'attraction et la rétention de nouveaux arrivants reposent sur la présence de formations et d'ouvertures professionnelles. Or, l'offre de formation et les possibilités de stages dans la région restent méconnues, même parmi la population régionale. La couverture médiatique régionale peu présente, voire inexistante à l'échelle provinciale, contribue à son isolement. Ainsi, la région reçoit très peu d'immigrantes et d'immigrants. Une offre locative de qualité demeure l'un des premiers outils d'accueil de la population. Une attention particulière doit aussi être accordée à l'intégration sociocommunautaire de l'ensemble des membres des familles.

Pour renforcer l'attractivité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il est d'abord impératif de diffuser un discours positif sur la région qui prend en compte sa réalité. On doit également accroître les efforts pour faire des citoyennes et citoyens de la région les meilleurs ambassadeurs de leur milieu de vie. On doit aussi positionner la culture comme levier essentiel au développement régional. L'offre de logement de qualité doit être rehaussée. Finalement, on doit doter les communautés d'instruments d'accueil et d'intégration au milieu, notamment en vue de

l'accueil des étudiantes et étudiants de passage pour faire en sorte qu'ils s'y établissent à long terme. Des contributions des ministères et organismes seront nécessaires pour concrétiser ces pistes d'action.

Réponse

Pour répondre à cette priorité régionale, la Direction régionale de Services Québec participera activement aux travaux du Comité des projets stratégiques Valorisation Abitibi-Témiscamingue que la Conférence des préfets de l'Abitibi Témiscamingue (CPAT) mettra en place. Elle exercera un leadership en offrant de l'Information sur le marché du travail et en s'assurant que les initiatives d'attraction répondent au besoin de main-d'œuvre de la région, et ce, de façon durable.

PRIORITÉ 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Les travaux archéologiques récents révèlent la présence dans la région de populations affiliées culturellement à la famille algonquienne depuis au moins 6 000 ans. Aujourd'hui, la présence autochtone en Abitibi-Témiscamingue se manifeste sur l'ensemble du territoire. Des personnes de ces communautés vivent non seulement dans les réserves, mais aussi dans plusieurs centres urbains de la région. Par ailleurs, la population autochtone connaît une croissance démographique bien supérieure à la moyenne régionale.

Or, il existe encore aujourd'hui une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. Des recherches ont démontré que les préjugés – et la discrimination qui en découle – sont bien présents dans la région et surtout dirigés envers les Autochtones.

La mise en place de nouveaux lieux pour favoriser un dialogue social efficace entre les personnes, les générations et les cultures est donc à prioriser. L'adaptation des services publics aux réalités autochtones et l'élaboration de stratégies prônant le respect des droits pourraient également contribuer à accroître les liens entre les communautés.

La collaboration des acteurs régionaux et gouvernementaux est aussi nécessaire pour mettre en relief les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur culture et leur vision du monde parmi les assises du patrimoine culturel régional ainsi que pour favoriser la compréhension entre les cultures et lutter contre les préjugés. Finalement, des formations et de l'éducation en continu doivent être mises à la disposition des personnes intéressées pour renforcer leur autonomisation.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec met en œuvre la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits (PNI) depuis 2018, et plus particulièrement l'orientation 3 : *Se concerter avec les différents partenaires du milieu régional et local pour assurer des interventions cohérentes et porteuses, et pour encourager un partenariat diversifié et solide, garant de succès.*

PRIORITÉ 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir de l'économie régionale

La part de la population témiscabitibienne qui occupe un emploi dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des mines et des services publics est actuellement cinq fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Cependant, ces secteurs font face à des défis importants. Par exemple, le nombre de producteurs laitiers a fortement diminué depuis les six dernières années. Les usines de première transformation du bois ont également réduit leur production, victimes des soubresauts de l'industrie. Actuellement, l'industrie minière semble épargnée par les difficultés, forte de l'accroissement du prix de l'or depuis 2000.

Outre les emplois directs, la filière des ressources naturelles génère de nombreux emplois dans les services spécialisés, l'aménagement et le développement durable et les industries connexes. Parallèlement, la région cherche à diversifier son économie et de nouvelles entreprises ou organisations liées soit à la sphère culturelle, à l'environnement ou aux nouvelles technologies ont commencé à voir le jour.

Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent disposer d'outils leur permettant de valoriser les atouts de la région, notamment par la mise en valeur intégrée des ressources naturelles et territoriales pour les citoyennes et citoyens et pour la collectivité. Cette valorisation passe aussi par la préservation de la qualité des milieux naturels et de la ressource hydrique. Finalement, on entend renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation, en plus de favoriser la création, l'expansion et la transmission des entreprises régionales.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend :

- positionner l'Information sur le marché du travail au cœur des interventions ciblant ces secteurs d'activité;
- promouvoir et régionaliser la Stratégie de promotion des métiers et professions, selon les filières identifiées;
- soutenir les projets de création, d'expansion et de transmission des PME de ces filières par le développement des compétences et par la valorisation de saines pratiques de gestion des ressources humaines.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

La région de l'Abitibi-Témiscamingue présente un solde migratoire négatif. Or, les logements locatifs y sont plus rares, alors qu'ils constituent un important facteur d'attraction et de maintien de la population sur le territoire.

L'accès de l'ensemble des membres de la famille aux études, aux services publics, aux emplois et aux loisirs favorise aussi l'établissement et le maintien de la population dans la région, alors que les femmes sont peu présentes dans les industries de base et reçoivent une rémunération inférieure à celle de la moyenne du Québec. Les femmes sont également plus souvent victimes de violence conjugale que dans l'ensemble du Québec.

Les personnes retraitées fournissent de l'assistance à leurs proches et consacrent du temps à la société, et ce, souvent de façon bénévole. Des loisirs de qualité, l'accès au transport et aux soins de santé, la proximité de la famille favorisent en outre la santé et l'autonomie de la population aînée.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la collaboration gouvernementale sera nécessaire. On entend mettre en place des mesures pour valoriser les atouts du territoire et ainsi encourager l'enracinement de la population à son milieu de vie. On souhaite aussi

préserver et mettre en valeur les biens matériels et immatériels du patrimoine culturel régional. La région misera également sur l'innovation pour assurer la proximité des services et s'adaptera aux réalités du vieillissement de la population. Elle entend finalement prévenir la violence et favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend systématiser, dès maintenant, l'utilisation du *Portrait des pratiques en gestion des ressources humaines*, dans la foulée de l'approche renouvelée des services aux entreprises.

Le Ministère prévoit signer, avec les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue, une entente de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette entente visera à soutenir des initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale.

Elle poursuivra la sensibilisation des entreprises à la mise en place de saines pratiques de gestion des ressources humaines, favorisant ainsi des milieux de travail stimulants et agréables, pour encourager la fidélisation de la main-d'œuvre.

CÔTE-NORD

PRIORITÉ 1

Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Plusieurs municipalités de la Côte-Nord sont isolées en raison de barrières physiques naturelles et de l'absence de réseau routier. Des services de transport aérien, maritime et ferroviaire sont maintenus pour le transport des marchandises et des personnes afin de pallier l'insularité et le manque de routes. La région compte en outre 1 825 km de littoral, dont plus de 28 % (505 km) de zones d'érosion sensibles et 38 % (695 km) moyennement sensibles.

Étant donné que la population, les revenus et les ressources naturelles sont inégalement répartis dans cette vaste région, les réalités diffèrent du territoire d'une MRC à celui d'une autre. Il y aurait lieu que les politiques et mesures gouvernementales tiennent davantage compte de ces diverses particularités pour mieux répondre aux besoins des milieux.

La région souhaite donc qu'un exercice de révision des programmes et des mesures d'aide soit entamé avec le gouvernement du Québec pour que le soutien financier et l'aide offerte soient mieux adaptés aux multiples réalités territoriales. Elle vise aussi à faire connaître et à promouvoir ses spécificités ainsi qu'à obtenir la reconnaissance du statut d'isolement et d'insularité des territoires concernés aux fins d'analyse et de décision gouvernementale pouvant se traduire par une clause Côte-Nord. Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision qui exercent une influence sur son territoire et de soutenir les projets et études visant à résoudre les problèmes de l'érosion des berges.

Réponse

En matière d'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises, la Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord valorise les différentes spécificités de chacun des territoires des municipalités régionales de comté, notamment par l'Information sur le marché du travail.

La Direction régionale, avec sa structure organisationnelle, offre une prestation de services décentralisée, adapte ses stratégies d'action et ses interventions à ces particularités territoriales, afin de mieux répondre aux besoins du milieu.

Elle veille également à s'assurer du respect de la représentativité des territoires de la Côte-Nord dans ses lieux de concertation, notamment au Conseil régional des partenaires du marché du travail. Elle reste ainsi à l'écoute des préoccupations et des besoins du milieu nord-côtier.

PRIORITÉ 3

Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

La faible diversité industrielle rend la région vulnérable aux effets cycliques des fluctuations des marchés mondiaux. Son développement économique est fortement conditionné par la demande pour ses diverses ressources naturelles. La Côte-Nord demeure aussi l'une des régions où la proportion de la population vivant dans une localité ayant un faible indice de vitalité économique est la plus importante. Certains outils de développement économique en sont absents, notamment la desserte de gaz naturel.

Les municipalités subissent également les contrecoups des grands projets. Il est nécessaire de les accompagner autant pour planifier et réaliser les projets d'envergure que lors du déclin et de la fin des activités de ces réalisations.

La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation tout en favorisant le développement des deuxième et troisième transformations. Elle vise la diversification de son économie en favorisant la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, et leur transfert vers les entreprises, ainsi qu'en soutenant, entre autres, l'industrie touristique. Elle entend minimiser les fly-in / fly-out sur son territoire et poursuivre les efforts en vue de le desservir en gaz naturel à un coût compétitif.

Réponse

Un représentant du Ministère siège au Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord. Sous la responsabilité de la Société du Plan Nord, ce comité s'intéresse notamment aux répercussions et aux enjeux du fly-in / fly-out, ou navettage (soit la main-d'œuvre en provenance d'autres régions du Québec transportée par avion jusqu'aux grands chantiers miniers du territoire).

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord favorise l'essor et la diversification économique régionale par le développement des compétences de la main-d'œuvre, par l'accompagnement soutenu aux entreprises ainsi que par des collaborations avec ses partenaires gouvernementaux, dont la Société du Plan Nord, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ainsi que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), afin de mieux répondre aux défis économiques de la région.

Par ailleurs, la Direction régionale travaille activement à la réalisation d'études spécifiques à certains secteurs d'activité économique pour favoriser une meilleure connaissance des réalités et des enjeux à l'égard des problématiques de main-d'œuvre nord-côtières ciblées.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800-644 0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 4

Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

La Côte-Nord se caractérise par une faible culture entrepreneuriale, bien que la proportion de l'entrepreneuriat féminin soit pour sa part élevée et que la région jouisse de l'un des meilleurs taux d'entrepreneuriat social. La présence de grandes entreprises y est supérieure à la moyenne québécoise, mais le taux de survie des coopératives est inférieur à la moyenne.

L'augmentation de l'initiative entrepreneuriale constitue un enjeu majeur pour dynamiser et diversifier l'économie. Il est donc nécessaire de susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève. Les mesures d'aide et de soutien, la formation, la mise en commun de services d'aide et de soutien au volet administratif, les activités de réseautage et de mentorat ainsi que la valorisation de l'entrepreneuriat sont des outils que la région entend favoriser.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord favorise le développement de l'entrepreneuriat, notamment par la promotion de la mesure Soutien au travail autonome auprès des jeunes, des femmes, des Autochtones et des personnes immigrantes.

La Direction régionale s'assure d'utiliser ses programmes et ses mesures afin d'accompagner les entreprises dans la préparation de la relève entrepreneuriale.

Dans une perspective de rareté de la main-d'œuvre, elle intervient auprès des employeurs afin qu'ils adoptent et développent de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

La Direction régionale assure le suivi des demandes d'information sur le recrutement ou la gestion des ressources humaines en provenance du portail Entreprises Québec.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

En raison de son déclin démographique et de ses besoins de main-d'œuvre qualifiée, la région doit attirer des personnes et les y maintenir. Il importe également de faciliter le retour des jeunes Nord-Côtiers à la fin de leurs études à l'extérieur.

Il est donc nécessaire de promouvoir le mode de vie des Nord-Côtières et Nord-Côtiers de même que les emplois disponibles. La région veut aussi améliorer ses milieux de vie ainsi qu'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance à la Côte-Nord.

Les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre et l'accès à des services d'accueil doivent être soutenues et un suivi constant des besoins des entreprises doit être assuré. La culture régionale doit également être mise en valeur et la culture en général, sous toutes ses formes, doit être soutenue. Finalement, l'ensemble du Québec doit avoir une image positive, évoluée et ouverte de la Côte-Nord.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord participe aux initiatives de promotion des métiers professionnels et techniques, notamment pour les professions en déséquilibre, par la diffusion de l'Information sur le marché du travail.

La Direction régionale collabore, en concertation avec ses partenaires, aux initiatives favorisant l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée. À ce titre, elle maintiendra sa participation à la table de concertation avec les partenaires régionaux dans le cadre de la campagne *Trouvez votre espace.*

La Direction régionale continuera à adopter des approches proactives afin de rencontrer et d'accompagner les entreprises pour lesquelles les interventions des services publics d'emploi comptent réellement, notamment :

- en étant proactive dans le repérage d'entreprises nord-côtières à aider, principalement les petites et moyennes entreprises;
- en soutenant les petites et moyennes entreprises ayant des besoins en matière de gestion des ressources humaines;
- en aidant les entreprises dont les employées et employés risquent de perdre leur emploi;
- en axant son aide sur le rôle-conseil des fonctions recrutement, rétention et développement du personnel de même qu'à la gestion de la diversité;
- en matière de formation et de développement des compétences, en appuyant les entreprises dont les travailleuses et travailleurs risquent de perdre leur emploi ou sont faiblement qualifiés;
- dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, et dans une perspective d'amélioration de l'adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi, la Direction régionale intervient activement auprès des entreprises pour les aider à s'adapter à cette réalité, en les amenant à améliorer leurs pratiques de gestion des ressources humaines, à s'ouvrir à l'insertion d'une main-d'œuvre diversifiée ainsi qu'à gérer cette diversité, par le recrutement, le développement des compétences du personnel déjà en emploi et la fidélisation de leurs employées et employés.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 6

Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés

Les municipalités de la Côte-Nord font face à la dévitalisation et au déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelle et collective en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services de proximité essentiels, dont les services de santé. Ces services doivent être assurés, maintenus et développés. Les communautés doivent être revitalisées. Il faut en outre soutenir le vieillissement actif de la population.

L'accessibilité des emplois à la main-d'œuvre régionale et les initiatives en ce sens doivent se poursuivre. Il faut reconnaître les acquis et les compétences des travailleuses et travailleurs, favoriser le partage de la main-d'œuvre saisonnière entre les diverses entreprises et reconnaître la saisonnalité des emplois. L'accès aux terres publiques doit également être soutenu en raison de la vitalité économique et sociale de la région, tant sur le plan des loisirs et de la villégiature que sur celui de l'exploitation des ressources.

Réponse

Le Ministère prévoit signer avec les intervenants de la Côte-Nord une entente de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette entente visera à soutenir des initiatives locales et régionales.

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord, en concertation régionale et locale avec ses partenaires, dont les municipalités régionales de comté, favorise l'embauche de la main-d'œuvre régionale et saisonnière.

La Direction régionale :

- met en place des moyens de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre afin d'aider les personnes à obtenir un emploi, tout en privilégiant d'abord la mobilité intrarégionale;
- favorise une plus grande mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, notamment par la reconnaissance des acquis et des compétences, en mettant en valeur la transférabilité de ces acquis et compétences ainsi que des expériences de travail.

Elle entend également :

- collaborer localement et régionalement à la mise en œuvre des engagements ministériels indiqués dans le Plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, notamment en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre les préjugés;
- poursuivre les actions issues de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, incluant les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, mais désireuses de travailler;
- collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits.

PRIORITÉ 7

Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

Plusieurs facteurs font en sorte que la Côte-Nord est privée de services de formation. La population doit se déplacer sur le territoire de la région ou à l'extérieur pour en obtenir. Bien qu'il y existe certaines offres de formation universitaire, la région ne compte aucun établissement de ce niveau. Par ailleurs, la population de certaines parties du territoire n'a pas accès à la formation secondaire générale et professionnelle. Deux cégeps sont cependant présents, dans autant de municipalités, mais doivent redoubler d'efforts pour attirer la clientèle et développer leur offre de formation.

Les commissions scolaires font face à un défi administratif constant pour maintenir de petites écoles dans des municipalités souvent dévitalisées. Finalement, le nombre minimal d'élèves exigé pour tenir des cohortes d'enseignement est souvent trop élevé pour que les services soient donnés.

Il importe donc de soutenir la création de petites cohortes d'apprentissage et le développement de programmes de formation sur mesure. Des initiatives doivent être lancées pour appuyer les familles et les jeunes qui doivent accéder à des formations à l'extérieur de leur localité et de leur région. La formation universitaire et les infrastructures de recherche doivent aussi être consolidées. L'attraction

de la clientèle collégiale doit être favorisée et le maintien des niveaux scolaires primaire et secondaire doit se faire sans exception puisque la vitalité des petites municipalités en dépend. Les instances du milieu de l'éducation doivent également habiter la région où elles exercent leur activité.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord :

- collabore avec les établissements d'enseignement à l'amélioration et à la diversification des lieux géographiques de l'offre et des modes de formation afin d'attirer un plus grand nombre de personnes et d'entreprises;
- favorise le démarrage de petites cohortes de formation afin de mieux répondre aux réalités démographiques du territoire;
- soutient les personnes par de la formation lorsque cette formule a été retenue comme solution la plus appropriée à leur intégration en emploi;
- soutient les personnes ayant déjà une formation lorsqu'elles rencontrent des obstacles face au marché du travail en raison d'un manque de compétences pratiques pour exercer une profession qui présente des perspectives d'emploi favorables et stratégiques pour la région.

La Direction régionale participe, en concertation avec ses partenaires, notamment au Comité RAP (Réussite – Accomplissement – Persévérance scolaire), à des initiatives visant à faciliter les déplacements des clientèles du Ministère pour un meilleur accès à la formation générale et professionnelle.

PRIORITÉ 8

Agir en synergie

En raison de l'immensité du territoire, de ses diverses réalités, de la faible densité de population et de la disparité entre les zones de chacune des MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces pour assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble de la région.

Ces forces sont réparties entre les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées et la société civile. Tous doivent travailler de façon concertée pour arrimer les actions de chacun et éviter la décroissance économique.

Les activités de réseautage et de concertation doivent ainsi être encouragées. Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la Conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord continuera à privilégier la concertation régionale et locale avec ses partenaires, dont les municipalités régionales de comté, afin de contribuer au développement social et à la prospérité économique de la région.

La Direction régionale prend en compte les priorités de développement de ses partenaires dans ses planifications régionales et locales, ainsi que dans ses stratégies d'action et d'intervention, et contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

Elle participe activement aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord et des sous-comités reliés à sa mission.

La Direction régionale s'assurera d'offrir une prestation de services gouvernementaux adaptée aux besoins des clientèles, en :

- collaborant à la mise en œuvre du Plan de déploiement territorial de Services Québec afin de proposer aux clientèles des services gouvernementaux simplifiés, harmonisés, et regroupés, offerts dans un guichet unique, à proximité de leur résidence ou de leur milieu d'affaires;
- offrant une prestation intégrée des services gouvernementaux de qualité afin de mieux répondre aux besoins des individus et des entreprises de la région.

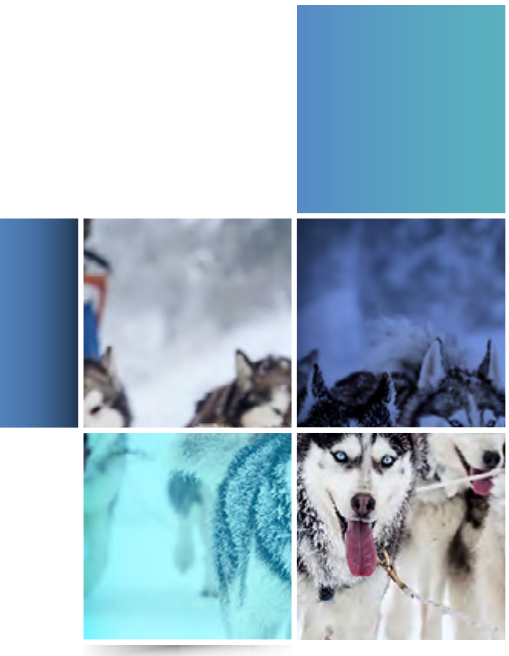

NORD-DU-QUÉBEC

PRIORITÉ 1

Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme leviers de développement socioéconomique

La Stratégie touristique québécoise au nord du 49e parallèle vise à renouveler l'offre touristique en développant de nouveaux produits et attraits, ainsi qu'en stimulant la croissance de petites et moyennes entreprises pour permettre de diversifier l'économie des régions nordiques. La Stratégie se traduira par des interventions ciblées, réalisées de concert avec les partenaires régionaux et gouvernementaux. Elle vise principalement le développement du tourisme autochtone et culturel, de l'écotourisme et du tourisme d'aventure mettant en valeur des caractères distinctifs du territoire : la nature, la culture et le terroir.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec du Nord-du-Québec précise les axes d'intervention ciblés visant à répondre à cette priorité, soient :

- la mobilisation, la préparation et l'accompagnement jusqu'au placement en emploi des clientèles sous-représentées sur le marché du travail;
- l'intervention auprès des personnes qui ont besoin d'une aide au placement ou d'une formation d'appoint;
- le soutien au développement des compétences des personnes en emploi dans le secteur touristique;
- le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises, dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail.

La Direction régionale de Services Québec est également partenaire de la Table de concertation pour le développement de la main-d'œuvre touristique. De plus, en ce qui concerne les axes d'intervention de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49e parallèle, celle d'investir dans la formation et la gestion des ressources humaines prévoit trois mesures, dont l'appui des initiatives de formation des ressources humaines en tourisme pour le renforcement des compétences en région. Par ses mesures et services, la Direction régionale pourra être partenaire de la mise en pratique de cette stratégie.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service

intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 2

Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

La population crie connaît une croissance bien supérieure à la moyenne régionale et est de plus en plus présente dans l'ensemble des villes et localités de la région. Il existe une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. Le renforcement et le maintien de relations harmonieuses avec les communautés cries présentes sur le territoire favorisent la mise en place de partenariats d'affaires bénéfiques pour les Jamésiennes et Jamésiens. Le réseautage et l'établissement de partenariats auront une influence positive sur l'activité économique de l'ensemble de la région, d'autant plus que les autochtones (Cris) y constituent un bassin de main-d'œuvre important pour les entreprises.

Réponse

Avec la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits, le Ministère s'est donné les trois orientations suivantes :

- augmenter la participation des citoyennes et citoyens des Premières Nations et des Inuites et Inuits au marché du travail en favorisant leur accès aux services publics d'emploi;
- valoriser l'apport de la main-d'œuvre des Premières Nations et des Inuits au marché du travail;
- se concerter avec les différents partenaires du milieu régional et local pour assurer des interventions cohérentes et porteuses, et pour encourager un partenariat diversifié et solide, garant de succès.

Concrètement, voici les actions définies pour la Direction régionale :

- accroître la participation des Autochtones au marché du travail et au développement économique de la région;
- offrir de la formation en francisation à cette clientèle majoritairement anglophone;
- tenir des rencontres statutaires avec le Cree Human Resources Development afin d'échanger sur des projets communs en formation et en employabilité.

PRIORITÉ 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Pour bâtir une économie plus responsable, la région doit encourager les projets et initiatives visant une utilisation plus durable des ressources naturelles afin de les protéger, de les mettre en valeur et d'en améliorer la gestion. Mais pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur des ressources humaines compétentes à proximité. Deux industries jouent un rôle d'importance dans l'économie de la région, soit le secteur minier et le secteur forestier. Puisque plus de 50 % des projets du secteur minier seront réalisés dans la région, l'attraction, la formation et le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée seront nécessaires. Pour sa part, le milieu forestier procure de 2 100 à 3 300 emplois directs aux travailleuses et travailleurs de la région, ce qui correspond à de 13 % à 20 % de la main-d'œuvre totale de la Jamésie. Ce secteur aura également besoin d'une main-d'œuvre qualifiée à proximité.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec du Nord-du-Québec a retenu les actions suivantes :

- soutenir, par des études prévisionnelles, les besoins de main-d'œuvre dans le secteur minier, en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines et ses partenaires;
- travailler avec les partenaires régionaux de l'éducation, soit le Centre de formation professionnelle de la Baie-James et le Centre d'études collégiales de Chibougamau, dans une perspective d'adéquation formation-compétence-emploi pour les différents secteurs;
- accompagner les entreprises dans l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et de qualité qui répond aux besoins du marché du travail;
- soutenir la mobilité interrégionale afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre en région, favorisant ainsi l'occupation du territoire.

PRIORITÉ 5 Soutenir le développement et la diversification de l'économie

La faible diversité des industries, combinée à la prédominance des entreprises de grande taille, augmente la vulnérabilité de la région en raison du caractère cyclique et instable des marchés dont ces entreprises dépendent. On constate également que le manque de main-d'œuvre dans les communautés de la région a des conséquences sur le développement d'entreprises privées et sur la prestation des services publics et parapublics. Une proportion considérable des travailleuses et travailleurs n'habite pas le territoire, et ce phénomène bien connu est souvent mis en exergue. Le développement de l'économie de la région va passer, entre autres, par l'arrimage entre le secteur de la formation et celui de l'emploi.

Réponse

Le Plan d'action régional de Services Québec du Nord-du-Québec a retenu les actions suivantes :

- s'adjoindre la participation des établissements d'enseignement de la région pour le développement de projets de formation majeurs dans une perspective d'adéquation formation-compétence-emploi;
- formuler des avis favorables pour des formations en région qui répondent aux besoins du marché du travail;
- travailler avec les partenaires du marché du travail afin de dynamiser l'économie tout en favorisant l'installation de travailleuses et travailleurs résidents dans les communautés jamésiennes;
- poursuivre la promotion de la mesure Soutien au travail autonome favorisant la création d'emplois par l'émergence de nouvelles entreprises et la diversité des économies locales.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 6

Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique de la région

La région administrative du Nord-du-Québec est un immense territoire, caractérisé notamment par son éloignement des grands centres québécois. Elle se distingue également par la cohabitation de trois groupes culturels distincts (Cris, Jamésiens et Inuits), ce qui lui confère une réalité socioculturelle spécifique, et de quatre administrations régionales soit, l'Administration régionale Baie-James, le Gouvernement de la nation crie, l'Administration régionale Kativik et le Gouvernement Eeyou Istchee Baie-James.

Pour les Jamésiennes et Jamésiens qui ont une identité et des préoccupations propres à leur milieu et qui souhaitent pouvoir intervenir davantage dans les décisions qui les concernent, des politiques et des mesures gouvernementales doivent être considérées en tenant compte du caractère singulier de la Jamésie, tout comme des deux autres communautés conventionnées. Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être établis pour pallier cette situation et pour favoriser la mise en place d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales de la région.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec du Nord-du-Québec ne peut proposer une réponse à cette priorité à l'intérieur de ses programmes et mesures. Par contre, elle s'engage à soutenir le Conseil régional du marché du travail (CRPMT) et les acteurs régionaux concernés en s'efforçant d'élaborer différentes actions pour y répondre. Compte tenu de la rareté de main-d'œuvre et du développement de grands projets créateurs d'emplois dans la région, le message véhiculé par les membres du CRPMT et les acteurs régionaux, est que, tout comme les ressources primaires, les ressources humaines doivent être à proximité.

- En regard de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le CRPMT de la Jamésie demande des mesures adaptées, des mesures fiscales spécifiques et des actions concrètes pour le Nord-du-Québec. La région se situe en totalité sur le territoire du Plan Nord et ces mesures lui permettraient de se développer, d'attirer de nouveaux travailleurs et travailleurs ainsi que de favoriser leur établissement et leur rétention dans ses villes et localités.
- Il convient également de mettre en place une stratégie de mobilité étudiante nordique avec les partenaires de l'éducation et de l'immigration.

GASPÉSIE

PRIORITÉ 1

Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

L'ampleur du défi démographique de la Gaspésie nécessite la mobilisation de tous les partenaires concernés. Les ministères et organismes seront conviés, en collaboration avec le milieu, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional concerté de démographie durable.

Les intervenants régionaux souhaitent que le gouvernement soutienne les actions visant à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la Gaspésie ainsi que les actions favorisant l'accueil de nouveaux arrivants et la rétention de ses citoyennes et citoyens.

Malgré sa reconnaissance internationale comme destination touristique incontournable, la Gaspésie doit renforcer son image, tant auprès de sa population que des gens d'ailleurs, en se dotant d'un plan de communication. La région entend notamment maintenir une offre de logements suffisante et de qualité, soutenir des entreprises et des projets qui amélioreront la qualité de vie des citoyennes et citoyens et mettre en place des mesures favorisant la création d'emplois ou proposant des modèles de gestion des ressources humaines innovants et adaptés.

Réponse

Les grands défis démographiques de la région transcendent l'ensemble des secteurs d'activité. Le taux de remplacement de la main-d'œuvre est inférieur à celui des autres régions du Québec, avec un ratio de 44 personnes âgées de 15 à 24 ans pour 100 autres âgées de 55 à 64 ans. Selon les perspectives professionnelles d'Emploi-Québec, 10 400 emplois seront à combler d'ici aux 5 prochaines années et l'offre de main-d'œuvre régionale est insuffisante pour répondre à tous ces besoins.

La Direction régionale de Services Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine prend l'engagement d'examiner avec les acteurs concernés son implication dans l'implantation d'un plan régional concerté de démographie durable et, selon sa mission, de soutenir la réalisation de projets qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre.

La Direction régionale entend poursuivre sa participation à la Stratégie d'établissement durable de la région ayant comme objectifs l'attraction, l'accueil et la rétention de la main-d'œuvre en contribuant, entre autres, à la diffusion des emplois disponibles, à la participation à des foires de l'emploi nationales, etc. La planification des activités de la stratégie pour 2018-2019 est en cours. La Direction régionale analysera sa participation en fonction de la mission du Ministère.

De plus, la Direction régionale explore diverses avenues, en collaboration avec la Direction régionale de Montréal, afin de faire connaître les emplois disponibles aux personnes immigrantes et de favoriser leur mobilité vers la région.

La Direction régionale prévoit soutenir les employeurs de la région dans leurs efforts de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, notamment en améliorant l'accès à l'Information sur le marché du travail (IMT), dont les emplois disponibles, et par des efforts de sensibilisation et de diffusion de formations

sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines auprès des entreprises pour favoriser leur attractivité et la rétention de leur main-d'œuvre.

De plus, elle poursuivra, en collaboration avec ses partenaires, sa participation à divers salons de l'emploi régionaux, contribuant ainsi à faire connaître les postes disponibles aux personnes en recherche de travail et à soutenir les entreprises dans leurs efforts de recrutement. Elle continuera également à soutenir l'offre de formation en matière de gestion des ressources humaines et des meilleures pratiques d'affaires dont les entreprises peuvent se prévaloir.

PRIORITÉ 2

Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré l'amélioration de certains indicateurs économiques, la région fait toujours face à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Plusieurs localités gaspésiennes se classent ainsi parmi les zones les plus dévitalisées du Québec.

L'étendue du territoire et la faible densité de la population accentuent certaines de ses problématiques. Des interventions plus soutenues de la part de l'État sont donc nécessaires pour appuyer davantage les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, tels que la sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation saine, diversifiée et accessible, le logement social, l'éducation, les services de proximité et l'aménagement d'espaces de socialisation.

De plus, la région propose d'adapter les services de proximité afin de répondre aux besoins des communautés locales, de créer de nouveaux modèles de prestation de services et d'assurer une offre de services communautaires et de santé appropriée à ces communautés.

Pour soutenir les efforts de revitalisation des communautés gaspésiennes, la région s'attend à ce que des actions gouvernementales soient prises, en collaboration avec le milieu, afin de soutenir l'application de différentes politiques municipales, dont les politiques familiales, celles du programme Municipalité amie des aînés et les politiques culturelles.

Réponse

Le faible taux d'activité et de scolarisation de la région, ainsi que le grand nombre de familles à faible revenu sont autant de facteurs qui contribuent à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. De plus, l'offre de services de proximité y est précaire, notamment en raison de la faible densité de la population. La concertation locale et régionale entre les ministères, organismes communautaires et autres intervenants est primordiale pour assurer une offre de service appropriée et complémentaire pour la population.

Le Ministère prévoit signer, avec les intervenants de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, une entente de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales (FIQS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette entente visera à soutenir les initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale.

À titre de représentante de la conférence administrative régionale, la Direction régionale de Services Québec participe au Conseil des partenaires du Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RESSORT), dont la mission est de soutenir la mobilisation et d'accompagner les territoires locaux dans la prise en charge de leur développement social, selon les principes de la concertation, du pouvoir d'agir et de la participation citoyenne. Le RESSORT s'appuie sur la volonté largement exprimée par les partenaires de situer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur des préoccupations.

Le conseil des partenaires du RESSORT est composé de six représentants des territoires locaux, de trois représentants d'instances ou d'organisations (gouvernementales ou ministères), de deux représentants du milieu communautaire, d'un représentant de la Table des préfets (discussion en cours), d'un représentant des groupes et organismes anglophones et d'un représentant de l'organisme fiduciaire.

La Direction régionale souhaite poursuivre et assurer l'implication des unités locales de Services Québec aux tables de développement social du territoire de chacune des MRC de la région qui visent à établir des partenariats (couloir de services) pour répondre de façon concertée aux besoins de la clientèle éloignée du marché du travail, pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale, et par le fait même, analyser la faisabilité de participer aux projets retenus par les partenaires, et ce, en vertu de la mission du Ministère.

PRIORITÉ 3

Soutenir l'enseignement et la recherche en région

L'éducation présente différentes problématiques en Gaspésie. On relève notamment un faible taux de scolarité et de diplomation de la main-d'œuvre, un taux élevé de décrochage scolaire et un grand nombre d'individus éloignés du marché du travail, ce qui génère des coûts sociaux et économiques.

À ces difficultés s'ajoutent l'inadéquation entre les qualifications et les compétences professionnelles et les emplois offerts. Tous ces facteurs combinés accroissent les difficultés de recrutement des entreprises. Il devient donc important d'adapter les programmes d'enseignement et de formation à ces problématiques. La région souhaite que le gouvernement soutienne de nouveaux programmes d'enseignement dans les centres de formation professionnelle et collégiale ainsi que des formations modulées à de petites cohortes et aux besoins des entreprises et qu'il mette en place des mesures pour favoriser le déplacement des enseignantes et enseignants sur le territoire par la création d'un fonds pour encourager l'innovation endogène en région.

De plus, pour assurer une présence dynamique des institutions d'enseignement et de formation en région, les intervenants régionaux demandent que celles-ci reçoivent un financement adéquat et adapté.

La région vise également à offrir davantage de formations à distance, de stages de cycles supérieurs ou de projets de recherche orientés sur les besoins régionaux. La mise en place d'une table régionale pourrait trouver des solutions à ces problématiques.

Réponse

Le faible taux de scolarisation de la population et l'inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les emplois disponibles créent des difficultés de recrutement pour les entreprises de la région.

La Direction régionale de Services Québec entend poursuivre sa participation à la Table interordres Éducation-Formation-Emploi et au sous-comité de cette table pour l'établissement d'un plan d'aménagement de la formation régionale répondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail. Sa participation vise à alimenter les divers intervenants quant aux besoins du marché du travail de la région et à participer à l'identification de moyens innovants pour le développement de la formation.

Ces comités ou tables sont composés d'intervenants des commissions scolaires, du Cégep de la Gaspésie/Les Îles, de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de la Direction régionale.

La Direction régionale poursuivra sa participation au comité du projet FADIO (Formation à distance interordres) qui a pour objectif d'aider les établissements scolaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine à se positionner pour devenir des régions d'avant-garde dans le domaine de la formation à distance, en offrant à la fois un service éducatif de proximité à toute personne désireuse d'acquérir des connaissances afin d'augmenter ses compétences, mais aussi de rayonner sur la scène provinciale, voire nationale.

La Direction régionale s'engage à assurer une veille du marché du travail et à alimenter le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) sur les professions à prioriser pour la région, notamment pour influencer le développement de l'offre de formation.

PRIORITÉ 4

Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région

La région se distingue par un vaste réseau d'infrastructures et d'événements sportifs, culturels et de loisirs. Par contre, des contraintes d'éloignement, de coûts, de transport de même que l'inadéquation de certaines infrastructures en réduisent l'accessibilité. Elle souhaite la mise à niveau et le développement de ses infrastructures en favorisant un aménagement concerté de l'offre sur le territoire.

Les intervenants gaspésiens entendent en outre élaborer un plan de développement régional, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, pour se positionner comme chefs de file des destinations plein air au Québec. L'acquisition de bonnes habitudes de vie, principalement en encourageant la saine alimentation et la pratique d'activités physiques, est aussi à privilégier.

Sur le plan de la culture, la région s'attend à être appuyée pour soutenir les municipalités qui désirent mettre en valeur leur potentiel culturel, encourager la présence des arts et de la culture en dehors des institutions, miser sur le patrimoine culturel, matériel et immatériel dans le développement des territoires, et finalement, soutenir les offres culturelles et événementielles.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur de la culture, notamment au moyen d'une entente régionale de formation en entreprise avec le Conseil de la culture de la Gaspésie.

La Direction régionale poursuivra sa participation à la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, un lieu de concertation et de réseautage régional pour favoriser l'adoption et le maintien des saines habitudes de vie par les jeunes et leurs familles.

PRIORITÉ 5

Participer au développement économique et à la création d'emplois

La région de la Gaspésie se distingue par une forte présence de très petites et de petites entreprises et par l'importance des entreprises d'économie sociale. Or, environ 80 % des entrepreneurs envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années. Des moyens devront donc être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'entreprises et pour concevoir un modèle d'affaires favorisant l'entrepreneuriat collectif.

La région s'attend aussi à être soutenue en vue d'offrir aux entreprises un environnement d'affaires favorable à leur croissance. Les actions privilégiées sont, entre autres, d'appuyer les services de soutien à l'entrepreneuriat, de soutenir les entreprises dans leurs démarches sur le marché de l'exportation et de l'innovation, de créer des infrastructures numériques adéquates pour les entreprises, de miser sur des mesures propres à optimiser leur utilisation des technologies de l'information et de la communication et de leur offrir des allègements normatifs et fiscaux adaptés à la région.

Les intervenants régionaux souhaitent aussi mettre en valeur le potentiel lié à l'environnement naturel et aux secteurs phares de son économie. La région mise finalement sur le développement des infrastructures de télécommunication pour délocaliser les différents ministères et organismes de la fonction publique québécoise vers la Gaspésie.

Réponse

La région de la Gaspésie se caractérise par une forte proportion de petites et très petites entreprises, ce qui fait en sorte que peu d'entre elles disposent d'un service de gestion des ressources humaines. Sur le plan de la relève entrepreneuriale, peu d'entrepreneurs ont des plans de relève, et ceux-ci connaissent des difficultés de recrutement et de rétention dans le contexte actuel de rareté de main-d'œuvre.

La Direction régionale de Services Québec s'engage à analyser son implication dans la mise en place d'une instance de concertation entrepreneuriale afin de favoriser l'intersectorialité.

La Direction régionale compte soutenir le développement des compétences des dirigeants d'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et les accompagner dans le recrutement et l'intégration d'une main-d'œuvre diversifiée.

Elle compte soutenir le développement économique, l'innovation et la création d'emplois par le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 7

Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

Les intervenants souhaitent qu'une attention particulière soit accordée à certains secteurs d'activité afin de renforcer l'économie régionale. La région veut notamment soutenir le développement de ses trois créneaux d'excellence que sont le récréotourisme, l'éolien et les ressources, sciences et technologies marines, et poursuivre les efforts de recherche et d'innovation dans ces domaines.

Par ailleurs, en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture, la diversification de l'industrie, l'accès à une main-d'œuvre disponible, la concertation entre les différents acteurs de ce secteur et la promotion des produits sont parmi les actions que le milieu souhaite voir appuyer.

Pour sa part, le secteur agroalimentaire connaît des enjeux relatifs à l'efficacité et à la rentabilité des entreprises, à la mise en marché des produits, à la relève agricole et à l'effritement de sa filière. La région convient de la nécessité de mettre en place des mesures pour favoriser l'accroissement et la diversification des activités agricoles, les productions biologiques, les productions animales et la valorisation des produits portant l'appellation Gaspésie Gourmande.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec prévoit favoriser le développement des compétences de la main-d'œuvre, notamment pour soutenir la diversification des entreprises, et ce, dans les secteurs d'activité que la région priorise.

La Direction régionale entend poursuivre son soutien au Regroupement des employeurs du bioalimentaire du secteur sud de la Gaspésie par une entente visant à offrir des services d'aide à l'emploi (placement, appariement, information) aux employées et employés du milieu de la transformation des produits marins et des services de partage de main-d'œuvre aux entreprises de ce secteur.

Elle compte soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur de l'agriculture, notamment au moyen d'une entente régionale de formation en entreprise avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles Gaspésie/Les Îles.

La Direction régionale entend poursuivre son implication dans les comités des trois créneaux d'excellence de la région, soit le récréotourisme, l'éolien et les ressources, sciences et technologies marines, et ce, afin de contribuer aux efforts de recherche et d'innovation dans ces secteurs et, plus particulièrement, au développement des compétences de la main-d'œuvre.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

PRIORITÉ 1

Renverser la tendance démographique

La population des Îles-de-la-Madeleine est en diminution, ce qui s'explique par deux facteurs : une décroissance naturelle et un solde migratoire négatif. Par ailleurs, comme cette population est vieillissante, une accentuation de cette décroissance est prévisible à plus long terme.

Il est donc primordial d'inverser la tendance démographique que vit l'archipel, un défi important pour l'occupation et la vitalité du territoire. L'arrivée de 100 nouveaux arrivants par année pourrait y contribuer. La région entend notamment promouvoir son attractivité, stimuler la fibre entrepreneuriale, soutenir le retour des jeunes de même que l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants. Il est aussi prévu de dresser un plan qui attirera des personnes immigrantes. Pour ce faire, la mobilisation de différents partenaires gouvernementaux et d'autres acteurs du milieu autour d'une stratégie d'établissement et d'attraction s'avère essentielle. Un projet pilote en ce sens pourrait être élaboré, en collaboration avec les instances concernées.

Réponse

Afin de répondre aux priorités identifiées par la région, la Direction régionale de Services Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine agira principalement par l'entremise du centre local d'emploi des Îles-de-la-Madeleine.

Ainsi, la Direction régionale poursuivra sa participation à la Table RH du territoire, qui veut être un lieu de concertation des entreprises. Les priorités identifiées sont :

- la valorisation du travail;
- l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

Elle poursuivra sa collaboration au comité d'accompagnement de la Stratégie territoriale des Îles-de-la-Madeleine sur l'attraction et l'établissement des personnes et s'engage à analyser sa participation et son implication dans les actions de cette stratégie, et ce, en regard de la mission du Ministère.

En collaboration avec les membres de la Table RH, la Direction régionale a lancé un projet sur les thèmes de l'attraction et de la rétention avec quatre entreprises de divers secteurs d'activité. Ce projet, qui vise à rendre les entreprises plus attractives pour la main-d'œuvre locale, tient compte des éléments suivants :

- l'amélioration de leurs pratiques de gestion des ressources humaines et de mobilisation du personnel;
- le développement de leur marque employeur;
- une réflexion collective pour l'identification de solutions tant pour le milieu que pour les entreprises participantes;
- le partage des histoires à succès et des pratiques gagnantes avec les autres entreprises du territoire.

En collaboration avec les membres de la Table RH, la Direction régionale poursuivra ses efforts de sensibilisation et de diffusion de formation sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines auprès des entreprises pour favoriser leur attractivité et la rétention de leur main-d'œuvre.

PRIORITÉ 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

La recherche d'une plus grande fiabilité et d'une plus grande efficacité des transports, qu'ils soient aériens ou maritimes, représente un défi de premier ordre pour l'archipel en raison de la discontinuité physique du territoire. Les liens de transport avec le continent constituent un outil de développement essentiel pour l'économie des Îles-de-la-Madeleine. La qualité de vie de la population est également étroitement liée à la présence de liens avec le continent.

Afin d'assurer des liens de transport et de communication efficaces, on vise, entre autres, à sécuriser et à améliorer l'accès au territoire et à optimiser la logistique du transport. En ce sens, le réaménagement du modèle de desserte aérienne est à privilégier, tout comme la modernisation de la flotte de la Coopérative de transport maritime et aérien (CTMA).

Par ailleurs, les liens de communication sont également d'une grande importance pour le territoire madelinot. Depuis plus d'une décennie, l'archipel est relié au continent par deux câbles de fibre optique sous-marins. À l'heure actuelle, avec le contrat qui régit son utilisation, les institutions ont un accès adéquat à la bande passante. Toutefois, l'accès à cette technologie génère des frais importants pour les individus et les entreprises. En conséquence, cette situation nuit à la venue de nouvelles entreprises sur le territoire et limite leurs possibilités de développement.

Les intervenants madelinots souhaitent donc donner aux entreprises et aux individus un meilleur accès à la fibre optique. Une participation gouvernementale est nécessaire pour mettre en œuvre cette priorité essentielle au développement socioéconomique du territoire.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, par l'entremise du centre local d'emploi des Îles-de-la-Madeleine, s'engage à examiner comment elle pourrait soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future pour répondre aux besoins que le groupe CTMA a exprimés dans une optique de modernisation de sa flotte.

PRIORITÉ 3 Consolider et diversifier l'économie de la région

L'économie des Îles-de-la-Madeleine tourne principalement autour de deux industries : la pêche et le tourisme. Celles-ci ont un caractère saisonnier et leur vitalité est tributaire de différents facteurs, tels que la stabilité des ressources halieutiques, la qualité de l'environnement et l'accès au territoire. La mine de sel est également importante pour l'économie régionale.

À l'exception de quelques grands employeurs privés et des services publics, l'économie de l'archipel repose essentiellement sur de petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, des enjeux importants en ce qui concerne la main-d'œuvre et la relève sont à prévoir au cours des prochaines années. En effet, plus de 500 emplois devront trouver preneurs d'ici à 3 ans. De plus, près du tiers de ceux-ci seront des emplois nouvellement créés. Il est également démontré que plus de 50 entreprises de l'archipel auront besoin d'une relève au cours des 5 années à venir.

La région prévoit donc mettre en place des mesures visant, entre autres, à soutenir l'établissement de la relève, à stimuler la fibre entrepreneuriale et à accroître l'offre de formation de la main-d'œuvre. Elle veut aussi s'assurer de créer un environnement propice au développement des entreprises et mettre à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel. Le tout pourra se concrétiser dans une stratégie d'attraction d'investissements et d'entrepreneurs.

Comme la diversification économique constitue un enjeu majeur pour l'archipel, la région prévoit aussi renforcer ses créneaux d'excellence et tout autre créneau pouvant diversifier son économie et favoriser la concertation intersectorielle.

Le gouvernement devra donc collaborer avec les différents intervenants du milieu afin de mettre en œuvre ces différentes actions.

Réponse

Les activités de la Direction régionale de Services Québec destinées à consolider et à diversifier l'économie de la région seront principalement réalisées par l'entremise du centre local d'emploi des Îles-de-la-Madeleine.

La Direction régionale entend soutenir le développement des compétences des dirigeants d'entreprise en matière de gestion des ressources humaines (GRH), notamment par des activités de codéveloppement. L'acquisition d'habiletés en GRH les aidera à mieux gérer leurs projets d'expansion, à assumer un meilleur leadership ainsi qu'à développer leurs capacités en matière de gestion en situation de proximité.

En partenariat avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Direction régionale entend promouvoir la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire afin de contribuer à la diversification de l'économie locale.

Elle entend également poursuivre le développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur des croisières.

Elle compte soutenir les employeurs dans leurs efforts de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, notamment en augmentant l'accessibilité de l'Information sur le marché du travail (IMT), dont les emplois disponibles et les besoins de main-d'œuvre.

Elle poursuivra sa participation aux rencontres de la table bio-alimentaire des Îles-de-la-Madeleine.

La Direction régionale demeure réceptive à la possibilité d'établir de nouveaux partenariats innovants, en soutenant Place aux jeunes, par exemple.

PRIORITÉ 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

La diminution et le vieillissement de la population, jumelés aux ressources financières municipales limitées, auront des conséquences importantes sur l'offre de services éducatifs, municipaux, de santé ou de proximité.

En raison du vieillissement de la population, on prévoit entre autres une hausse de la demande de soins à domicile et d'hébergement. De plus, comme on note une baisse de la clientèle scolaire sur le territoire, les défis seront de maintenir les institutions scolaires en place et de leur octroyer les ressources nécessaires pour qu'elles puissent offrir des services éducatifs de qualité.

Il est primordial qu'une offre accessible et variée d'activités culturelles, sportives et de loisirs soit maintenue afin d'assurer un milieu de vie attrayant. L'apport du gouvernement est essentiel à ce chapitre, car les outils nécessaires doivent être mis à la disposition de la communauté pour qu'elle puisse y arriver. À cet effet, une offre accrue de logements pour les personnes âgées est envisagée. Une collaboration gouvernementale est aussi souhaitée pour favoriser l'accès à la culture de même que pour préserver et mettre en valeur le patrimoine.

Réponse

À titre de représentante de la Conférence administrative régionale, la Direction régionale Services Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine participe au Conseil des partenaires du Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RESSORT), dont la mission est de soutenir la mobilisation et d'accompagner les territoires locaux dans la prise en charge de leur développement social, selon les principes de la concertation, du pouvoir d'agir et de la participation citoyenne. Le RESSORT s'appuie sur la volonté largement exprimée par les partenaires de situer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur des préoccupations.

Le conseil des partenaires du RESSORT est composé de six représentants des territoires locaux, de trois représentants d'instances ou d'organisations (gouvernementales ou ministères), de deux représentants du milieu communautaire, d'un représentant de la Table des préfets (discussion en cours), d'un représentant des groupes et organismes anglophones et d'un représentant de l'organisme fiduciaire.

La Direction régionale s'engage à examiner comment elle pourra soutenir, en collaboration avec les établissements d'enseignement, le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future pour répondre aux besoins que les centres d'hébergement de personnes âgées ont exprimés.

Elle entend aussi soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur de la culture, notamment au moyen d'une entente de formation en entreprise avec Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine.

La Direction régionale entend poursuivre son implication à la Table de développement social des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'à la Table pauvreté, qui visent à établir des partenariats (couloir de services) pour répondre de façon concertée aux besoins de la clientèle éloignée du marché du travail, pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale, et par le fait même, analyser la faisabilité de participer aux projets retenus par les partenaires, et ce, en regard de la mission du Ministère.

La Direction régionale entend poursuivre sa collaboration au comité d'accompagnement de la Stratégie territoriale des Îles-de-la-Madeleine sur l'attraction et l'établissement des personnes et analyser comment elle pourra prendre part aux actions de cette stratégie, et ce, en regard de la mission du Ministère. Ces différentes actions seront réalisées par l'entremise du centre local d'emploi des Îles-de-la-Madeleine.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

PRIORITÉ 1

Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

L'histoire de la région de la Chaudière-Appalaches, sa diversité, son étendue et le nombre d'entités territoriales qui la composent compliquent les relations entre les MRC et la mise en place de solutions de développement intégrées répondant aux besoins de chacun. Pour pallier ces réalités, les territoires ont besoin d'un espace de travail commun où coordonner différents dossiers ou projets touchant plusieurs d'entre eux.

Pour ce faire, la région entend notamment encourager le travail concerté entre les MRC, partager des ressources et des expertises et avoir accès à l'information sur les pratiques innovantes. Elle souhaite également créer des lieux propices à la conclusion d'alliances profitables à tous les partenaires.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec et les bureaux de Services Québec sont impliqués dans plusieurs initiatives de concertation régionale ou locale, entre autres par leur participation à certaines ententes sectorielles et initiatives locales. En regard de sa mission et dans les limites des programmes et mesures sous sa responsabilité, Services Québec Chaudière-Appalaches participera aux diverses initiatives entre les MRC ou de nature régionale afin de favoriser le développement intégré et l'avancement des dossiers communs.

PRIORITÉ 2

Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur du bioalimentaire et de l'agriculture occupe une place importante en Chaudière-Appalaches, autant dans son économie que sur son territoire. Il doit cependant relever plusieurs défis pour assurer son développement et sa pérennité.

La région souhaite entre autres être appuyée pour accroître la mise en marché de ses produits, encourager les projets de commercialisation et les nouveaux modèles d'entreprise, diversifier la production, concevoir des outils facilitant l'accès aux terres agricoles et assurer la relève des entreprises. En outre, la mise en commun d'initiatives issues des plans de développement de la zone agricole (PDZA) est à prioriser.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises du secteur bioalimentaire concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable

Environ 65 % du territoire de la Chaudière-Appalaches est sous couvert forestier. La grande majorité de ces forêts est détenue par des propriétaires privés. Or, leur potentiel est peu exploité. Par ailleurs, la Chaudière-Appalaches demeure la principale région québécoise quant aux deuxième et troisième transformations du bois.

Les intervenants de la région entendent poursuivre le travail de développement des produits de deuxième et troisième transformations des matières ligneuses et de leurs résidus en plus d'appuyer les initiatives visant à diversifier l'économie de la ressource forestière par des projets multiressources. Une participation du gouvernement en ce sens est attendue.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises du secteur forestier ou de secteurs apparentés concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics

d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Pour bâtir une économie verte, la région doit encourager les projets et les initiatives visant à réduire le gaspillage des ressources naturelles, à les protéger et les mettre en valeur, ainsi qu'à améliorer la gestion des matières résiduelles. La protection de la ressource eau est en outre à privilégier.

La Chaudière-Appalaches s'attend à un appui lorsqu'elle entreprendra les actions visant notamment à améliorer la gestion des matières résiduelles et recyclables ainsi qu'à protéger l'eau, tant souterraine que de surface, dans le respect de la réalité des territoires. La lutte contre les espèces envahissantes est également prioritaire.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises associées à cette priorité concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder

à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 5

Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches

Le dynamisme de la Chaudière-Appalaches se traduit notamment par son expansion sur les plans sociodémographique et entrepreneurial. Or, des infrastructures de transport adéquates, autant pour les personnes que pour les marchandises, sont nécessaires pour appuyer ce développement. Elles sont indispensables à l'attraction et à la rétention de la population et des entreprises.

Il est donc souhaité que le transport des biens et des personnes entre les MRC et vers les régions avoisinantes soit facilité. La construction d'un lien et le prolongement de l'autoroute 73 sont entre autres à envisager. L'amélioration de l'offre de transport collectif, en favorisant l'interconnexion des territoires, est aussi à privilégier.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises du secteur du transport ou de secteurs apparentés concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 6

Faire du tourisme un moteur économique du développement des communautés en Chaudière-Appalaches

En plus de compter sur une offre touristique quatre saisons, la région de la Chaudière-Appalaches jouit d'une situation géographique enviable. Cependant, l'accès aux infrastructures et à l'offre d'activités touristiques et culturelles est inégalement réparti sur le territoire.

La région attend une participation gouvernementale à la mise en place d'infrastructures touristiques et à l'amélioration de celles qui existent déjà. Elle souhaite plus précisément favoriser et accroître l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau, de même que consolider les réseaux de pistes cyclables et de véhicules hors route. La région priorisera aussi un développement touristique concerté, innovant et structurant entre les MRC.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises du tourisme ou de secteurs apparentés concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 7

Mettre en valeur et donner accès à la culture

Malgré un nombre de travailleuses et travailleurs culturels et d'artistes par 100 000 habitants supérieur à celui de bien des régions du Québec, la Chaudière-Appalaches compte peu d'organismes artistiques et d'entreprises culturelles. Par ailleurs, l'accès à la culture est inégal selon les territoires, le secteur sud accusant un déficit par rapport à la portion littorale.

Au cours des prochaines années, la région s'efforcera d'accroître l'accès à la culture, autant pour la population que pour les touristes. Elle veut aussi favoriser les pratiques innovantes en art et en culture. Une collaboration est attendue des ministères concernés.

Réponse

La mission du Ministère de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises du secteur de la culture concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel puisqu'il repose sur une série d'éléments (biophysiques, anthropiques, socioculturels, paysagers, historiques et économiques). En Chaudière-Appalaches, il est souvent lié à des « secteurs » géographiques, tels que la Beauce ou la Côte-du-Sud.

Au cours des prochaines années, les intervenants de la Chaudière-Appalaches souhaitent accroître la fierté régionale en consolidant et en promouvant l'identité culturelle et patrimoniale de la région, notamment par des projets de mise en valeur des paysages entre les MRC.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

La Direction régionale de Services Québec et les bureaux locaux sont impliqués dans plusieurs initiatives de concertation régionale ou locale.

En regard de sa mission et dans les limites des programmes et mesures sous sa responsabilité, Services Québec Chaudière-Appalaches pourra participer aux diverses initiatives en lien avec cette priorité.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises interpellées par cette priorité concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

La Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus manufacturières du Québec. Les entreprises de ses fabricants sont en croissance, mais plusieurs ont de la difficulté à recruter une main-d'œuvre qualifiée.

Le manque de personnel ralentit le développement de la région. Ainsi, pour atteindre le plein essor de l'industrie, une participation des instances gouvernementales concernées, au moyen d'une stratégie concertée pour faciliter l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins de main-d'œuvre, est attendue. Des actions visant à favoriser les liens entre les écoles et les entreprises ainsi que l'accès à des programmes de formation de tous les niveaux sont à privilégier.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Chaudière Appalaches est impliquée de diverses façons dans la réponse à cette priorité. Puisque sa mission est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social, ses actions et ses investissements y répondent directement ou indirectement.

L'Information sur le marché du travail (IMT) :

Afin d'orienter ses interventions, la Direction régionale produit et diffuse l'IMT. Cette information est utile à toute personne qui doit choisir une carrière ou qui désire améliorer sa situation sur le marché du travail, à tout employeur qui a besoin de main-d'œuvre compétente pour mener à bien les activités de son entreprise et à quiconque soutient ces deux catégories d'utilisateurs dans leur démarche.

L'IMT renseigne, entre autres, sur les emplois disponibles, les salaires, les compétences recherchées, les formations offertes et exigées, les caractéristiques des professions, les tendances du marché du travail, la conjoncture économique, les entreprises qui embauchent, et sur tout autre aspect permettant de comprendre la dynamique du marché du travail.

Cette information est partagée avec différents partenaires socioéconomiques, dont les organismes de formation, de développement économique et de développement de l'employabilité, ainsi que les individus en recherche d'emploi et les entreprises.

Le Ministère agit à la fois comme producteur, utilisateur et diffuseur d'information nationale et régionale sur le marché du travail. L'IMT sert de cadre de référence et guide les choix des interventions. Dans le cadre du Plan d'action concerté en Adéquation formation-compétence-emploi de la Commission des partenaires du marché du travail, la région indique les professions en déséquilibre sur son territoire et partage cette information afin d'influencer les actions des divers acteurs concernés.

Les mesures et services d'emploi (individus et entreprises) :

La Direction régionale se voit attribuer un budget d'intervention annuel. L'ensemble de ces sommes est investi soit auprès des individus souhaitant intégrer ou réintégrer le marché du travail, soit auprès des entreprises en termes de formation de la main-d'œuvre ou d'amélioration de leurs pratiques de gestion des ressources humaines (GRH), dont le recrutement de personnel.

La totalité du budget d'intervention est donc investie dans diverses mesures qui, en améliorant l'employabilité d'individus, augmentent le nombre de personnes prêtes à occuper un emploi, améliorent les compétences des travailleuses et travailleurs ainsi que des personnes sans emploi et soutiennent les entreprises dans leur GRH, ce qui permet d'attirer, de retenir, de motiver et de développer les compétences des employées et employés de manière à optimiser la productivité et la qualité de vie au travail. Elles contribuent également à assurer la pérennité des entreprises, leur rentabilité, leur compétitivité et leur capacité à s'adapter à l'environnement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 10

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Certains secteurs de l'économie devront opérer une transformation profonde pour demeurer performants et compétitifs, alors que d'autres auront besoin de sources de financement non traditionnel. L'économie sociale apporte des pistes de solution innovantes en ce sens. Étant le berceau du groupe Desjardins, la Chaudière-Appalaches est d'ailleurs pionnière en cette matière.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la région mise sur la réalisation de projets en entrepreneuriat collectif et sur l'appui au transfert d'entreprise. Le développement de centres de recherche de même que la promotion et l'accès à du financement non traditionnel sont aussi des avenues à explorer. La Chaudière-Appalaches s'attend à un soutien en ce sens.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Le personnel de chaque région s'appuie sur une approche différente pour intervenir auprès des entreprises en se basant, notamment, sur les priorités et les orientations nationales, régionales et locales préalablement déterminées.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services en matière de gestion des ressources humaines aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non, et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises concernent la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 11

Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes

Le besoin de main-d'œuvre pour combler les départs à la retraite, répondre à l'expansion et à la création d'entreprises, à l'ouverture de nouveaux marchés ou pour dynamiser les petites communautés n'est pas un enjeu propre à la région de la Chaudière-Appalaches. Toutefois, la capacité de celle-ci à attirer des personnes immigrantes sur son territoire demeure un défi.

La mobilisation et la sensibilisation des individus, des institutions scolaires et des entreprises à l'importance de l'immigration comme apport au développement des communautés doit être au cœur des stratégies déployées. Le gouvernement doit ainsi collaborer avec les intervenants locaux pour attirer de nouveaux arrivants.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

Ainsi, même si cette priorité touche plus directement la mission d'autres ministères et organismes, la question des besoins de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement font l'objet des préoccupations du MTESS et de certains de ses travaux.

Lorsque des initiatives d'attraction comportent un volet lié à la main-d'œuvre, la Direction régionale (projet de nature régionale) ou les directions locales (projet local ou supralocal) peuvent s'impliquer avec différents partenaires afin de soutenir, en regard de sa mission et dans les limites des mesures et programmes qui lui sont confiés, les initiatives en question.

Les bureaux de Services Québec devraient accueillir certaines ressources du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en 2018-2019. L'optique de ce partenariat entre le MTESS et le MIDI est de créer un effet de synergie, en fonction de leur mission respective, dans les interventions des deux ministères auprès des entreprises et dans les milieux.

Les centres locaux d'emploi financent partiellement, entre autres, les projets Place aux jeunes lorsqu'ils sont offerts sur le territoire.

Parmi les services universels, notons Placement en ligne, qui diffuse gratuitement les offres d'emplois accessibles à l'ensemble de la population québécoise, favorisant ainsi la mobilité de la main-d'œuvre.

L'Information sur le marché du travail (IMT) constitue également un élément important de l'intervention du MTESS pour répondre à cette priorité. Afin d'orienter ses interventions, la Direction régionale produit et diffuse l'IMT. Cette information est utile à toute personne qui doit choisir une carrière ou qui désire améliorer sa situation sur le marché du travail, à tout employeur qui a besoin de main-d'œuvre compétente pour mener à bien les activités de son entreprise et à quiconque soutient ces deux catégories d'utilisateurs dans leur démarche.

L'IMT renseigne, entre autres, sur les emplois disponibles, les salaires, les compétences recherchées, les formations offertes et exigées, les caractéristiques des professions, les tendances du marché du travail, la conjoncture économique, les entreprises qui embauchent et sur tout autre aspect permettant de comprendre la dynamique du marché du travail.

Cette information est partagée avec différents partenaires socioéconomiques, tels que les organismes de formation, de développement économique et de développement de l'employabilité, ainsi que les individus en recherche d'emploi et les entreprises. Le Ministère agit à la fois comme producteur, utilisateur et diffuseur d'information nationale et régionale sur le marché du travail. L'IMT sert de cadre de référence et guide les choix des interventions. Dans le Plan d'action concerté en Adéquation formation-compétence-emploi de la Commission des partenaires du marché du travail, la région indique les professions en déséquilibre sur son territoire et partage cette information afin d'influencer les actions des divers acteurs.

L'IMT sert également de source pour alimenter des avis de pertinence à différents ministères ou organismes, dont le MIDI.

PRIORITÉ 12

Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyennes et citoyens peuvent s'épanouir

Les perspectives démographiques de certaines municipalités de la Chaudière-Appalaches sont très inquiétantes à moyen terme, ce qui pourrait exercer une pression sur la survie de certains services de proximité prioritaires.

L'apport du gouvernement au maintien, à l'amélioration et au développement d'une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. Le dynamisme de celles-ci doit également se traduire par la participation pleine et entière de toute la population. Par ailleurs, le déploiement d'un service Internet à haut débit et de téléphonie cellulaire adéquat est primordial.

Réponse

La mission du Ministère est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, et de lutter contre le chômage dans une perspective de développement économique et social.

La Direction régionale de Services Québec et les bureaux locaux sont impliqués dans plusieurs initiatives de concertation régionale ou locale. En regard de sa mission et dans les limites des programmes et mesures sous sa responsabilité, Services Québec Chaudière-Appalaches pourra participer aux diverses initiatives en lien avec cette priorité.

La direction régionale de Services Québec de Chaudière-Appalaches offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes formes légales.

Ainsi, lorsque les besoins des entreprises interpellées par cette priorité qui concerne la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleuses et travailleurs, les mesures des services publics d'emploi du Ministère peuvent être utilisées pour les soutenir dans leur développement.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

On accède à Entreprises Québec par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. On peut également y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec et faisant le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 13

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré une bonne performance économique et un faible taux de chômage, des problématiques de pauvreté sont présentes dans certains secteurs de la région.

En s'appuyant sur les orientations du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement et la sécurité alimentaire. Elle vise également à lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de vulnérabilité.

Réponse

Le Ministère prévoit signer, avec les intervenants de la Chaudière-Appalaches, une entente de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette entente visera à soutenir des initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale.

Le Ministère est responsable du versement des prestations d'aide financière de dernier recours, conformément aux cadres législatif et réglementaire.

La Direction régionale de Services Québec de la Chaudière Appalaches et les centres locaux d'emploi sont partenaires de différentes initiatives locales et régionales touchant divers aspects de la lutte contre la pauvreté.

La Direction régionale pourra participer, dans le respect de sa mission, à des projets que soutient le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

La Direction régionale poursuivra le financement d'actions permettant d'offrir de l'aide et de l'accompagnement social aux prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre une démarche vers l'emploi à court terme.

La Direction régionale collaborera à la mise en œuvre des engagements ministériels inscrits dans le Plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (Alliances de solidarité, etc.).

La Direction régionale est en démarche avec des représentants du milieu de la santé pour tenter d'établir des corridors de services facilitant la prise en compte de divers aspects qui nuisent à la pleine intégration sociale de la clientèle de l'aide financière de dernier recours.

LAVAL

PRIORITÉ 2

Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

La région fait face à plusieurs défis sur les plans social et économique. À titre d'exemple, plus du quart des enfants de la maternelle serait vulnérable dans au moins un domaine de développement. L'insécurité alimentaire modérée ou grave toucherait également plusieurs jeunes de douze ans ou plus. Le taux de travailleuses et de travailleurs chez les nouveaux arrivants (au Québec depuis cinq ans ou moins) est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de Laval continuera à siéger à la Table d'action en entreprenariat de Laval (TAEL). Rassemblant les acteurs économiques de la région, celle-ci a mis en œuvre la Politique régionale de l'économie sociale de Laval en 2017. Elle a comme mission d'assurer des suivis réguliers pour voir à sa réalisation.

PRIORITÉ 3

Développer un nouveau modèle de services de proximité

Les consultations citoyennes menées dans le contexte de la démarche Repensons Laval ont mis en lumière l'importance de la qualité des services de proximité. Pour les citoyennes et citoyens, un service de ce type devrait dynamiser le milieu dans lequel il s'insère. Il est donc souhaitable d'optimiser et de développer les infrastructures pour qu'elles deviennent multiusages, renforçant ainsi leurs aspects inclusifs, multigénérationnels et multiculturels. Les questions de l'accessibilité sous toutes ses formes et de l'attractivité sont également de première importance. Les intervenants de la région comptent offrir une diversité de services à proximité des milieux de vie, de travail et de détente pour répondre aux besoins de base des personnes, et ce, dans l'optique d'adapter ces services aux besoins particuliers des individus et des quartiers. Il importe également d'arrimer l'offre de services de proximité municipaux aux services sociaux et de santé pour assurer leur continuum complet dans les milieux de vie et à l'échelle du territoire dans un horizon de cinq ans.

Réponse

L'implantation de Services Québec dans un des bureaux locaux de Laval en mars 2017 a permis d'intégrer des lignes de services directs aux citoyennes et citoyens de la région. On y trouve, entre autres, le Bureau des publicités et des droits ainsi que la surveillance d'examens qu'administre la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). La structure actuelle permettra d'accueillir davantage de lignes de services au cours des prochaines années. Ce nouveau partenariat entre ministères et organismes gouvernementaux contribuera aussi à maintenir la qualité des services offerts à la clientèle en lui donnant accès à d'autres services gouvernementaux au même endroit, favorisant ainsi le développement d'un nouveau modèle de services de proximité.

PRIORITÉ 6

Stimuler la croissance des entreprises et de l'entreprenariat au moyen de projets durables, innovants et structurants

Les enjeux de la transformation du secteur du commerce liée aux technologies numériques sont majeurs pour Laval en raison de l'importance de cette industrie sur le territoire.

La région veut également se positionner comme une référence en entrepreneuriat en stimulant l'innovation et la création d'entreprises dans des secteurs porteurs, dont l'entrepreneuriat chez les jeunes, le secteur agricole et agroalimentaire, les technologies de l'information et la ville intelligente ainsi que les sciences de la vie.

Réponse

À cet effet, Laval vise le développement de son réseau d'incubation et d'accélération d'entreprises. Plusieurs acteurs économiques de la région réfléchissent à cette question et s'inspirent de ce qui se fait ailleurs, entre autres à Shawinigan, afin d'implanter un modèle semblable à Laval. La Direction régionale de Services Québec de Laval est impliquée dans ces discussions et continuera de participer aux travaux de développement. Les membres de la Table d'action en entrepreneuriat de Laval (TAEL), où siège un représentant de la direction régionale, étudient présentement de nouvelles façons de soutenir les entreprises et l'entreprenariat. Ils ont déjà envisagé trois objectifs à viser pour faciliter l'entreprenariat, mais les actions qui s'y rattachent restent à être précisées.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 7

Créer un laboratoire d'innovation sociale

Laval compte un grand nombre d'entreprises d'économie sociale. Il s'agit principalement d'organismes à but non lucratif, incluant des entreprises d'insertion ou de travail adapté et des coopératives. Une grande partie de ces entreprises évolue dans le secteur de la santé et des services sociaux (services aux personnes) de même que dans ceux de l'environnement, de la fabrication, de l'alimentation et de l'agroalimentaire, des services financiers, des arts et de la culture. Répondant à un besoin de leur milieu, ce sont des organisations démocratiques et participatives, qui permettent la création d'emplois valorisants.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec, par son rôle à la Table d'action en entreprenariat de Laval, assure un suivi et un soutien au Pôle régional d'économie sociale de Laval afin d'accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales ainsi que le développement de l'écosystème de soutien pour ainsi faire émerger des projets novateurs en outillant et en guidant ces entreprises. Le Pôle régional d'économie sociale de Laval soutient les initiatives locales dans les secteurs de l'environnement, de la fabrication, de l'alimentation et de l'agroalimentaire, des services financiers, des arts et de la culture. Le Lab d'innovation sociale, qui constitue un lieu de rencontre et de discussions entre des acteurs aux visées et aux compétences complémentaires, permet, grâce à des processus de génératrices d'innovations sociales, de les amener à collaborer pour répondre à un besoin ou à un enjeu au moyen d'initiatives novatrices ayant une grande influence sociale. Il s'agit là d'un bon exemple d'initiative locale.

LANAUDIÈRE

PRIORITÉ 2

L'adéquation de l'offre de formation avec les besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs

Réponse

Le Plan d'action régional de Lanaudière 2018-2019 prévoit plusieurs actions afin, notamment, d'améliorer l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises, dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.

Pour ce faire, la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière vise à :

- accroître et promouvoir l'utilisation de l'Information sur le marché du travail (IMT) et de l'information scolaire et professionnelle (ISEP) par son personnel et par les partenaires;
- collaborer à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (CDRCMO);
- maximiser l'utilisation des mesures et des services : Information sur le marché du travail (IMT), Placement en ligne, Concertation pour l'emploi, Mesure de formation volet entreprise;
- offrir un ensemble de mesures visant l'intégration en emploi dans un continuum d'interventions, en complémentarité avec les organismes d'employabilité :
  - Service d'aide à l'emploi;
  - Mesure de formation;
  - Projet de préparation à l'emploi;
  - Subvention salariale;
  - Contrat d'intégration au travail;
  - Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi;
  - Soutien au travail autonome;
- poursuivre la mise en œuvre des actions visant à améliorer la compétitivité des entreprises et à soutenir le développement et le transfert des compétences de leur personnel;
- poursuivre les partenariats favorisant une adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre (Veille active en santé, Éducation Lanaudière);
- poursuivre l'engagement envers la valorisation de l'éducation et la persévérance scolaire;
- produire et diffuser des contenus régionaux de l'Information sur le marché du travail (IMT) dans un langage accessible, en lien avec le travail des différents partenaires;

- promouvoir l'utilisation combinée de la subvention salariale et du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour intégrer en emploi des personnes sans qualifications;
- soutenir et promouvoir la formation dans les entreprises grâce aux programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) et de la Commission des partenaires du marché du travail;
- soutenir financièrement les efforts en formation et qualification de la main-d'œuvre en emploi faiblement qualifiée, ainsi que les travailleuses et travailleurs à risque de perdre leur emploi, en privilégiant la formation de base;
- utiliser de façon optimale les volets de la mesure de concertation pour l'emploi et la mesure de formation auprès des entreprises en difficulté.

PRIORITÉ 3

L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique industriel, service, etc.)

Réponse

La mission du Ministère ne prévoit pas d'intervention dans un contexte de démarrage d'entreprise, sauf pour la mesure Soutien au travail autonome (STA). L'action de la Direction régionale de Services Québec vise surtout l'accompagnement en gestion des ressources humaines dans toutes les phases du développement d'une entreprise.

Le Plan d'action régional de Lanaudière 2018-2019 prévoit plusieurs actions afin, notamment, d'améliorer l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises, dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.

Pour ce faire, la Direction régionale vise à :

- attirer, maintenir, développer et mobiliser la main-d'œuvre des secteurs stratégiques en développement ou en réorganisation, en partenariat avec les organismes à vocation économique, les comités sectoriels de main-d'œuvre et le Conseil emploi métropole;
- intervenir auprès des petites et moyennes entreprises des secteurs économiques que le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière priorise;
- mettre à la disposition des entreprises des outils présentant les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines;
- poursuivre le démarchage auprès des entreprises qui ne connaissent pas les mesures de Services Québec;
- poursuivre le développement de la connaissance des entreprises et des secteurs d'activité économique;
- renforcer l'utilisation par les entreprises de l'Information du marché du travail et de Placement en ligne;
- sensibiliser et accompagner les gestionnaires d'entreprise face aux changements du marché du travail, notamment en ce qui concerne la rareté de main-d'œuvre, la détermination des conditions de travail, la définition des besoins de formation, la gestion de la diversité et la mise en place de mesures de conciliation famille-travail-études;
- sensibiliser les entreprises à l'embauche et au maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée, notamment la clientèle sous-représentée sur le plan de l'emploi;
- soutenir les entreprises qui intègrent une clientèle qui présente de plus grands obstacles face à l'emploi;
- soutenir les entreprises qui souhaitent instaurer une gestion prévisionnelle de leurs ressources humaines ou qui éprouvent des difficultés de recrutement, de rétention et de développement des compétences de leur main-d'œuvre.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 12

Le développement d'une offre éducationnelle complète, innovante et branchée sur le milieu

Réponse

Développer des contenus de formations et donner des formations ne relève pas du mandat du Ministère. Les commissions scolaires, par leurs établissements, sont responsables de l'offre éducationnelle, et ce, en accord et en conformité avec les paramètres administratifs et législatifs relevant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Cependant, la Direction régionale de Services Québec collabore avec différents partenaires sur son territoire pour :

- les soutenir dans l'identification des perspectives professionnelles favorables;
- planifier et bonifier l'offre de service régionale en matière de formation pour répondre aux besoins et à l'évolution du marché du travail;
- favoriser la participation et l'intégration ainsi que soutenir, par de multiples mesures et programmes, une clientèle multiprofils aux parcours scolaires accessibles qu'offrent les établissements scolaires lanaudois;
- faciliter la collaboration entre les entreprises et les institutions éducationnelles pour accueillir des élèves en milieux de travail au cours de leur formation.

Le Plan d'action régional de Lanaudière 2018-2019 prévoit plusieurs actions afin, notamment, d'améliorer l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises, dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.

Pour ce faire, la Direction régionale vise à :

- accroître et promouvoir l'utilisation de l'Information sur le marché du travail et de l'Information scolaire et professionnelle (ISEP) par son personnel et par les partenaires;
- mettre en œuvre, avec les partenaires de l'éducation, une offre de formation à temps partiel diversifiée qui vise à répondre aux besoins des entreprises et des travailleuses et travailleurs désirant mettre à jour ou développer leurs compétences;
- poursuivre les partenariats favorisant l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre (Veille active en santé, Éducation Lanaudière);
- poursuivre l'engagement envers la valorisation de l'éducation et la persévérance scolaire;
- soutenir financièrement les efforts en formation et qualification de la main-d'œuvre en emploi faiblement qualifiée, ainsi que les travailleuses et travailleurs à risque de perdre leur emploi, en privilégiant la formation de base.

LAURENTIDES

PRIORITÉ 1

Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Plusieurs défis doivent être relevés pour assurer la compétitivité économique des Laurentides. En premier lieu, le taux de diplomation des jeunes continue d'être une préoccupation, alors que de nombreuses entreprises prévoient une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En deuxième lieu, maintes entreprises font face à des difficultés de démarrage. Enfin, l'accessibilité aux nouvelles technologies est encore défaillante. Pour faire face à ces divers défis, la région compte améliorer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec des Laurentides entend poursuivre ses efforts, en collaboration avec ses partenaires de la région, afin d'améliorer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible. Pour y parvenir, elle privilégiera les actions suivantes :

- maintenir les activités de veille et de diffusion de l'Information sur le marché du travail (IMT), notamment la publication des bulletins mensuels, la réalisation de portraits socioéconomiques, l'animation d'ateliers d'IMT auprès des partenaires, etc. Les membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides ainsi que les partenaires locaux et régionaux contribueront à assurer cette veille, favorisant ainsi l'adéquation entre les besoins du marché du travail, les compétences de la main-d'œuvre et la formation. Des occasions d'échanges avec les partenaires visant une compréhension commune des défis liés à la rareté de main-d'œuvre seront mises de l'avant;
- contribuer au développement des compétences et soutenir l'intégration en emploi des groupes sous-représentés sur le marché du travail régional afin de répondre aux besoins émergents des entreprises. À cette fin, la Direction régionale de Services Québec soutiendra les entreprises dans l'identification de leurs besoins en matière de ressources humaines et dans la formation de leur main-d'œuvre. De plus, avec la collaboration de son réseau de partenaires, des activités favorisant l'accompagnement, la préparation, la formation et l'insertion en emploi des individus seront poursuivies et adaptées aux réalités du marché du travail;
- poursuivre son implication auprès de tables clientèles afin de favoriser la recherche et la mise en œuvre de solutions novatrices;
- poursuivre la promotion de la mesure Soutien au travail autonome auprès de la clientèle.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin de rehausser leur pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyennes et citoyens

Le fait qu'il existe certaines disparités entre divers secteurs de la région, notamment sur les plans économique et social, a certainement nui au développement de la fierté régionale. Par des interventions ciblées, les acteurs régionaux souhaitent susciter le sentiment d'appartenance et accroître l'attractivité des Laurentides, tout en travaillant à réduire les disparités économiques et sociales. Afin d'accroître ce sentiment, la région compte valoriser ses attraits naturels, ses paysages, ses arts, sa culture et son patrimoine ainsi que ses institutions sportives. Elle désire également instaurer une culture de la réussite.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec prévoit participer aux activités de concertation du milieu favorisant l'inclusion économique et la participation sociale, lesquelles devraient permettre la mise en œuvre de projets régionaux ou locaux visant à réduire les disparités économiques et sociales présentes sur le territoire.

La Direction régionale entend collaborer avec l'ensemble de ses partenaires locaux et régionaux à des activités liées à la promotion de la région comme milieu de vie et de travail des plus intéressants, incluant la création d'outils promotionnels et la diffusion de l'Information sur le marché du travail.

PRIORITÉ 3 Offrir à chaque citoyenne et citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables

La forte croissance démographique des Laurentides au cours des dernières années et le changement de la composition de sa population ont entraîné une sous-adéquation du financement entre les besoins des individus et les services publics offerts. La région recense notamment des déficits majeurs de ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux. Bien que des ressources communautaires soient venues combler les manques de certains de ces services, il ne s'agit pas d'une solution pérenne qui assurera un continuum de services équitables pour toutes et tous. La région compte obtenir un financement gouvernemental équitable et la présence de services et d'infrastructures dont sa population pourra bénéficier.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend poursuivre le déploiement de son offre de service dans la région ainsi que la promotion du guichet unique simplifiant l'accès aux services gouvernementaux pour les individus et les entreprises.

La Direction régionale compte favoriser, en collaboration avec ses partenaires, la pleine participation du plus grand nombre de personnes à la société et, ultimement, au marché du travail, par le biais de ses mesures et services.

PRIORITÉ 5

Optimiser la mobilité des individus et des marchandises

Dans sa démarche d'aménagement de son territoire, la région compte intégrer les principes de la mobilité durable. Les intervenants régionaux désirent également prendre position quant aux enjeux relatifs au transport des individus et des marchandises. À cet égard, les Laurentides désirent réactiver leur expertise renommée en recherche et développement dans le domaine de l'électrification des transports. Tout cela permettrait d'améliorer le réseau intégré de transport de la région.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec veillera à participer, avec les partenaires du milieu, à l'identification des besoins et au développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur de l'électrification des transports. La région est reconnue pour son expertise en matière de transport terrestre avancé (créneau Accord).

MONTÉRÉGIE

PRIORITÉ 1

Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

La zone rurale couvre environ 86 % du territoire de la Montérégie. On y dénombre près de 7 100 entreprises agricoles, soit le quart des exploitations de cette nature au Québec, lesquelles génèrent 11 % des emplois.

Malgré l'importance de ce secteur dans la région, le développement et la pérennité de l'agriculture font face à un certain nombre d'enjeux, dont ceux de sa promotion, de son développement et de la cohésion entre les intervenants.

On souhaite reconnaître et soutenir l'agriculture comme un des principaux moteurs économiques de la région.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec de la Montérégie prévoit renouveler l'entente annuelle de subvention de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet entreprises, avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles. Cette entente, qui couvre l'ensemble du territoire montérégien, a comme objectif de soutenir la formation continue dans le secteur agricole afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, de maintenir et consolider les emplois actuels et d'améliorer la capacité d'adaptation des entreprises. Les activités de formation offertes visent un total de 1 150 participants pour environ 1 600 heures d'enseignement durant la période allant de septembre à août (12 mois).

PRIORITÉ 3

Créer de la richesse par l'économie et l'innovation

La Montérégie doit se positionner dans une stratégie globale qui lui permette de tirer le meilleur parti de sa situation géostratégique, de ses compétences reconnues dans plusieurs créneaux économiques et de la place qu'elle peut prendre en conformité avec la Stratégie maritime pour renforcer son économie par l'innovation et par un positionnement sur les marchés.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec représente le Ministère à la Table de concertation sur l'adéquation entre la formation et l'emploi dans le secteur maritime du Secrétariat aux affaires maritimes et elle soutient ses travaux par une analyse des diagnostics sectoriels et par l'identification des professions qui présentent des besoins de formation.

La Direction régionale participe aux quatre tables de concertation locale des zones industrialo-portuaires de la région et fournit son expertise en analyse des besoins de formation et de main-d'œuvre dans les secteurs d'activité économique liés et connexes à la Stratégie maritime.

La Direction régionale entend soutenir les acteurs économiques régionaux par l'analyse de l'évolution des emplois au regard des changements technologiques et des compétences de l'avenir ainsi que par l'identification des entreprises faisant partie de secteurs porteurs en matière d'innovation et de potentiel de développement économique.

PRIORITÉ 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Selon les prévisions du Ministère, 135 000 emplois sont à pourvoir en Montérégie de 2015 à 2019.

La région désire mettre en place des mesures visant à augmenter son attractivité pour la main-d'œuvre et à favoriser sa rétention, notamment au regard de la main-d'œuvre immigrante. Elle souhaite également assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre.

La relève entrepreneuriale pose également des défis importants pour les entreprises de la région.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec entend appuyer les engagements que le Ministère a pris dans la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre et les adapter aux priorités régionales à cet égard.

La Direction régionale entend poursuivre, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, la mise en œuvre des actions en matière d'adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi. Dans ce contexte, elle entend soutenir les entreprises à l'aide des différents programmes de subvention du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ainsi répondre aux besoins de formation des professions qui présentent des déficits de personnel.

La Direction régionale entend poursuivre l'analyse des causes du déséquilibre des professions qui présentent des déficits de main-d'œuvre et produire, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, une priorisation de ces professions. Des pistes d'action seront mises en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, pour apporter une solution à ces déficits de main-d'œuvre.

La Direction régionale entend renouveler ses ententes en matière de services d'aide à l'emploi avec les organismes communautaires actifs en développement de l'employabilité situés dans les pôles de régionalisation de l'immigration en Montérégie. Elle entend également promouvoir davantage le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) auprès des employeurs qui souhaitent embaucher une main-d'œuvre issue de l'immigration.

La Direction régionale poursuivra sa collaboration à la mise en œuvre du plan d'action en entrepreneuriat élaboré par la Table d'action en entrepreneuriat de la Montérégie, créée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, notamment au regard des actions qui concernent l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et la relève en entreprise.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones densément habitées et d'autres moins peuplées. Cette situation fait en sorte que les services à la population varient d'un milieu à l'autre.

Bien qu'un bon nombre de MRC de la Montérégie aient un indice de vitalité économique élevé, certaines zones grandement socialement et matériellement défavorisées subsistent.

Réponse

Le Ministère prévoit signer avec les intervenants de la Montérégie des ententes de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Les modalités de mises en œuvre et les montants qui y sont rattachés seront dévoilés au cours de l'année 2018. Ces ententes viseront à soutenir les initiatives locales et régionales, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'accès au logement et d'acquisition de saines habitudes de vie.

La Direction régionale de Services Québec entend collaborer aux travaux des tables de concertation locale (MRC) en développement social et participer à l'analyse des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale que les promoteurs présentent pour soutenir les initiatives les plus porteuses pour les communautés locales.

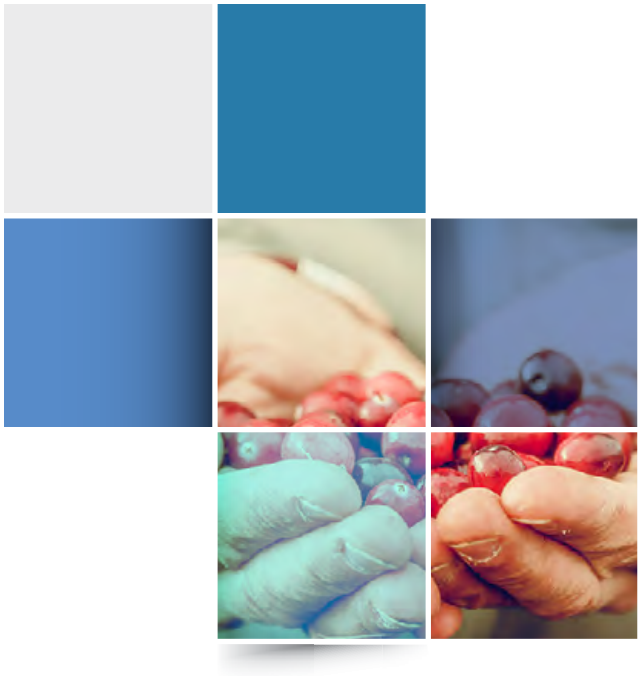

CENTRE-DU-QUÉBEC

PRIORITÉ 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Pour assurer la pérennité des communautés de la région et améliorer leur qualité de vie, les élus et intervenants des territoires des MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activité. Les jeunes, les familles et la relève sont au cœur des réflexions à ce chapitre. Avec cet objectif, la région s'efforcera de mobiliser les milieux de vie pour en faire des communautés entrepreneuriales. Elle veut ainsi renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et des responsables de projets dans les entreprises des secteurs des ressources, de la fabrication, des services, de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif, et ce, particulièrement les projets en démarrage (de moins de cinq ans).

L'accent sera également mis pour compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, notamment en agriculture, en économie sociale et en culture, ainsi que pour favoriser l'initiative, l'innovation et les valeurs entrepreneuriales dans toutes les industries et auprès de publics diversifiés (femmes, personnes immigrantes, jeunes, etc.).

Réponse

La Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec pourra soutenir le développement de l'entrepreneuriat par l'intermédiaire de ses unités locales, qui poursuivront leurs interventions en proposant aux clientèles admissibles la mesure Soutien au travail autonome, orientée vers l'employabilité liée au lancement d'une entreprise et à l'autonomie du travail. Cette mesure se concrétisera dans la collaboration entre l'unité locale et un organisme coordonnateur dans les cinq MRC de la région.

Entreprises Québec améliore les services offerts aux entreprises et diminue le temps que les entrepreneurs consacrent aux formalités liées aux obligations qu'ils doivent remplir auprès des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant une porte d'entrée unique au téléphone et sur le Web.

Entreprises Québec est accessible par le Web (www.entreprises.gouv.qc.ca) et un service d'aide et d'accompagnement téléphonique (1 800 644-0075) est aussi disponible. Il est également possible d'y accéder à partir des salles libre-service des bureaux de Services Québec.

Les entrepreneurs de toutes les régions du Québec peuvent profiter d'un service complet lors d'une visite à un bureau de Services Québec. Ils peuvent procéder à la création de leur entreprise à l'aide du service intégré « Démarrer une entreprise », accessible du site Web Entreprises Québec, lequel fait le lien avec la Zone entreprise, la section transactionnelle et sécurisée du site. Ils peuvent également obtenir les services de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, utiliser le site Entreprises Québec pour accéder à l'ensemble de l'information sur les différents programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et obtenir l'accompagnement téléphonique de Services Québec. Cet accompagnement comprend le service de renseignements généraux des préposées et préposés de Services Québec. Lorsqu'une demande nécessite une expertise plus spécialisée, elle peut être acheminée aux ministères et organismes partenaires d'Entreprises Québec pour être prise en charge dans les deux jours ouvrables suivants.

PRIORITÉ 2

Attirer des travailleuses et travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

La problématique de la main-d'œuvre frappe toutes les MRC du Centre-du-Québec. Des entreprises et des groupes de tous les domaines d'activité ont de la difficulté à pourvoir leurs postes vacants et à trouver du personnel qualifié. Par surcroît, certains programmes de formation ne suscitent pas suffisamment d'intérêt et l'on constate des problèmes d'adéquation et de formation en entreprise. Le Centre-du-Québec prévoit donc analyser les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleuses et travailleurs pour mieux les comprendre, tout en favorisant l'ouverture d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu. Des efforts seront aussi consentis afin de favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement et les besoins des travailleuses et travailleurs.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) collaboreront avec la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en vue d'accompagner et d'agir en complémentarité avec la table des MRC. De façon spécifique, la Direction régionale s'impliquera activement pour informer les partenaires et les entreprises sur la situation et les enjeux du marché du travail, notamment en matière de main-d'œuvre. Elle partagera également les résultats de travaux pour améliorer l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins du marché du travail en vue de faire émerger des projets innovants dans la région. Enfin, elle contribuera à une meilleure connaissance des services et des mesures d'emploi.

La Direction régionale et le CRPMT, en collaboration avec les établissements d'enseignement, s'impliqueront dans la valorisation des professions en forte demande de main-d'œuvre dans la région, en participant notamment au Carrefour des professions d'avenir au Centre-du-Québec et en diffusant largement des capsules vidéo présentant dix professions en demande sur son territoire.

La Direction régionale et le CRPMT participeront à une réflexion sur la rareté de personnel et sur le recours à une main-d'œuvre diversifiée, dont celle issue de l'immigration, avec les intervenants régionaux et locaux concernés et avec les entreprises afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier des pistes d'action.

La Direction régionale, par l'entremise de ses unités locales, poursuivra son implication pour soutenir le recrutement et l'attraction de la main-d'œuvre en collaborant à l'organisation de foires et de salons de l'emploi de manière à mieux répondre aux besoins des employeurs de la région.

La Direction régionale accentuera l'accompagnement des employeurs en matière de gestion des ressources humaines pour le recrutement, la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée, la formation et la rétention du personnel.

PRIORITÉ 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications

L'enjeu des infrastructures de télécommunications est fondamental, tout comme les mesures et l'accompagnement qui permettront aux administrations, entreprises, groupes et communautés d'opérer ce virage vers la nouvelle économie.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec prévoit contribuer au développement des compétences numériques en soutenant financièrement l'offre de formation continue de la main-d'œuvre en emploi avec la collaboration des établissements d'enseignement de la région. Elle soutiendra aussi les employeurs dans leurs efforts pour former leur personnel dans ces domaines.

PRIORITÉ 4

Valoriser le milieu agricole

Le milieu rural du Centre-du-Québec couvre plus de 90 % de la région et offre une multitude de ressources agricoles, forestières et acéricoles. Les intervenants du milieu considèrent l'exploitation durable de ces ressources comme un des principaux vecteurs de développement des collectivités, urbaines comme rurales. Dans le contexte de la nouvelle économie, le Centre-du-Québec aspire à valoriser les activités, les innovations et les emplois, particulièrement ceux qui sont associés à l'agriculture.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec soutiendra le placement en emploi des personnes intéressées à travailler dans ce secteur d'activité en renouvelant son entente de services avec le Centre d'emploi agricole et contribuera ainsi à répondre aux besoins de main-d'œuvre des producteurs de la région.

La Direction régionale poursuivra son soutien à la formation continue des personnes en emploi par le biais d'une entente de services avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec.

La Direction régionale maintiendra ses collaborations avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre AgriCarrières pour la réalisation de projets de formation et le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

PRIORITÉ 5

Assurer des services de proximité

Attirer des familles et des nouveaux arrivants, répondre aux besoins des individus et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures, tels que des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu, ainsi que des commerces accessibles. Pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité constitue un enjeu majeur.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec s'investira dans le déploiement de Services Québec dans la région en vue de simplifier et de regrouper les services gouvernementaux. Ce déploiement permettra également le maintien d'emplois de qualité au Centre-du-Québec.

PRIORITÉ 6

Développer la notoriété de la région

Les MRC du Centre-du-Québec ont leur identité propre, une histoire et un patrimoine remarquables. Toutefois, la région peine à se distinguer et à proposer une image attrayante, autant pour ses citoyennes et citoyens que pour les travailleuses travailleurs et futurs citoyens et citoyennes qu'elle aimerait voir s'établir dans ses communautés. L'enjeu est de développer une approche commune pour établir une notoriété distincte pour son territoire. La région du Centre-du-Québec entend miser sur sa culture, son patrimoine, sa volonté à exploiter ses ressources de façon durable et sa fibre entrepreneuriale.

Réponse

La Direction régionale de Services Québec contribuera à cette priorité, notamment par le développement des compétences des travailleuses et travailleurs des secteurs du tourisme et de la culture, en reconduisant ses ententes avec l'Association touristique régionale, Tourisme Centre-du-Québec et Culture Centre-du-Québec.

CONCLUSION

Le MTESS exerce une influence significative en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Les services directs qu'il offre à différentes clientèles, aux entreprises et aux organisations dans l'ensemble du Québec en font un partenaire de premier plan dans les milieux.

Pour en témoigner, le Plan d'action du MTESS en matière d'occupation et de vitalité des territoires 2018-2020 expose les grandes actions que le Ministère souhaite mettre en place ou poursuivre, conformément à la Stratégie OVT 2018-2022. Il fait également l'inventaire des réponses aux priorités au sujet desquelles les intervenants régionaux l'interpellent dans le contexte de cette stratégie.

Travail, Emploi
et Solidarité sociale
Québec